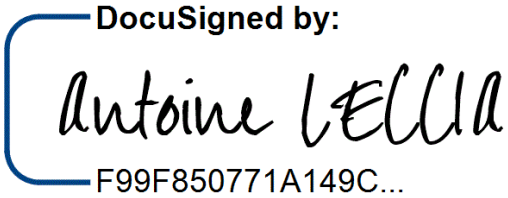
DocuSign Envelope ID: 6F990077-24E4-4C41-B31B-D36DDD92EA01

ADVINI
Société anonyme à Conseil d'administration
Au capital de 31.534.680 euros
Siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 R.C.S. Montpellier

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Certifiés conformes par le Président Directeur général



AdVini

Comptes consolidés au 31 décembre 2022

Compte de résultat

Etat du Résultat global

Etat de la situation financière

Tableau de flux de trésorerie

Tableau de variation des capitaux propres

Notes annexes aux états financiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2022

Compte de résultat

en milliers d'euros	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Produit des activités courantes	5	**297 843**	**280 247**
Achats consommés		**-195 105**	**-183 171**
Marge		**102 737**	**97 076**
%		34,5%	34,6%
Charges de personnel		**-42 457**	**-39 953**
Charges externes		**-34 070**	**-29 963**
Impôts et taxes		**-4 707**	**-4 043**
Provision et amortissements	7,8,9	**-12 834**	**-13 717**
Autres charges et produits opérationnels courants	11	**1 062**	**-699**
Quote part des sociétés mises en équivalence		**-40**	**-84**
Résultat opérationnel courant		**9 693**	**8 617**
EBITDA		**22 526**	**22 334**
Autres charges et produits opérationnels non courants	11	**-1 595**	**-58**
Résultat opérationnel		**8 098**	**8 559**
Coût de l'endettement financier net		**-3 873**	**-3 528**
Autres charges et produits financiers		**202**	**102**
Résultat avant impôts		**4 426**	**5 132**
Charge d'impôt	13	**-1 134**	**-610**
Résultat net		**3 292**	**4 522**
Résultat net - Part du groupe		2 968	4 032
Résultat net – Intérêts ne conférant pas le contrôle		324	490
Résultats par action en euros (part du groupe) :	14		
- de base pour le résultat net		0,78	1,05
- dilué pour le résultat net		0,78	1,05

Comptes consolidés au 31 décembre 2022

Etat du Résultat global

en milliers d'euros	31-déc.-22	31-déc.-21
Résultat net	**3 292**	**4 522**
Variation des hypothèses actuarielles indemnité de départ à la retraite	195	154
Effet d'impôt différé sur indemnités de départ à la retraite	-49	-31
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat	**146**	**123**
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	3 247	-54
Effet d'impôt différé sur instrument de couverture	-814	21
Ecart de conversion	-1 175	-243
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net	**1 258**	**-276**
Autres éléments du résultat global	**1 405**	**-153**
RESULTAT GLOBAL	4 697	4 369
dont part groupe	4 383	3 698
dont part des tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	314	672

Comptes consolidés au 31 décembre 2022

Etat de la situation financière

en milliers d'euros	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Goodwill	15	13 358	11 552
Immobilisations incorporelles	7	32 135	28 877
Droits d'utilisation	9	29 527	33 016
Immobilisations corporelles	8	129 941	124 289
Participations dans des entreprises associées	17	4 606	4 692
Autres actifs financiers non courants		6 494	2 488
Impôts différés actifs		349	592
Actifs non courants		**216 410**	**205 506**
Stocks	19	130 232	122 250
Clients		24 551	24 098
Autres créances		11 892	11 155
Actifs d'impôts exigibles		1 018	1 761
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	28 350	24 691
Actifs courants		**196 044**	**183 955**
TOTAL ACTIF		**412 455**	**389 460**
Capital émis	23	31 535	31 535
Primes d'émission		18 738	18 738
Réserves		42 128	39 632
Résultat Part du Groupe		2 968	4 032
Capitaux propres Part du Groupe	**23**	**95 369**	**93 937**
Intérêts Minoritaires		3 082	2 913
Capitaux propres	**23**	**98 451**	**96 850**
Dettes financières	24	99 924	87 539
Dettes locatives	9	19 474	22 174
Passifs d'impôts différés		14 180	11 718
Provisions part non courante		1 557	2 029
Passifs non courants		**135 135**	**123 460**
Dettes financières - part à moins d'un an	24	77 624	74 671
Dettes locatives	9	3 231	3 617
Dettes d'impôt exigible		112	596
Fournisseurs et comptes rattachés		70 232	62 021
Provisions part courante		821	1 681
Autres passifs courants		26 849	26 563
Passifs courants		**178 869**	**169 151**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**412 455**	**389 460**

Comptes consolidés au 31 décembre 2022

Tableau de flux de trésorerie

en milliers d'euros	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Résultat net consolidé		**3 292**	**4 522**
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	7,8,9	11 839	14 276
Autres produits et charges calculés		-208	145
Plus ou moins values de cessions		-36	-3 360
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		40	84
- Dividendes (titres non consolidés)		-13	-19
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**14 914**	**15 647**
Coût de l'endettement financier net		3 874	3 471
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	13	1 134	610
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**5 007**	**19 728**
Impôts versés		-377	-932
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		3 727	8 866
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**23 272**	**27 662**
Décaissements liés aux investissements corporels et incorporels	7,8,9	-11 150	-9 705
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7,8,9	237	473
Décaissements liés aux investissements financiers non courants		-5	-2
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants			
- Dividendes (titres non consolidés)		118	161
Variation nette des prêts et créances		-245	-120
Incidence des variations de périmètre		-13 583	1 177
Cession de filiales et autres unités de production			
Subventions d'investissement encaissées		0	
Flux net de tresorerie lié aux opérations d'investissement		**-24 627**	**-8 017**
Achats et ventes d'actions propres		-954	-394
Somme reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital			
Souscription de capital des minoritaires dans les filiales		1	0
Dividendes payés au cours de l'exercice			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-1 909	
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		-91	-16
Encaissement liés aux nouveaux emprunts	24	26 566	14 600
Remboursement d'emprunts	8,24	-12 863	-31 747
Intérêts financiers nets versés		-3 603	-3 347
Autres flux liés aux opérations de financement		281	-4 617
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**7 427**	**-25 522**
Incidence des variations des cours des devises		-85	209
Variation de trésorerie		**5 987**	**-5 668**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		**-41 036**	**-35 361**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		**-35 053**	**-41 036**

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Stock	-1 573	3 996
Clients	2 124	257
Fournisseurs	4 776	2 816
Autres créances et dettes	-1 600	1 797
Variation du BFR	**3 727**	**8 866**

Comptes consolidés au 31 décembre 2022

Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Capital	Primes	Réévaluation	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total Capitaux Propres Groupe	Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	Total Capitaux propres
au 31/12/2019	**31 535**	**18 738**	**-1 002**	**-1 037**	**49 372**	**97 606**	**7 757**	**105 363**
au 31/12/2020*	**31 535**	**18 738**	**-4 827**	**-1 451**	**43 131**	**87 125**	**7 239**	**94 366**
Résultat net					4 032	4 032	490	4 522
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-334	-334	182	-153
Résultat global					**3 698**	**3 698**	**672**	**4 369**
Augmentation de capital ADVINI SA								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto détenus				606		606		606
Dividendes versés						-	-37	-37
Dividendes versés en actions						-		-
Variation de périmètre			3 334			3 334	-4 964	-1 630
Autres					-827	-827	2	-825
au 31/12/2021	**31 535**	**18 738**	**-1 492**	**-845**	**46 001**	**93 937**	**2 913**	**96 850**
Résultat net					2 968	2 968	324	3 292
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					1 414	1 414	-10	1 405
Résultat global					**4 383**	**4 383**	**314**	**4 697**
Augmentation de capital ADVINI SA						0		0
Paiements fondés sur des actions						-		-
Opérations sur titres auto détenus				-954		- 954		- 954
Dividendes versés					-1 910	- 1 910	- 91	- 2 001
Dividendes versés en actions						-		-
Variation de périmètre			287			287	46	332
Autres					-376	- 376	- 98	- 474
au 31/12/2022	**31 535**	**18 738**	**-1 206**	**-1 799**	**48 099**	**95 367**	**3 084**	**98 450**

(*) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRIS IC en avril 2021 sur IAS 19

Comptes consolidés au 31 décembre 2022

Notes annexes aux états financiers

Note 1. Informations générales ---- 10
Note 2. Faits caractéristiques de la période ---- 10
Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation ---- 11
Note 4. Evolution du périmètre de consolidation ---- 16
Note 5. Information sectorielle ---- 19
Note 6. Charges de personnel ---- 21
Note 7. Immobilisations incorporelles ---- 22
Note 8. Immobilisations corporelles ---- 24
Note 9. Droits d'utilisation et dettes locatives ---- 26
Note 10. Provisions et dépréciations ---- 28
Note 11. Autres charges et produits opérationnels ---- 30
Note 12. Résultat financier ---- 31
Note 13. Impôts sur les résultats ---- 31
Note 14. Résultat par action ---- 34
Note 15. Goodwill ---- 34
Note 16. Dépréciation des actifs ---- 36
Note 17. Participation dans les entreprises associées ---- 37
Note 18. Actifs financiers ---- 38
Note 19. Stocks ---- 41
Note 20. Créances clients ---- 41
Note 21. Autres actifs courants ---- 42
Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie ---- 42
Note 23. Capitaux propres ---- 43
Note 24. Dettes financières ---- 45
Note 25. Covenants ---- 47
Note 26. Passifs financiers ---- 47
Note 27. Instruments dérivés et gestion des risques financiers ---- 48
Note 28. Autres passifs courants et compte de régularisation ---- 52
Note 29. Parties liées ---- 52
Note 30. Engagements et passifs éventuels ---- 53
Note 31. Evénements postérieurs à la clôture de la période ---- 54
Note 32. Informations diverses ---- 54

Note 1. Informations générales

AdVini (ci- après « le Groupe ») est une société de droit français dont le siège social est situé L'Enclos Saint Félix de Lodez (34). Son activité est la production, le négoce et l'élevage de vins.

Les comptes consolidés d'AdVini sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT D'OCCITANIE :

- S.A. au capital de 1 908 800 Euros
- Siège social : Saint Félix de Lodez
- R.C.S. : Montpellier 348 276 536

AdVini est une société anonyme cotée sur le marché Euronext Growth Paris (Code ISIN : FR0000053043). Elle est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de Commerce.

En date du 24 mars 2023, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes au 31 décembre 2022 a autorisé leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 16 juin 2023.

Note 2. Faits caractéristiques de la période

En 2022, AdVini a poursuivi sa progression malgré les vents contraires économiques et politiques qui ont pesé sur les marchés. Cette année a été particulièrement marquée par la hausse massive des coûts (matières sèches et intrants, énergie, masse salariale et coût financier) qui a été répercutée en partie dans nos tarifs.

- **Variations de périmètre**

L'acquisition de la société Kleine Zalze Wines dont le siège est basé à Stellenbosch (Afrique du Sud), a été finalisée le 1ERseptembre après accord de la commission de la concurrence en août. Cet accord n'ayant pas été de nature à remettre en cause l'acquisition, Kleine Zalze Wines est entrée dans le périmètre au 1er juillet 2022.
Kleine Zalze (233 millions de ZAR de chiffre d'affaires, 83 employés) est une marque de vin haut de gamme de Stellenbosch avec une forte distribution en Afrique du Sud et une part de marché importante en Suède, au Royaume-Uni, aux Pays-bas et en Allemagne.

- **Transfert des actions Advini sur le marché Euronext Growth**

Le projet de transfert de la cotation des actions AdVini du marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociations Euronext Growth Paris a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires d'AdVini réunie le 16 décembre 2022. Ce transfert doit permettre à AdVini d'être cotée sur un marché plus approprié à sa taille et à sa capitalisation boursière, et offrant un cadre réglementaire mieux adapté à son profil et aux besoins actuels. Il permettra ainsi à AdVini de simplifier le fonctionnement de la cotation tout en lui permettant de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

La demande d'admission des actions AdVini sur le marché Euronext Growth Paris a été approuvée par l'Euronext Listing Board le 20 février 2023 et le transfert est effectif depuis le 24 février 2023.

- **Changement de gourvenance**

L'assemblée générale tenue le 16 décembre 2022 a également acté le changement de mode de direction et d'administration d'AdVini qui a opté pour un Conseil d'administration, en remplacement du Conseil de Surveillance et du Directoire.

Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC et SIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2022. Les IFRS sont disponibles sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm).
Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour le Groupe au 1er janvier 2022, à savoir :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE attendue (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IAS 16: Property, Plant and Equipment— Proceeds before Intended Use	01/01/2022	01/01/2022
2	Amendments to IAS 37: Onerous Contracts—Cost of Fulfilling a Contract	01/01/2022	01/01/2022
3	Annual Improvements to IFRS 2018-2020[1]	01/01/2022	01/01/2022
3.1	IFRS 9 : Fees in the '10 per cent' Test for Derecognition of Financial Liabilities		
3.2	Illustrative Examples accompanying IFRS 16 Leases: lease incentives		
3.3	IAS 41: Taxation in Fair Value Measurements		
3.4	IFRS 1: Evaluation de la réserve de conversion d'une filiale adoptant les IFRS après sa mère		

L'adoption des nouvelles normes/amendements/interprétations obligatoires listées ci-dessus n'a eu aucun impact significatif sur les comptes du Groupe.

[1] N'est pas repris dans ce tableau l'amendement d'IFRS 3 (références au cadre conceptuel)

Enfin, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune autre norme, interprétation et amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire aux états financiers ouverts le 1er janvier 2022 :

	Norme / Interprétation	**Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)**	**Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)**
1	Amendments to IFRS 10 and IAS 28: Sale or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture Effective date of amendments to IFRS10 and IAS 28	*Reportée sine die*	*Suspendu*
2	IFRS 17 Insurance contracts	01/01/2023	01/01/2023
2bis	Amendments to IFRS17 Insurance contracts: Initial Application of IFRS17 and IFRS9 – comparative information	01/01/2023	01/01/2023
3	Amendments to IAS 1: Classification of Liabilities as Current or Non-current	01/01/2024	NC
3bis	Non- current liabilities with covenants	01/01/2024	NC
4	Amendments to IAS 1 [et IFRS Practice Statement 2]: Disclosure of Accounting Policies	01/01/2023	01/01/2023
5	Amendments to IAS 8 : Definition of Accounting Estimates	01/01/2023	01/01/2023
6	Amendments to IAS 12 Income Taxes: Deferred Tax related to Assets and Liabilities arising from a Single Transaction	01/01/2023	01/01/2023
7	Amendments to IFRS16 Leases: lease Liability in a Sale and Leaseback	01/01/2024	NC

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

Par ailleurs les comptes consolidés annuels du Groupe ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposé sondage à l'IASB et l'IFRIC à la date de clôture.

Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indications contraires.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers et actifs financiers disponibles à la vente (qui sont évalués à la juste valeur) conformément aux règles édictées par les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 ont une durée de 12 mois.

Règles de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Le groupe a fait le choix de présenter la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence en Résultat opérationnel conformément à la recommandation ANC 2013-01 du 4 avril 2013.

Conversion des opérations en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

- **Transactions en devises**

Les transactions en devises sont converties sur la base du cours en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant du règlement de ses opérations et de la conversion au taux de change à la clôture des actifs et passifs libellés en devises sont comptabilisés en produits ou en perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change touchant un élément monétaire faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une activité à l'étranger, en l'occurrence l'Afrique du Sud, sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la cession de l'investissement net.

- **États financiers libellés en devises**

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros au cours en vigueur à la date de clôture des comptes.

Cette conversion s'applique également au goodwill.
Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros au cours de change moyen de la période. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuation significative.
Les capitaux propres sont convertis au taux historique. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la rubrique « Ecart de conversion », jusqu'à la cession complète de la société.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. La subvention est comptabilisée en diminution des coûts liés dans les exercices qui ont supporté les coûts qu'elle compense.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

Estimations et incertitudes

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait entraîner un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période antérieure.

- **Jugements**

Le management a émis des hypothèses en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont les effets sont significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers concernant les contrats de location pour lesquels le Groupe est locataire :

- **Contrat de location financement**

Le Groupe conclut régulièrement des contrats de location portant sur des équipements. Le Groupe analyse à la date de signature de chaque contrat, sur la base des termes et conditions des conventions, s'il conserve ou non la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens loués. Selon l'analyse ainsi effectuée, ils sont comptabilisés soit comme des contrats de location simple, soit comme des contrats de location-financement.

- **Recours à des estimations**

Les principales estimations utilisées sont les suivantes :

- Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir subi une perte de valeur. Dans le cadre de ses calculs de valeur d'utilité, le management procède à une estimation des flux de trésorerie futurs que l'entité s'attend à obtenir de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie, et retient un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs. Des détails complémentaires sont communiqués en note 16 – Dépréciation des actifs.

- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe évalue le coût des transactions avec des membres du personnel et les dirigeants et réglées en instruments de capitaux propres, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués. L'estimation de la juste valeur requiert de recourir à un modèle financier décrit en note 23 –capitaux propres.

- Impôts différés actifs

La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

De plus amples détails sont communiqués en note 13– Impôts sur les résultats.

- Impôts sur le résultat.

- Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative.

De plus amples détails sont communiqués en note 10 – Provisions et dépréciation.

- Provisions pour risques et charges et provisions clients

La détermination du montant des provisions requiert de formuler des hypothèses et retenir des estimations sur les niveaux de coûts attendus ainsi que sur la période durant laquelle la sortie de ressources interviendra.

De plus amples détails sont fournis en note 10 – Provisions et dépréciation.

Note 4. Evolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 69 sociétés dont 64 sont consolidées par intégration globale et 5 par mise en équivalence (contre 69 sociétés au 31 décembre 2021).

Au cours de l'exercice les opérations suivantes ont été effectuées :

- AdVini South Africa, filiale d'AdVini France, acquiert 100% des parts de la société Kleine Zalze Wines dont le siège est basé à Stellenbosch (Afrique du Sud).

- Advini a cédé, le 9 juin 2022, 3% des parts sociales de la société AdVini South Africa.

- La société Advini a cédé sa participation dans la société Notre Dame de Cousignac (capital détenu de 100%) en date du 12 mai 2022.

- Advini a acquis des minoritaires de la SC du Causse d'Arboras portant ainsi sa participation à 94.25%.

L'incidence des variations du périmètre sur le TFT est de 13 583K€ correspondant à la cession de Cousignac pour 0.5 M€ et à l'acquisition de Kleine Zalze pour -14 M€ (nettes de la trésorerie à la date d'opération, soit : - 2 363 K€).

Les autres flux liés aux opérations d'investissement concernent principalement les rachats des minoritaires soit la SC du Causse d'Arboras (-0.2 M€), la cession de 3% des parts sociales de la société Advini South Africa +0.6M€, et le rachat des minoritaires d'Advini South Africa (4.2M€) et Prodegustation (0.3 M€).

Au 31 décembre 2022, Kleine Zalze a contribué à hauteur de 7M€ au Chiffre d'affaires consolidé, de 0,7M€ à l'Ebitda et 0,520M€ au résultat net.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement Kleine Zalze se décomposent ainsi :

en milliers d'euros	
Acquisition de titres de participation	-11 741
Trésorerie nette	-2 363
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**-14 104**

Les actifs et passifs des entrées de périmètre Kleine Zalze se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	01-juil-22
Immobilisations incorporelles	4 074
Immobilisations corporelles	2 226
Autres actifs non courants	320
Actifs non courants	**6 621**
Stocks	7 213
Clients	2 816
Autres créances	214
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-
Actifs courants	**10 243**
TOTAL ACTIF	**16 863**
Dettes financières	766
Autres passifs non courants	-
Passifs non courants	**766**
Dettes financières	2 363
Fournisseurs et comptes rattachés	2 702
Autres passifs courants	1 345
Passifs courants	**6 410**
TOTAL PASSIF	**7 176**

Comptes consolidés au 31 décembre 2022

Liste des sociétés du Groupe :

NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
SA AdVini (Mère)	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	71,43%	71,43%	Euro	Intégration globale
ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	100,00%	100,00%	CHF	Intégration globale
SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SC DU CAUSSE D'ARBORAS	94,25%	94,25%	Euro	Intégration globale
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
SAS CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
Advini South Africa	89,78%	89,78%	Rand	Intégration globale
Ken Forester	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
Maison du Cap	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
Le Bonheur	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
STELLENBOSCH VINEYARDS	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
SAS PRODEGUSTATION	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SAS L&M HOLDINGS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SCEA DOMAINE DES ROCS	99,50%	99,50%	Euro	Intégration globale
ADVINI Italia	33,33%	33,33%	Euro	Mise en équivalence
SAS BVC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
BVC BODEGAS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
KLEINE ZALZE WINES	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale

Note 5. Information sectorielle

- **Ventes de produits**

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable.

Le chiffre d'affaires consolidé s'entend net des accords de coopération commerciale.

Dans le cadre des contrats de distribution, le Groupe analyse les critères et circonstances du contrat afin de conclure s'il agit en tant qu'agent ou principal.

Dans la totalité des contrats, le Groupe agit en tant que principal. Les éléments indiquant que le Groupe agit en tant que principal sont notamment que :

- le client s'attend à ce que ce soit le Groupe qui assume la majorité des obligations ;
- le Groupe peut fixer le prix de vente au consommateur ;
- le Groupe porte le risque de stock ;
- le Groupe exécute certains des services fournis ou modifie les produits proposés ;
- le Groupe assume le risque de crédit lié à la transaction.

- **Prestations de services**

Le chiffre d'affaires généré par les prestations est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de celles-ci.

Le Groupe AdVini est organisé autour d'un secteur opérationnel principal : le secteur « vin ».

AdVini intervient sur toute la filière vin, et de façon quasi exclusive dans ce secteur, en tant que producteur, éleveur, négociant et metteur en marché. AdVini est organisé autour de maisons de vins, implantées au cœur des principales régions viticoles, et de structures centralisées qui regroupent les fonctions support et la commercialisation.

Ces secteurs opérationnels ont été regroupés car ils remplissent les critères de regroupement de la norme IFRS8 paragraphe 12 pour être regroupés en un seul secteur Vins. Les interactions entre les maisons, et avec les services centraux sont nombreuses :

- Sur le plan commercial :
 - Flux commerciaux croisés
 - Force de vente commune
- Sur le plan industriel :
 - Sites de stockage des vins et outils de production partagés
 - Logistique et stockages centralisés
- Sur le plan financier :
 - Gestion des besoins de trésorerie / flux de trésorerie
 - Décisions d'investissements
 - Gestion des besoins de financements

Dans ce contexte, le pilotage et mesure de la performance prennent toute leur importance au niveau global, c'est-à-dire à travers des indicateurs pilotés au niveau groupe.

Les autres activités connexes sont regroupées dans la colonne « Autres ». Ces activités sont les suivantes :

- Le transport et la gestion de la flotte de véhicules,
- La fabrication d'étiquettes et de capsules
- L'activité d'hôtellerie et de restauration

Elles ne représentent pas plus de 10% de l'ensemble et ne font donc pas l'objet d'une information séparée.

Au 31 décembre 2022

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2022	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	293 113	11 086	-6 357	**297 843**
Marge Brute	99 188	7 228	-3 679	**102 737**
%	33,8%	65,2%	57,9%	34,5%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	9 161	551	-19	**9 693**
Résultat Financier	-3 627	-44	0	**-3 672**
Résultat avant IS	3 820	606	0	**4 426**
Charge d'Impôt	-972	-161	0	**-1 134**
Actifs sectoriels	415 991	8 524	-12 060	**412 455**

Au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	276 837	8 810	-5 400	**280 247**
Marge Brute	94 528	5 912	-3 364	**97 076**
%	34,1%	67,1%	62,3%	34,6%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	8 848	-223	-8	**8 617**
Résultat Financier	-3 031	-44	-351	**-3 426**
Résultat avant IS	5 731	-248	-350	**5 132**
Charge d'Impôt	-556	-54	0	**-610**
Actifs sectoriels	392 886	7 990	-11 415	**389 461**

Les méthodes comptables utilisées pour l'information sectorielle sont cohérentes avec celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. La quasi-totalité des flux d'investissements concerne le secteur Vin.

Informations relatives aux zones géographiques

Au 31 décembre 2022	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	136,2	161,6	**297,8**

en millions d'euros

Au 31 décembre 2021	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	124,9	155,4	**280,2**

Chiffre d'Affaires (ventilé sur la base du pays de localisation du client).

Le Groupe n'a aucun client avec lequel il réalise un volume de ventes supérieur au dixième du chiffre d'affaires consolidé. La quasi-totalité des actifs immobilisés concerne des actifs localisés en France et en Afrique du Sud.

Note 6. Charges de personnel

Avantages du personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charge de personnel de la période à laquelle ils sont rattachés.

Pour le régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les droits sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Les coûts sont estimés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, ils sont évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

Le Groupe ne possède pas de régime particulier à prestations définies autre que le régime légal d'indemnités de départ en retraite de droit français et défini par la convention collective en vigueur.

en milliers d'euros	31-déc.-22	31-déc.-21
Salaires et traitements	30 655	28 144
Charges sociales	11 557	11 420
Participation des salariés	245	389
Charges liées aux actions gratuites	0	0
Total	**42 457**	**39 953**

Le montant des cotisations comptabilisées dans le cadre du régime à cotisations définies représente 2 061 milliers d'euros (contre 1 812 milliers d'euros en 2021).

L'évolution de l'effectif se présente de la manière suivante :

	31-déc.-22	31-déc.-21
Dirigeants	1	1
Cadres	237	209
Agents de Maîtrise	112	95
Employés et Ouvriers	476	439
Total	**826**	**744**

Note 7. Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	Logiciels (ERP)	Marques	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	**8 911**	**25 409**	**3 396**	**37 716**
Regroupement d'entreprises		4 204	(2)	**4 202**
Acquisitions	194	481	131	**805**
Cessions /Diminution				**0**
Ecarts de conversion		(217)	(0)	**-217**
Autres	(33)			**-33**
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	**9 071**	**29 877**	**3 525**	**42 473**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2021	**7 807**	**540**	**492**	**8 839**
Regroupement d'entreprises		131	(2)	**129**
Dotation aux Amortissements	1 264		113	**1 377**
Cessions/Diminution				**0**
Ecarts de conversion		(6)	(0)	**-7**
Autres				**0**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2022	**9 071**	**664**	**602**	**10 338**
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	**1 104**	**24 869**	**2 904**	**28 877**
Valeurs nettes au 31 décembre 2022	**0**	**29 212**	**2 923**	**32 135**

Evaluation

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charge dès qu'encourues.

Les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprise sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats.

Amortissement

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

	Frais de dév.ERP	Marques	Logiciels
Durée d'utilité	Finie	Indéfinie	Finie
Amortissement linéaire	7 ans	Non amorties	1 à 3 ans
Généré en interne ou acquis	Généré en interne et acquis	Acquises	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement jusqu'à la date de mise en service, puis quand un indice de perte de valeur apparaît	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît	Quand un indice de perte de valeur apparaît

La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

Perte de valeur des immobilisations incorporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

Perte de valeur des marques

Les marques dans le Groupe correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie.

De ce fait, elles sont isolées dans un poste de bilan et ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année en application de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs (voir note 16).

Note 8. Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	**62 185**	**78 365**	**57 096**	**21 726**	**219 371**
Regroupement d'entreprises	(10)		4 043	252	**4 285**
Acquisitions	770	4 434	2 856	3 513	**11 573**
Cessions /Diminution	(494)	(10)	(328)	(168)	**(999)**
Ecarts de conversion	(25)	(184)	(248)	(53)	**(510)**
Autres	656	137	643	(1 683)	**(248)**
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	**63 080**	**82 741**	**64 062**	**23 588**	**233 471**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2021	**5 674**	**36 176**	**37 706**	**15 527**	**95 083**
Regroupement d'entreprises	(2)		1 931	183	**2 112**
Dotation aux Amortissements et Provisions	499	2 503	3 563	830	**7 395**
Cessions/Diminution	(487)	(5)	(319)	(78)	**(889)**
Ecarts de conversion	(1)	(8)	(148)	(14)	**(171)**
Autres	0				**0**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2022	**5 684**	**38 667**	**42 732**	**16 448**	**103 530**
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	**56 510**	**42 189**	**19 390**	**6 199**	**124 288**
Valeurs nettes au 31 décembre 2022	**57 397**	**44 074**	**21 330**	**7 140**	**129 941**

Evaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles résultant de tests de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comporte des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément de la structure.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs corporels sont capitalisées si elles contribuent à augmenter les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées distinctement à l'actif en remplacement du bien remplacé ou renouvelé.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle soit :

- Terrains — non amortis
- Plantations (vignes) — 15 à 35 ans
- Constructions (*) — 10 à 100 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriel — 5 à 40 ans
- Autres immobilisations corporelles — entre 5 et 10 ans

** Les bâtiments ayant un caractère historique sont amortis sur 100 ans.*

Contrats de location

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Actifs biologiques

Suite à l'amendement d'IAS 41 « Plantes productrices », les plantes productrices (dont les vignes) sont désormais dans le champ d'application d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et sont comptabilisées au coût amorti. Cela n'a eu aucun impact sur le traitement appliqué par Advini.

Perte de valeur des immobilisations corporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

Note 9. Droits d'utilisation et dettes locatives

Les droits d'utilisation avant application de la norme IFRS 16 concernent les valeurs de fermage et le retraitement des crédits baux en application d'IAS 17.

Ces droits d'utilisation étaient comptabilisés respectivement dans les immobilisations incorporelles et dans les immobilisations corporelles. Ils ont été reclassés en droit d'utilisation.

Amortissement

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux baux du Groupe est présenté ci-dessous :

	Baux ruraux
Durée d'utilité	Indéfinie
Amortissement linéaire	non amortis si la durée est de 9 ans ou multiple de 9 ans
Généré en interne ou acquis	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît

Droits d'utilisation

Droits d'utilisation	Locations						Locations financements			
en milliers d'euros	Fermages	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total	Total droits
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	**27 857**	**28**	**7 456**	**2 120**	**2 697**	**40 157**	**8 832**	**4 593**	**13 425**	**53 583**
Regroupement d'entreprises	(315)					**(315)**	(113)		**(113)**	**(428)**
Acquisitions				94	402	**496**		198	**198**	**694**
Cessions /Diminution						-	(143)	(129)	**(272)**	**(272)**
Ecarts de conversion			(2)	1		**(1)**			-	**(1)**
Autres	(19)		76	(279)	29	**(193)**			-	**(193)**
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	**27 523**	**28**	**7 529**	**1 937**	**3 128**	**40 145**	**8 576**	**4 663**	**13 239**	**53 384**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	**4 656**	**17**	**2 373**	**1 196**	**970**	**9 213**	**7 996**	**3 358**	**11 354**	**20 566**
Regroupement d'entreprises	(184)					**(184)**	(93)		**(93)**	**(277)**
Dotation aux Amortissements et Provisions	1 547	6	996	378	510	**3 438**	280	481	**761**	**4 199**
Cessions/Diminution						-	(143)	(123)	**(266)**	**(266)**
Ecarts de conversion			(2)	0		**(2)**			-	**(2)**
Autres				(317)	(20)	**(337)**		(27)	**(27)**	**(364)**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	**6 020**	**22**	**3 368**	**1 257**	**1 461**	**12 128**	**8 040**	**3 688**	**11 728**	**23 856**
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	**23 200**	**11**	**5 083**	**924**	**1 727**	**30 945**	**836**	**1 236**	**2 072**	**33 016**
Valeurs nettes au 31 décembre 2022	**21 503**	**6**	**4 162**	**680**	**1 667**	**28 017**	**536**	**974**	**1 510**	**29 527**

La valeur des immobilisations corporelles nettes détenues en vertu de contrats de location-financement est de 1 510 milliers d'euros au 31 décembre 2022 (contre 2 072 milliers d'euros en 2021).

Les actifs pris en contrat de location-financement sont donnés en nantissement des dettes de location-financement et de location avec option d'achat correspondantes.

L'incidence sur le TFT de l'application de la norme IFRS16 est de 4,2 M€ de dotations aux amortissements, 0,5 M€ de coût de l'endettement financier et -3,8 M€ de remboursement d'emprunt.

Les loyers restant à courir sur ces contrats sont de :

en milliers d'euros	Valeur
Loyer à un an	**566**
Loyer de un à cinq ans	**1 192**
Loyer à plus de cins ans	**0**
TOTAL	**1 758**

Dettes locatives

en milliers d'euros	Emprunts sur location financement	Emprunts sur location	Total
Valeur au 31 décembre 2021	**2229**	**23 563**	**25 792**
Augmentation	195	746	941
Diminution	(666)	(3 245)	(3 911)
Regroupement d'entreprises		(138)	(138)
Écart de conversion		1	1
Autres variations		21	21
Valeur au 31 décembre 2022	**1 758**	**20 948**	**22 705**
dont part courante	566	2 666	3 231
dont part non courante	1 192	18 282	19 474
	-	-	-
dont de 1 à 5 ans	1 192	8 789	9 981
dont + de 5 ans	0	9 493	9 493

- **Échéancier**

en milliers d'euros	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts sur location financement	566	1 192	(0)	1 758
Emprunts sur location	2 666	8 789	9 493	20 948
Valeur au 31 décembre 2022	**3 231**	**9 981**	**9 493**	**22 705**

Note 10. Provisions et dépréciations

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût financier.

en milliers d'euros	Stock	Clients	immob.	Titres de part.	TOTAL ACTIF	Autres	Retraite	TOTAL PASSIF	TOTAL
Valeur au 31 décembre 2021	**4 419**	**2 096**	**568**	**5**	**7 087**	**1 682**	**2 029**	**3 711**	**10 798**
Dotations	602	219	0	0	**822**	38	71	**109**	**931**
Reprises utilisées	(1 264)	(14)			**(1 279)**	(849)		**(849)**	**(2 128)**
Reprises non utilisées					-	(50)	(349)	**(399)**	**(399)**
Reclassement					-	-		-	-
Regroupement d'entreprises					-	-		-	-
Écart de conversion	(9)	(28)			**(37)**	(1)		**(1)**	**(38)**
Var. des écarts actuariels comptabilisés en OCI					-	-	(195)	**(195)**	**(195)**
Valeur au 31 décembre 2022	**3 747**	**2 273**	**568**	**5**	**6 593**	**820**	**1 557**	**2 376**	**8 970**
- dont part courante	3 747	2 273			6 021	820		820	6 840
- dont part non courante			568	5	573		1 557	1 557	2 129

Les provisions pour risque couvrent divers risques sociaux et commerciaux.

Provision pour engagements de retraite et autres avantages assimilés

- **Composantes des engagements provisionnés**

Le détail des provisions pour pensions et avantages assimilés se présente de la manière suivante :

en milliers d'euros	31-déc.-22	31-déc.-21
Indemnités de départ à la retraite	1 557	2 029
Médaille du travail		
Autres		
Total provision pour pensions et autres avantages assimilés	**1 557**	**2 029**

- **Variation des engagements sur la période**

en milliers d'euros	31-déc.-22	31-déc.-21
Provision au bilan à l'ouverture	**2 029**	**2 113**
Variations de périmètre	-	55
Charges nettes de la période	48	15
Reprises nettes de la période	(349)	
Prestations payées sur la période	23	
Variations des écarts actuariels comptabilisés en OCI	(195)	(154)
Changement de méthode IAS 19 (*)		
Provision au bilan à la clôture	**1 557**	**2 029**
- Dont part courante		
- Dont part non courante	1 557	2 029

- **Hypothèses de calcul retenues**

Les hypothèses de calcul retenues sur l'ensemble des sociétés du Groupe sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux » et se présentent de la manière suivante :

	31-déc.-22	31-déc-21
Taux d'actualisation	3,75%	0,95%
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*	67 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10%	0 à 10%
Taux de progression des salaires	1,0%	1,0%
Taux de charges sociales	45 à 50%	45 à 50%

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

La sensibilité de la provision aux variations du taux d'actualisation est présentée dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	Engagements de retraite		Sensibilité
Engagements au 31/12/2022	1 557		
Engagements au 31/12/2022 avec une baisse de 0,4% du taux d'actualisation	1 815	-	258
Engagements au 31/12/2022 avec une hausse de 0,5% du taux d'actualisation	1 637	-	80

Autres provisions

Les autres provisions se détaillent de la façon suivante :

en milliers d'euros	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2020	753	140,8	788	**1 682**
Dotations	-		38	**38**
Reprises utilisées	(52)	(39)	(758)	**(849)**
Reprises non utilisées	(50)			**(50)**
Reclassement	-		-	-
Regroupement d'entreprises				-
Écart de conversion	(1)			**(1)**
Var. des écarts actuariels comptabilisés en OCI				-
Valeur au 31 décembre 2020	650	101,5	68	**820**
- dont part courante	650	102	68	**820**
- dont part non courante				

Note 11. Autres charges et produits opérationnels

- **Autres charges et produits opérationnels courants**

en milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Pertes et Gains de change	1 151	945
Divers produits et charges d'exploitation	-89	-1 644
Total autres produits et charges opérationnels	**1 062**	**-699**

Les pertes et les gains de change sont essentiellement liés aux variations de la devise sud-africaine (ZAR).

Les divers produits se composent notamment d'un produit d'un montant de 2M€ suite à la résolution d'un litige commercial à l'international

Les diverses charges d'exploitation se composent notamment de pertes et pénalités sur créances clients ainsi que des indemnités et redevances.

- **Autres charges et produits opérationnels non courants**

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Autres charges opérationnelles non courantes	-1 594	-2 973
Autres produits opérationnels non courants	0	2 915
Autres charges et produits opérationnels non courants	**-1 594**	**-58**

En 2022, les autres charges opérationnelles non courantes comprennent essentiellement :

- des coûts liés à la célébration des 150 ans JEAN JEAN pour 473K€
- des indemnités de rupture de contrat de travail pour 346K€
- l'impact de la cession de Cousignac pour 173K€ .

En 2021, les autres charges opérationnelles non courantes incluaient essentiellement :

- Les charges de sous activité liées à l'épisode de gel du mois d'avril pour 1M€ ;
- Certains coûts liés à la crise sanitaire de la COVID-19 pour 400K€ relatifs notamment aux compensations de salaires et aux fermetures des hôtels-restaurants imposées par les autorités locales (France et Afrique du Sud).

Les autres produits opérationnels non courants étaient principalement liés au produit de cession de la société Rigal.

Note 12. Résultat financier

- **Intérêts**

Les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif qui est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier) pour la valeur comptable nette de l'actif financier.

- **Dividendes reçus**

Les produits sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit de percevoir le paiement.

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-3 874	-3 528
Coût de l'endettement financier net	**-3 874**	**-3 528**
Autres produits financiers	351	112
Autres charges financières	-149	-10
Résultat Financier	**-3 672**	**-3 426**

Note 13. Impôts sur les résultats

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. La valeur fiscale est déterminée à partir des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base du taux d'impôt qui a été adopté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées, tenant compte de la modification des règles relatives à l'utilisation des reports déficitaires suite à l'adoption de la Loi de finance rectificative pour 2012.

Au 31 décembre 2020, le taux d'impôt du groupe d'intégration fiscale était de 28% à hauteur de 500 000 euros de résultat fiscal puis 31% au-delà. A compter de 2021, le taux est de 26,5%. Puis, à compter de 2022, le taux est de 25%.

Au 31 décembre 2022, le groupe d'intégration fiscale est déficitaire. Ce déficit a donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif au taux de 25% à hauteur de 361K€.

en milliers d'euros		
Impôts différés sur :	**31-déc-22**	**31-déc-21**
Provisions règlementées	-967	-1 019
Indemnités de départ en retraite	389	618
Immo corporelles et crédit bail	143	228
Différences temporelles fiscales	-1 267	-1 030
IDA sur report fiscaux déficitaires	4 927	4 820
Instruments dérivés	-903	19
Ecarts d'Evaluation	-14 311	-16 255
Frais d'émission d'emprunt	-305	-371
Divers	-1 538	-98
modification taux de 33,33% à 28% et 25%	0	1 964
Total	**-13 831**	**-11 126**
Dont IDP	-14 180	-11 718
Dont IDA	349	592

Charge d'impôt

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Charge (produit) d'impôt courant sur	758	1 103
Charge (produit) d'impôt différé	375	(493)
Total charge d'impôt	**1 134**	**610**

Le Groupe AdVini a mis en place un contrat d'intégration fiscale entre 20 sociétés du groupe.

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

La société mère du Groupe consolidé étant également tête d'un Groupe d'intégration fiscale déficitaire, le taux d'impôt retenu pour le Groupe est de 25% correspondant au taux d'impôt appliqué pour la reconnaissance de l'impôt différé actif relatif au déficit.

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Résultat net de l'ensemble consolidé après impôt	3 292	4 522
Charge d'impôt comptabilisée	1 134	610
RESULTAT AVANT IMPOT	**4 426**	**5 132**
Taux d'impôt	*25%*	*25%*
Charge d'impôt théorique	1 107	1 283
Eléments de rapprochement :		
Différences permanentes fiscales	57	101
Non reconnaissance des actifs d'ID non recouv. sur reports fiscaux déficitaires	313	435
IDA sur déficits antérieurs	(253)	(80)
Aide Etat	(175)	(160)
Cotisation sur la valeur ajoutée	347	403
Autres (dont impact de différence de taux d'imposition)	(262)	(1 372)
Total	**1 134**	**610**

Note 14. Résultat par action

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice auquel s'ajoute le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités sont les suivantes :

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Résultat net, part du Groupe	2 968	4 032
Résultat net, part du Groupe, pour le résultat dilué	2 968	4 032
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	3 941 835	3 941 835
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenues	-121 017	-95 727
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	**3 820 818**	**3 846 108**
Effet de la dilution des actions attribuées gratuitement		6 000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	**3 820 818**	**3 852 108**
Résultat par action de base (en euro) total	**0,78**	**1,05**
Résultat par action dilué (en euro) total	**0,78**	**1,05**

Note 15. Goodwill

Regroupement d'entreprises

- **Goodwill**

A la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le goodwill est diminué du cumul des pertes de valeurs éventuelles. Les goodwills ne sont plus amortis à compter du 1er janvier 2004.

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation annuels et plus fréquemment dès l'existence d'indices de perte de valeur.

- **Goodwill négatif**

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables comptabilisés excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat opérationnel de l'exercice.

- **Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle**

Les intérêts ne conférant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe.

Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Lors d'acquisitions de tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle, la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en capitaux propres.

Perte de valeur des goodwill

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, au 31 décembre.

Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique.

La valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est dépréciée lorsqu'elle devient inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou du groupe d'actifs. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif ou au groupe d'actifs.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

UGT	Valeur nette au 31 décembre 2021	Acquisition	Actualisation valeur	Cession	Valeur nette au 31 décembre 2022
UGT Roussillon (CAZES SAS et PAULILLES)	970				970
UGT Rhône (OGIER, AMOUROUX, RAYMOND, COUSIGNAC, RONCIERE)	831			(147)	684
UGT Sud-ouest (MOUEIX SAS + RIGAL SAS)	641				641
UGT USA (ADVINI USA, ex-Cannon Wines)	189				189
UGT Provence (GASSIER et BARON GEORGES)	531				531
UGT Paris (CFV+PRD)	4 145				4 145
UGT Afrique du Sud (ASA)	51	2 054	(101)		2 004
UGT BVC	4 123				4 123
Divers non affecté	70				70
TOTAL	11 552	2 054	(101)	(147)	13 358

La société Advini a acquis la société Kleine Zalze Wines, entrée dans le périmètre au 1er juillet 2022.Il ressort de cette acquisition un écart d'acquisition de 2 M€. Cet écart est provisoire au 31 décembre 2022. Il sera finalisé dans les 12 mois suivant la date d'acquisition conformément à la norme IFRS 3.

La cession de la société Notre Dame de Cousignac entraîne une diminution du goodwill net de 147K€

Note 16. Dépréciation des actifs

Dépréciation des goodwill

Les valeurs recouvrables des goodwill ont été calculées à partir de la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT.

Les critères retenus sont les suivants :

- Résultat d'exploitation des années 2023 à 2027 issus des business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil d'Administration.
- Taux actualisation : 8,5% (vs 8% en 2021) pour la France, 10,5% (vs 10% en 2021) pour les activités digitales, 11,5% (vs 11% en 2021) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2021) pour la France et 4% (vs 4% en 2021) pour l'Afrique du Sud

Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant évoluer individuellement et de façon défavorable les principales hypothèses comme suit :

- variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5 % ;
- variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Suite à ce test, aucune UGT n'apparaît en moins-value. Par conséquent, aucune dépréciation ne serait comptabilisée.

Dépréciation des marques

Le test annuel de dépréciation des marques à durée de vie indéfinie se base sur une valeur recouvrable individuelle établie selon la méthode des redevances.

Les critères retenus sont les suivants :

- Chiffre d'affaires des années 2023 à 2027 issus des business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil d'Administration.
- Taux de redevance de marques : 1% à 5% (vs 1 à 5% en 2021)
- Taux actualisation : 8,5% (vs 8% en 2021) pour la France, 10,5% (vs 10% en 2021) pour les activités digitales, 11,5% (vs 11% en 2021) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2021) pour la France et 4% (vs 4% en 2021) pour l'Afrique du Sud

Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant évoluer individuellement et de façon défavorable les principales hypothèses comme suit :

- variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5 % ;
- variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Ces tests de sensibilité conduiraient à déprécier une marque à hauteur de 81K€ avec une variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Dépréciation des autres immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs recouvrables des autres immobilisations corporelles et incorporelles sont testées, concomitamment au goodwill, à partir de la valeur d'entreprise correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT.
Par ailleurs, le Groupe n'a pas observé d'indice de perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles non incluses dans les tests de dépréciation des goodwill.

Note 17. Participation dans les entreprises associées

Le total des Bilans (comptes individuels) des entreprises associées s'élève à 28 M€. Le Chiffre d'affaires est de 3,6 M€ pour un résultat net de -0.1 M€.

en milliers d'euros	Actifs non Courants	Capitaux propres	Endettement financier net	Chiffre d'Affaires	Résultat net	dont quote part groupe
SCEA CHÂTEAU GASSIER	133	724		578	170	83
SELECT VINS ADVINI	40	6		512	3	1
L&M HOLDINGS	10 169	10 035		0	-34	-15
SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	6 215	2 462	5 826	1 431	-204	-92
SCEA MIREFLEURS	968	3 040	426	1 066	-63	-28
TOTAL	**17 525**	**16 266**	**6 252**	**3 586**	**-128**	**-50**

Note 18. Actifs financiers

- **Actifs financiers**

Les actifs financiers sont classés, selon le cas, en :

- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- Prêts et créances ;
- Placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les investissements sont initialement comptabilisés à la juste valeur qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans les catégories « juste valeur par le résultat » ou « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur.

Pour les investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence au prix de marché publié à la date de clôture.

Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'investissement.

- **Actifs financiers à la juste valeur par le résultat**

Le Groupe inclut dans cette catégorie les seuls actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction acquis en vue d'être revendus à court terme. Les profits et les pertes sur ces actifs sont enregistrés en résultat. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2022 et 2021, cette catégorie correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie (VMP).

- **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2022 et 2021, cette catégorie est principalement composée de dépôts et cautions versées et de créances clients.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

- **Actifs disponibles à la vente**

Les résultats sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que :

- l'investissement soit vendu, encaissé ou décomptabilisé d'une autre manière ou,

- jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur.

Le résultat cumulé enregistré jusqu'alors en capitaux propres est repris dans le compte de résultat. Les seuls actifs financiers de cette catégorie aux 31 décembre 2022 et 2021 sont les titres de participation non consolidés.

Ils sont évalués au coût historique d'acquisition lorsque leur juste valeur n'est pas estimable de façon fiable.

- **Hiérarchie des justes valeurs**

En application d'IFRS 13, la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : (Cours cotés non ajustés) cours auxquels la société peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés et actifs (principalement les valeurs mobilières de placement) est déterminée par référence aux cours de clôture (juste valeur dite « de niveau 1 »).

Niveau 2 : (Données observables) données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (un prix par exemple) ou indirectement (i.e. déduites de prix observables).

La juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt et de devises a été calculée en utilisant les prix de marché que le Groupe devrait payer ou recevoir pour dénouer ces contrats, tels que calculés par les établissements bancaires (juste valeur dite « de niveau 2 »).

Niveau 3 : (Données non observables) données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Le Groupe ne détient aucun actif ou passif entrant dans cette catégorie.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres débiteurs et autres créditeurs, est égale à leur valeur comptable du fait du caractère court terme de ces instruments.

- **Dépréciation des actifs financiers**

Une dépréciation est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat. Toute reprise ultérieure de dépréciation est également enregistrée en résultat.

Pour l'ensemble des actifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

La juste valeur des Actifs financiers disponibles à la vente (titres de participation non consolidés) n'étant pas déterminable de façon fiable, ces titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 31 décembre 2022

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2022	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	13 358				13 358
Immobilisations incorporelles	32 135				32 135
Droits d'utilisation	29 527				29 527
Immobilisations corporelles	129 941				129 941
Participations dans des entreprises associées	4 606				4 606
Autres actifs financiers	6 494	351	6 143		-
Impôts différés actifs	349				349
ACTIFS NON COURANTS	**216 410**	**351**	**6 143**	**-**	**209 916**
Stocks	130 232				130 232
Créances clients	24 551		24 551		-
Autres créances	11 892		3 351		8 541
Actifs d'impôts exigibles	1 018				1 018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 350			28 350	-
ACTIFS COURANTS	**196 044**	**-**	**27 902**	**28 350**	**139 792**

Les catégories de Justes Valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Les autres créances correspondent notamment aux avances fournisseurs pour 3 351 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2021

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2021	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	11 552				11 552
Immobilisations incorporelles	28 877				28 877
Droits d'utilisation	33 016				33 016
Immobilisations corporelles	124 289				124 289
Participations dans des entreprises associées	4 692				4 692
Autres actifs financiers	2 488	352	2 136		-
Impôts différés actifs	592				592
ACTIFS NON COURANTS	**205 506**	**352**	**2 136**	**-**	**203 018**
Stocks	122 250				122 250
Créances clients	24 098		24 098		-
Autres créances	11 155		3 023		8 132
Actifs d'impôts exigibles	1 761				1 761
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 691			24 691	-
ACTIFS COURANTS	**183 955**	**-**	**27 121**	**24 691**	**132 142**

Variation des actifs financiers non courants

en milliers d'euros	31-déc-22	Regroupement d'entreprises	Acquisitions	Diminutions	Reclassement	Ecart de conversion	31-déc-21
Actifs financiers disponibles à la vente	**352**	-5	4				**351**
Participations dans entreprises associées	**4 691**	60		-146			**4 605**
Placements détenus jusqu'à leur échéance	**0**						**0**
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	**0**						**0**
Prêts et créances financières	**2 136**	342	3 684			-19	**6 143**
Total	**7 179**	**397**	**3 689**	**-146**	**0**	**-19**	**11 099**

Echéancier des actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2022	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers disponibles à la vente		351	351
Participations dans entreprises associées		4 605	4 605
Placements détenus jusqu'à leur échéance			0
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			0
Prêts et créances financières	6 143		6 143
Total	6 143	4 956	11 099

Aucun actif financier non courant n'est en souffrance ou déprécié.

Note 19. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût moyen pondéré est calculé pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis et semi-finis. Ce coût moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

Le coût des produits finis et semi finis inclut des coûts de conditionnement et des frais accessoires (filtration et traitement des vins notamment).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Matières premières (matières sèches)	9 194	6 612
Vins en vrac	52 115	52 069
Vins en bouteille	68 283	64 073
Autres	4 387	3 915
Valeur brute	**133 979**	**126 669**
Dépréciation	(3 747)	(4 419)
Valeur nette	**130 232**	**122 250**

Note 20. Créances clients

Clients et autres débiteurs

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables.

Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Variation

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2021
Créances clients	26 824	-2 273	24 551	24 098
Créances cédées au factor				
Effets à l'encaissement				
Total	**26 824**	**-2 273**	**24 551**	**24 098**

Balance âgée clients

en milliers d'euros	brut	%CA HT	net	%CA HT
non échues	17 955	6,0%	15 682	5,3%
Echues moins de 3 mois	6 429	2,2%	6 429	2,2%
Echues entre 3 et 12 mois	2 105	0,7%	2 105	0,7%
Echues de plus de 12 mois	335	0,1%	335	0,1%
Total	**26 824**	**9,0%**	**24 551**	**8,2%**

Afin d'optimiser son BFR, Advini a signé un contrat d'affacturage déconsolidant le 20 juin 2019, au 31 décembre 2022, 32,7 M€ de créances ont été cédées (32,6 M€ au 31 décembre 2021).

Note 21. Autres actifs courants

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2021
Avances Fournisseurs	3 351		3 351	3 023
Personnel	97		97	242
Charges constatées d'avance	702		702	837
Créances sur cessions d'immobilisations			-	0
Créances fiscales et divers	7 742		7 742	7 053
Créance d'impôt exigible	1 018		1 018	1 761
Total	**12 910**	**-**	**12 910**	**12 915**

Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, et présentent un risque de fluctuation de valeur faible.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des concours bancaires courants.

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Valeurs Mobilières de Placement	33	32
Disponibilités	28 318	24 659
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 350	24 691
Découverts et concours bancaires courants	-63 403	-65 727
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	-35 053	-41 036

Note 23. Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

L'assemblée générale mixte du 16 juin 2022 a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0.50€ par action, soit 1 970 k€.

Ainsi, au 31 décembre 2022, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

Paiements en actions

Des attributions d'actions gratuites peuvent être décidées par le Groupe et dénouées en actions ADVINI à émettre. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces actions gratuites est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites actions à la date de leur attribution et au nombre d'actions supposées acquises à la fin de la période d'acquisition des droits.

La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, sous condition de présence.

Cette dépense est constatée en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire. Sur ces 15.000 actions, le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2021 a approuvé l'attribution définitive de 6.000 actions qui ont été affectées au bénéficiaire en juillet 2022. Les 9.000 autres actions de ce plan, basées sur des critères de performance annuelle, ne seront pas attribuées.

Dans sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 30.000 actions de performance au bénéfice du management sur la période 2019 à 2021 et a aligné le plan au bénéfice du Président du directoire sur la durée du plan du management.

Au titre des exercices 2019, 2020 et 2021, les critères n'ayant pas été atteints, aucune action gratuite n'a été attribuée au management.

Dans sa réunion du 22 mars 2022, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite basé sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs sur la période 2022-2024, avec un bilan lors de l'approbation des comptes en 2025. Le potentiel total d'attribution est de 52.500 actions de performance au terme de l'année 2024.

Ecarts de conversion

Les variations des écarts de conversion liés aux capitaux propres sont de – 1 175 milliers d'euros (– 243 milliers d'euros en 2021). Les gains de change nets représentent 1 151 milliers d'euros au cours de l'exercice (contre 945 milliers d'euros pour 2021).

Actions propres

Les actions propres sont inscrites en diminution du poste de réserves consolidées.

Les plus et moins-values de cession sont également inscrites en réserves consolidées.

en milliers d'euros	Nombre de titres	Valeur en K€
Au 31 décembre 2021	97 912	1 514
Acquisitions	52 993	1 247
Cessions	-12 438	-293
Au 31 décembre 2022	**138 467**	**2 468**

Capital et réserves

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale.

Lors de l'assemblée Générale du 16 juin 2023, il sera proposé de distribuer un dividende unitaire de 0,35€ pour les 3 941 835 actions au titre de l'exercice 2022 .

Gestion du capital

L'objectif du Groupe en matière de gestion de son capital est de s'assurer du maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et de disposer de ratios de qualité de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour ses actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut rembourser

une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2022.

Les seules contraintes règlementaires externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital sont celles qui découlent du droit français ainsi que du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Le Groupe est en conformité avec la totalité de ces contraintes règlementaires au cours de l'exercice.

Note 24. Dettes financières

Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur coût amorti qui correspond à leur valeur nominale d'origine diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont, par la suite, évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt calculés selon le taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf lorsqu'il existe un actif qualifié auquel ils se rattachent. Dans ce cas, ils sont inclus dans le coût de l'actif qualifié.

Evolution de l'endettement

La société mère AdVini SA a souscrit en date du 12 novembre 2020 un crédit syndiqué pour un montant de 230 M€. L'accord conclu entre AdVini et les banques est structuré autour de 5 tranches :

- Une Tranche A amortissable sur 7 ans pour un montant de 40 M€ ;
- Une Tranche B in fine sur 7 ans pour un montant de 40M€ ;
- Une Tranche revolver sur 7 ans pour un montant de 80M€ ;
- Une Tranche de crédit d'investissement sur 7 ans pour un montant de 30 M€ ;
- Une Tranche de Croissance Externe confirmée de 40 M€.

Ce crédit syndiqué, largement sursouscrit, a été conclu dans des conditions financières de marché attractives, AdVini s'engageant à respecter des ratios financiers classiques couvrant la période 2020/2027. (Cf. Note 25. Covenants)

Au 31 décembre 2020, cet emprunt avait été tiré à hauteur de 143 ,3 M€ et les frais d'émission (1,9 M€) avaient été comptabilisés en diminution de la dette financière correspondante.

Au 31 décembre 2021, cet emprunt a été tiré pour un montant supplémentaire de 12,5M€ et il a été amorti pour un montant total de 6,9M€.

Au 31 décembre 2022, cet emprunt a été tiré pour un montant supplémentaire de 26.4M€ et il a été amorti pour un montant total de 9M€.

Au mois de mai et juin 2020, le Groupe avait également souscrit des prêts garantis par l'Etat à hauteur de 20 M€ qui ont été remboursés au cours de l'exercice 2021.

L'incidence des autres flux liés aux opérations de financement sur le TFT en 2022 concernent :

- les encaissements d'emprunt liés au tirage supplémentaire sur les tranches de croissance externe et d'investissement de l'emprunt syndiqué (26.4M€).
- les décaissements pour le remboursement de l'emprunt syndiqué à hauteur de (9M€) à fin décembre 2022.

en milliers d'euros	Emprunts envers établissements de crédit	Instruments dérivés passifs	Concours bancaires	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2021	**92 643**	**112**	**65 727**	**3 727**	**162 210**
Augmentation	26 930				26 930
Diminution	(9 114)	(170)	(4 588)		(13 872)
Regroupement d'entreprises	(22)		2 232	22	2 233
Écart de conversion	(6)	6	31		31
Autres variations		52		(35)	17
Valeur au 31 décembre 2022	**110 430**	**0**	**63 403**	**3 715**	**177 548**
dont part courante	14 221		63 403		77 625
dont part non courante	96 209			3 715	99 924
dont de 1 à 5 ans	96 209			3 715	99 924
dont + de 5 ans					

Y compris en Autres l'option d'achat des minoritaires BVC de 3 700 K€.

Echéancier

en milliers d'euros	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts envers établissements de crédit	14 221	96 209		110 430
Instruments dérivés passifs				-
Concours bancaires	63 403			63 403
Autres		3 715		3 715
Valeur au 31 décembre 2021	**77 625**	**99 924**		**177 548**

Les dettes financières sont toutes libellées en euros.

Les emprunts envers les établissements de crédit correspondent essentiellement aux Tranches A (28,5 M€), B (40 M€), crédit investissement (19,6 M€) et croissance externe (23,5 M€) de l'emprunt syndiqué.

Les concours bancaires correspondent principalement à la tranche revolver de l'emprunt syndiqué.

Analyse par nature de taux

	2022		2021	
en milliers d'euros	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes envers des établissements de crédit		100,0%		100,0%
Concours Bancaires		100,0%		100,0%

Les dettes à taux variables sont indexées sur de L'EURIBOR 3 mois ou 6 mois pour les concours bancaires et sur de l'EURIBOR 6 mois pour les emprunts bancaires.

Note 25. Covenants

Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€ (Cf. Note 24. Dettes financières), AdVini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :

- **Ratio de levier :** Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / EBITDA consolidé publié
- **Ratio de gearing :** Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / Capitaux propres consolidés
- **Ratio LTV Stock :** Dette financière Court Terme consolidée / Valeur des stocks

Au 31 décembre 2022, les ratios sont respectés :

- Ratio de levier < 7,96
- Ratio de gearing < 1,70
- Ratio LTV Stock < 0,7

En cas de non-respect du Ratio de Levier et/ou Ratio de Gearing, AdVini aura la possibilité d'y remédier au moyen de toute émission d'une dette subordonnée et/ou d'une augmentation de capital en numéraire.

Note 26. Passifs financiers

- **Passifs financiers**

Les passifs financiers comprennent principalement les emprunts, dettes financières et les concours bancaires.

- **Fournisseurs et autres créditeurs**

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur coût.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 31 décembre 2022

	Montant au bilan 31.12.2022	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	99 924	99 924				-
Dettes locatives	19 474					19 474
Passifs d'impôts différés	14 180					14 180
Provisions part non courante	1 557					1 557
PASSIFS NON COURANTS	**135 135**	**99 924**	**-**	**-**	**-**	**35 211**
Dettes financières part moins d'un an	77 624	77 624				-
Dettes locatives	3 231					3 231
Dettes d'impôt exigible	112					112
Dettes fournisseurs	70 232	70 232				-
Provisions part courante	821					821
Autres passifs courants	26 849	1 191				25 658
PASSIFS COURANTS	**178 869**	**149 048**	**-**	**-**	**-**	**29 822**

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Pour l'ensemble des passifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Au 31 décembre 2021

	Montant au bilan 31.12.2021	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	87 539	87 539				-
Dettes locatives	22 174					22 174
Passifs d'impôts différés	11 718					11 718
Provisions part non courante	2 029					2 029
PASSIFS NON COURANTS	**123 460**	**87 539**	**-**	**-**	**-**	**35 922**
Dettes financières part moins d'un an	74 671	74 671				-
Dettes locatives	3 617					3 617
Dettes d'impôt exigible	596					596
Dettes fournisseurs	62 021	62 021				-
Provisions part courante	1 681					1 681
Autres passifs courants	26 563	1 167				25 396
PASSIFS COURANTS	**169 151**	**137 859**	**-**	**-**	**-**	**31 291**

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Pour l'ensemble des passifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Note 27. Instruments dérivés et gestion des risques financiers

- **Instruments financiers dérivés**

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change sur ses ventes en devises étrangères (CAD, USD et ZAR) et de taux d'intérêt sur son endettement à taux variable.

Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change retenue par le Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments détenus à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception liée à l'application de la comptabilité de couverture, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Dans le contexte Groupe, les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon la relation de couverture de flux de trésorerie : la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes : pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat du ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'élément couvert affecte le résultat.

La gestion des risques financiers repose sur des stratégies spécifiques en matière de risque de taux d'intérêt, de risque de change, de risque de liquidité et de risque de crédit. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative. Tous les instruments financiers dérivés ont été conclus pour les besoins de la couverture des risques de taux d'intérêt et des taux de change. Ainsi, en 2022, tous les instruments dérivés sont traités en instruments de couverture au sens de l'IAS 39 (cf. note 3 – instruments financiers dérivés).

Risque de change

Description du risque
L'essentiel des flux d'achats et de ventes du Groupe est réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US.
Le risque de change, en termes d'actifs, porte également sur le Rand Sud-Africain, le RMB chinois et le dollar de Hong Kong, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

Effets potentiels sur le Groupe
Ces fluctuations de devises peuvent impacter les résultats et les capitaux propres du Groupe en raison du risque de conversion des comptes des filiales consolidées ayant une devise différente de l'Euro.

Gestion et mesures mises en place
AdVini applique une gestion prudente non spéculative de ses expositions au taux de change, accompagné d'un consultant spécialisé, en charge d'identifier les instruments les plus adaptés en fonction de la conjoncture et des cours cibles retenus dans les modèles économiques.

Les couvertures de taux de change font l'objet de revues périodiques durant l'année afin i) de bénéficier de taux de change favorables et ii) de maintenir une couverture minimum sur les expositions du Groupe.

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/22	Valeur de marché 31/12/21	Variation de juste valeur
Vente à terme	5 519	202	(1)	203
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	5 519	202	(1)	203

Les opérations de couverture de risque de change en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin juin 2023.

Risque de taux

Description du risque

La dette financière nette d'AdVini est composée à 100% de dettes à taux variables indexées sur EURIBOR 3 mois ou 6 mois selon les tranches..

Effets potentiels sur le Groupe

AdVini est donc exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt qui majorerait le coût de son endettement.

Gestion et mesures mises en place

Le Groupe poursuit une politique constante de gestion prudente des risques de taux d'intérêt :

- Les principaux emprunts à moyen terme libellés à taux variable sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux), qui permettent de limiter la hausse des taux d'intérêt tout en gardant la possibilité de bénéficier de taux plus favorable ;

Les lignes de crédit à court terme donnent lieu ou non à couverture selon l'analyse faite par le Management des perspectives d'évolution des taux.

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/22	Valeur de marché 31/12/21	Variation de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	0			0
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	76 000	3 389	205	3 184
Total des instruments dérivés sur risque de taux	76 000	3 389	205	3 184

Les opérations de couverture de risque de taux en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à mi-juin 2026.

Risque de liquidité

Description du risque
La liquidité du Groupe résulte d'une part de la bonne adéquation de ses financements à ses besoins, d'autre part de la consolidation à moyen et long terme d'une part significative de son endettement.

Effets potentiels sur le Groupe
Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€, le Groupe s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année (Cf. Note 25. Covenants)

Gestion et mesures mises en place
AdVini a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. AdVini a pris toutes les mesures de précaution pour se garantir une liquidité suffisante afin de faire face à ses besoins, notamment en ayant accès à des sources de financement diversifiées :

- Le Groupe a souscrit en novembre 2020 un crédit syndiqué pour un montant de 230 M€ structuré en 5 tranches (Cf. Note 24. Dettes financières)-
- Afin d'optimiser son BFR, le Groupe a signé un contrat d'affacturage déconsolidant le 20 juin 2019 (Cf. Note 20. Créances clients)

Ce modèle permet de faire face à tous les besoins de financements liés à l'exploitation et à la croissance externe et donc de limiter le risque de liquidité.

Un service de trésorerie centralisée au niveau du Groupe permet d'optimiser les ressources et leur allocation aux différentes entités.

Risque de crédit

Description du risque
Il s'agit du risque de contrepartie lié aux activités commerciales, et plus particulièrement dans les économies émergentes.

Effets potentiels sur le Groupe
La défaillance d'un de ses clients ou le non-recouvrement d'une créance commerciale aurait un impact négatif sur les états financiers du Groupe.

Gestion et mesures mises en place
Le risque client est limité à la fois par :

- Une assurance-crédit en place et exhaustive ;
- Concernant les clients non éligibles à l'assurance-crédit :
 - Une autorisation préalable requise pour validation des commandes et recherche de sécurisation des paiements (paiement d'avance, lettre de crédit stand by, CREDOC irrévocable et confirmé, ...) ;
 - Blocage automatique des commandes lorsque l'encours total du client dépasse le niveau de garantie.
- Les créances clients échues ainsi que les écarts sur règlements sont analysés mensuellement, au cas par cas, et provisionnés en fonction de leur âge ou des motifs de non-recouvrement.

Note 28. Autres passifs courants et compte de régularisation

en milliers d'euros	31-déc.-22	31-déc.-21
Dettes fiscales et sociales	**13 292**	**13 999**
Autres dettes	**11 556**	**10 412**
Produits constatés d'avance	**2 001**	**2 152**
Total	**26 849**	**26 563**

Les autres dettes sont principalement constituées des dettes de participations publicitaires envers les clients et d'avances et acomptes reçus sur contrat primeurs.

Note 29. Parties liées

Achats et ventes de biens et services

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Ventes au Groupe AdVini	4 445	5 035
Achats au Groupe AdVini	690	81

La majorité des ventes des parties liées au Groupe (75 %) sont constituées par les achats de vins réalisés auprès des domaines viticoles détenus par les actionnaires familiaux.

Ces transactions ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

L'autre poste principal concerne les facturations de location immobilière (25%).

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Avantages à court terme	2 385	1 449
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions		
Total	**2 385**	**1 449**

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration, au titre de 2022, s'est élevé à 108 milliers d'euros (120 milliers d'euros en 2021).

Information complémentaire sur la rémunération des dirigeants

En complément des informations mentionnées dans le tableau qui précède, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466 €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de

Président du Conseil d'Administration, de non-renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 385 508 €. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2022. Il n'existe pas de stock-options.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés ont bénéficié d'une retraite complémentaire « article 83 ». Cela concerne deux membres du Conseil d'Administration.

Note 30. Engagements et passifs éventuels

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Engagements Hors Bilan liés au financement		
Dettes garanties par des suretés réelles ou personnelles*		
Nantissements fonds de commerce		
Nantissements titres et instruments financiers	111 538	94 120
Hypothèques		
Gages sur stocks	55 000	55 000
Cautions		
Dettes garanties par l'Etat (PGE)	-	-
Engagements Hors Bilan liés aux activités opérationnelles		
Envers les caves ou des propriétaires	19 998	36 237
Cautions	190	288
Engagements Hors Bilan liés aux subventions		
Cautions	-	446
	186 726	**186 092**

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Engagements reçus de la part des caves ou des propriétaires	19 998	36 237
Engagements reçus de la part des Prêteurs*	198 450	230 000
	218 448	**266 237**

La valeur comptable des actifs donnés en garantie de passifs correspond aux titres des sociétés Cazes, Ogier, Amouroux, Antoine Moueix, Gassier, Domaine Laroche, Champy, Mas La Chevalière et BVC.
Les gages sur stock correspondent aux sociétés Advini, Cazes, Antoine Moueix, Ogier, Gassier, Mas La Chevalière, Domaine Laroche et Champy.
Les engagements envers les caves et les propriétaires correspondent au montant des contrats d'achats de vin non retirés.
Les cautions liées aux subventions concernent France Agrimer.
Par ailleurs, la société Advini SA est caution solidaire et indivisible au titre du Crédit Renouvelable.

*conformément à un contrat de crédits signé en date du 12 novembre 2020 aux termes duquel les Prêteurs se sont engagés à mettre à la disposition la Société des Crédits d'un montant maximal en principal initial de 230.000.000€, ont été consenties 230 millions de sûretés réelles par nantissements de comptes titres financiers et/ou gages sur stocks et/ou garanties.

Note 31. Evénements postérieurs à la clôture de la période

Le transfert de la cotation des actions AdVini du marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociations Euronext Growth Paris est effectif depuis le 24 février 2023.

Note 32. Informations diverses

Les honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 31/12/2022 s'élèvent à :

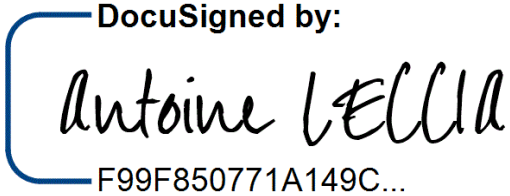
en milliers d'euros	EY	KPMG
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	150	117
Autres SACC (attestations, mission de l'organisme tiers indépendant)	1	6
Total	**151**	**123**

DocuSign Envelope ID: 6F990077-24E4-4C41-B31B-D36DDD92EA01

ADVINI SA
Société anonyme à Conseil d'administration
Au capital de 31.534.680 euros
34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 RCS Montpellier

RAPPORT DE GESTION DE GROUPE SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Certifié conforme par le Président Directeur général



6. Rapport de Gestion

Sommaire

I. Les comptes consolidés 2022122
II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2022 (société Mère)129
III. Activité et résultats des principales filiales131
IV. Stratégie et perspectives133
V. Déclaration de performance extra-financière134
VI. Identification des risques199
VII . Gouvernance204
VIII. Autres informations214
IX. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2023217
Annexes219

I. Les comptes consolidés 2022

Évolution du périmètre de consolidation

(cf. note 4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 69 sociétés dont 64 sont consolidées par intégration globale et 5 par mise en équivalence.

Liste des filiales et participations

NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
SA AdVini (Mère)	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	71,43%	71,43%	Euro	Intégration globale
ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	100,00%	100,00%	CHF	Intégration globale
SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SC DU CAUSSE D'ARBORAS	94,25%	94,25%	Euro	Intégration globale
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
SAS CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
Advini South Africa	89,78%	89,78%	Rand	Intégration globale
Ken Forester	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
Maison du Cap	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
Le Bonheur	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
STELLENBOSCH VINEYARDS	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
SAS PRODEGUSTATION	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SAS L&M HOLDINGS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SCEA DOMAINE DES ROCS	99,50%	99,50%	Euro	Intégration globale
ADVINI Italia	33,33%	33,33%	Euro	Mise en équivalence
SAS BVC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
BVC BODEGAS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
KLEINE ZALZE WINES	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale

Faits marquants 2022

En 2022, AdVini a poursuivi sa progression malgré les vents contraires économiques et politiques qui ont pesé sur les marchés. Cette année a été particulièrement marquée par la hausse massive des coûts (matières sèches et intrants, énergie, masse salariale et coût financier) qui a été répercutée en partie dans nos tarifs.

- **Variations de périmètre**

L'acquisition de la société Kleine Zalze Wines dont le siège est basé à Stellenbosch (Afrique du Sud), a été finalisée le 1ERseptembre après accord de la commission de la concurrence en août. Cet accord n'ayant pas été de nature à remettre en cause l'acquisition, Kleine Zalze Wines est entrée dans le périmètre au 1er juillet 2022.

Kleine Zalze (233 millions de ZAR de chiffre d'affaires, 83 employés) est une marque de vin haut de gamme de Stellenbosch avec une forte distribution en Afrique du Sud et une part de marché importante en Suède, au Royaume-Uni, aux Pays-bas et en Allemagne.

- **Transfert des actions Advini sur le marché Euronext Growth**

Le projet de transfert de la cotation des actions AdVini du marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociations Euronext Growth Paris a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires d'AdVini réunie le 16 décembre 2022. Ce transfert doit permettre à AdVini d'être cotée sur un marché plus approprié à sa taille et à sa capitalisation boursière, et offrant un cadre réglementaire mieux adapté à son profil et aux besoins actuels. Il permettra ainsi à AdVini de simplifier le fonctionnement de la cotation tout en lui permettant de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

La demande d'admission des actions AdVini sur le marché Euronext Growth Paris a été approuvée par l'Euronext Listing Board le 20 février 2023 et le transfert est effectif depuis le 24 février 2023.

- **Changement de gourvenance**

L'assemblée générale tenue le 16 décembre 2022 a également acté le changement de mode de direction et d'administration d'AdVini qui a opté pour un Conseil d'administration, en remplacement du Conseil de Surveillance et du Directoire.

Synthèse des résultats consolidés 2022

Le chiffre d'affaires s'établit ainsi au 31 décembre 2022 à 297,8 M€, en hausse de +6,3% vs 2021, et de +1,2% à périmètre et change constants suite aux acquisitions de BVC Bodegas (Espagne) en avril 2021 et de Kleine Zalze (Afrique du Sud) en juillet 2022.

Le réseau Off trade en Europe affiche un repli de ses volumes (-11,1%) et de son activité (-8,4%) avec une baisse très sensible sur la grande distribution française.

En revanche le réseau sélectif On trade est en forte croissance en Europe (+10,61%) de même que la vente de nos vins d'Afrique du Sud (+61% dont +22,7% à périmètre et change constants) portée par nos marques emblématiques comme Ken Forrester et Arniston Bay.

La zone Amériques du Nord continue à progresser (+15,3% dont +8,2% à change constant) exclusivement sur nos marques maisons de vins et marques core.

Enfin, la zone Asie performe (+38%) sur tous les pays d'Asie du Sud-Est et depuis le dernier trimestre sur la Chine qui reprend progressivement le chemin de la consommation de nos vins après trois années de confinement.

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat simplifié consolidé (M€)	2021	2022	Var. 2022 / 2021
Chiffre d'affaires	**280,2**	**297,8**	**6,3%**
Marge brute	**97,1**	**102,7**	**5,8%**
Marge brute (% CA)	*34,6%*	*34,5%*	
EBITDA Courant	**22,3**	**22,5**	**0,9%**
Taux EBITDA Courant (% CA)	*8,0%*	*7,6%*	
Charges et produits opérationnels non courants	-0,1	-1,6	
Résultat Net	***4,5***	***3,3***	***-26,7%***

Dette financière nette à périmètre constant	**139,7**	**132,7**	**-7,0**
Dette financière nette	**139,7**	**151,0**	**+11,3**
Gearing (%)	**144%**	**153%**	

RESULTATS ET PARAMETRES FINANCIERS

En conséquence, la marge brute reste stable à 34,5 % et progresse en valeur de +5,7M€ (+3,4 M€ à périmètre et change constants) malgré les hausses successives de coûts, les cours élevés des vins des appellations prestigieuses et l'intégration de Kleine Zalze et BVC qui ont des plus faibles taux de marge à date.

De même l'EBITDA Courant progresse à +22,5 M€ (+21,7 M€ à périmètre et change constants) et ressort à 7,6% du chiffre d'affaires contre 8% en 2021, essentiellement en raison d'une augmentation des charges de +6,9 M€ (+10%) consécutive aux augmentations salariales élevées en 2022 et au renforcement majeur des équipes de direction commerciale et marketing et frais de déplacement associés.

La charge financière totalise 3,7 M€ en hausse de 7,2% par rapport à 2021 suite à l'augmentation des taux d'intérêts.

Le résultat net s'établit ainsi à 3,3 M€ contre 4,5 M€ au 31 décembre 2021 qui comprenait des éléments non-courants positifs pour 1 M€ constitués de la plus-value de cession de Rigal (Sud-Ouest) diminuée de l'impact de l'épisode de gel du mois d'avril 2021 (Bourgogne, Bordelais, Languedoc).

Enfin, AdVini a généré un free cash-flow positif de **9,3 M€** (avant versement des dividendes pour 1,9 M€) entraînant à périmètre constant une diminution de la dette nette (hors IFRS 16) à 132,6 M€ vs 139,7 M€ en 2021. Les variations de périmètre ayant pesé pour 18,3 M€, la dette nette s'établit à 151,0 M€ au 31 décembre 2022 soit un gearing de 153% vs 144% en 2021.

Bilan Consolidé

en milliers d'euros	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Goodwill	15	13 358	11 552
Immobilisations incorporelles	7	32 135	28 877
Droits d'utilisation	9	29 527	33 016
Immobilisations corporelles	8	129 941	124 289
Participations dans des entreprises associées	17	4 606	4 692
Autres actifs financiers non courants		6 494	2 488
Impôts différés actifs		349	592
Actifs non courants		**216 410**	**205 506**
Stocks	19	130 232	122 250
Clients		24 551	24 098
Autres créances		11 892	11 155
Actifs d'impôts exigibles		1 018	1 761
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	28 350	24 691
Actifs courants		**196 044**	**183 955**
TOTAL ACTIF		**412 455**	**389 460**
Capital émis	23	31 535	31 535
Primes d'émission		18 738	18 738
Réserves		42 128	39 632
Résultat Part du Groupe		2 968	4 032
Capitaux propres Part du Groupe	**23**	**95 369**	**93 937**
Intérêts Minoritaires		3 082	2 913
Capitaux propres	**23**	**98 451**	**96 850**
Dettes financières	24	99 924	87 539
Dettes locatives	9	19 474	22 174
Passifs d'impôts différés		14 180	11 718
Provisions part non courante		1 557	2 029
Passifs non courants		**135 135**	**123 460**
Dettes financières - part à moins d'un an	24	77 624	74 671
Dettes locatives	9	3 231	3 617
Dettes d'impôt exigible		112	596
Fournisseurs et comptes rattachés		70 232	62 021
Provisions part courante		821	1 681
Autres passifs courants		26 849	26 563
Passifs courants		**178 869**	**169 151**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**412 455**	**389 460**

Le total du bilan est de 412.455 M€, en hausse de 22.9M€.
Les capitaux propres s'élèvent à 98 M€.

Flux financiers

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**14 914**	**15 647**
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**5 007**	**19 728**
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**23 272**	**27 662**
Flux net de tresorerie lié aux opérations d'investissement	**-24 627**	**-8 017**
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**7 427**	**-25 522**
Variation de trésorerie	**5 987**	**-5 668**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	**-41 036**	**-35 361**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	**-35 053**	**-41 036**

Flux de trésorerie 2022 :

L'incidence des variations du périmètre sur le TFT est de 13 583K€ correspondant à la cession de Cousignac pour 0.5 M€ et à l'acquisition de Kleine Zalze pour -14 M€ (nettes de la trésorerie à la date d'opération, soit : - 2 363 K€).

Les autres flux liés aux opérations d'investissement concernent principalement les rachats des minoritaires soit la SC du Causse d'Arboras (-0.2 M€), la cession de 3% des parts sociales de la société Advini South Africa +0.6M€, et le rachat des minoritaires d'Advini South Africa (4.2M€) et Prodegustation (0.3 M€).

L'incidence des autres flux liés aux opérations de financement sur le TFT en 2022 concernent :

- les encaissements d'emprunt liés au tirage supplémentaire sur les tranches de croissance externe et d'investissement de l'emprunt syndiqué (26.4M€).
- les décaissements pour le remboursement pour l'emprunt syndiqué à hauteur de (9M€) à fin décembre 2022.

L'incidence sur le TFT de l'application de la norme IFRS16 est de 4.2 M€ de dotations aux amortissements, 0,5 M€ de coût de l'endettement financier et -3.8 M€ de remboursement d'emprunt.

Au 31 décembre 2022, la trésorerie nette de clôture est -35 M€.

Évolution des principes comptables et des méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés d'AdVini au 31 décembre 2022 sont établis en appliquant de nouvelles normes IFRS obligatoires tel que présenté dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés au point «Nouvelles normes et interprétations applicables en 2022".

Activité d'AdVini en matière de recherche et développement

Les équipes AdVini et de ses Maisons de Vins mènent une politique d'amélioration et d'innovation constante, avec des objectifs mêlant réduction des impacts environnementaux et augmentation de la qualité des vins.

Les derniers projets innovants portent notamment sur :

- La décarbonation des machines au vignoble : tracteur électrique, outil de travail du sol télécommandé gérant des pentes importantes
- L'irrigation des vignes : modélisation des besoins hydriques par une intelligence artificielle, STILA, développée spécialement pour AdVini, automatisation du pilotage de l'irrigation pour plus de précision et de réactivité
- L'éco-conception des packaging : analyse du cycle de vie des produits pour mener aux meilleurs choix de conception et à l'amélioration de la recyclabilité, développement de filière innovantes de réemploi, en partenariat avec des acteurs ancrés localement
- La fertilité des sols : via des apports massifs de matière organique et l'enherbement des vignes, une gestion des semis vis-à-vis des concurrences hydriques et azotées et des principes d'agriculture de conservation des sols
- Le développement de modèles de production viticoles innovants autour de la permaculture et de l'agroforesterie, en développement dans différentes régions viticoles.

Évènements marquants survenus après la clôture

Le transfert de la cotation des actions AdVini du marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociations Euronext Growth Paris est effectif depuis le 24 février 2023.

II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2022 (société Mère)

Activité

Le chiffre d'affaires 2022 d'AdVini SA est de 240 millions d'euros.

Une fois retraités les impacts du contrat de commissionnement, le chiffre d'affaires s'établit à 142 M€,+ 9 % par rapport à 2021.

Résultats

La marge brute est de 21 % en 2022, 20,6 % en 2021

Le résultat d'exploitation 2021 s'établit à -2,6 M€ contre -2.7 M€ en 2021

Le résultat financier est de 1.6 M€ contre 2,2M€ en 2021

Le résultat exceptionnel représente 0.3 M€ contre 1,1 M€ en 2021

Le résultat net ressort à 0.4 M€ contre 3,2 M€ en 2021.

Situation financière

Les dettes financières nettes totalisent 126,5 M€, contre 106,5 M€ à fin 2021

Les capitaux propres s'élèvent à 63,9 M€.

Répartition des dettes fournisseurs à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-1 Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
nombre de factures concernées					*999*
Montant total TTC	**7 437**	**2 296**	**549**	**0**	**10 282**
% achats de l'exercice	***3,4%***	*1,0%*	*0,3%*	*0,0%*	*4,7%*
B - Factures exclues relatives à des dette et créances litigieuses ou non comptabilisées					
nombre de factures concernées					*556*
Montant total TTC	**0**	**0**	**0**	**700**	**700**
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements	*délais contractuels*		*X*	*délais légaux*	

Les montants échus tiennent compte des paiements sur relevés fin de mois, des paiements par mensualités, des contrats antérieurs à l'application de la LME, des décalages de paiement sur le début du mois suivant, ainsi que des factures en litige ou faisant l'objet de déductions (lorsque le fournisseur est également client).

Répartition des créances clients à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
nombre de factures concernées					*2 864*
Montant total TTC	**3 092**	**634**	**646**	**6 292**	**10 663**
% CA de l'exercice	*1,3%*	*0,3%*	*0,3%*	*2,6%*	*4,4%*
B - Factures exclues relatives à des créances litigieuses, ou non comptabilisées					
nombre de factures concernées					*616*
Montant total TTC	**551**	**0**	**0**	**3 687**	**4 238**
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements	*délais contractuels*		*X*	*délais légaux*	

Les créances échues non litigieuses de plus de 90 jours correspondent essentiellement aux créances envers les sociétés du groupe.

III. Activité et résultats des principales filiales

Maisons de vins

LAROCHE
CHABLIS - SUD DE LA FRANCE - CHILI - AFRIQUE DU SUD

Le pôle Laroche regroupe les activités de Laroche, propriétaire de près de 90 hectares de vignoble à Chablis avec le Domaine Laroche, et de 32 ha dans le Languedoc avec le Mas La Chevalière.

L'activité 2022 de Domaine Laroche a subi le manque en vin suite à une récolte 2021 déficitaire de 50% sur l'appellation. Le chiffre d'affaires 2022 est donc en diminution de 19.9% par rapport 2021 pour s'établir à 12,1 M€. Malgré un taux de marge préservé, le résultat avant impôt est négatif de -0,1 M€.

Le Mas La Chevalière continue sa progression avec une croissance de chiffre d'affaires de +24% (après +21,4% en 2021) générant un résultat avant impôt de 1.7 M€ vs 1.8 M€ en 2021, soit une croissance de 20%.

OGIER
Depuis 1859

et

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE
LÉONCE AMOUROUX

L'activité 2022 est marquée par une baisse du chiffre d'affaires à 29,8 M€ soit -5% par rapport à 2021 compensée par l'amélioration du mix produit permettant ainsi d'améliorer la marge d'EBITDA à 8.2% (vs 7,1% en 2022).

CAZES

Cazes, référence des vins doux Naturels en Roussillon et de la biodynamie, a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 9,9 M€ en diminution de 5 % par rapport à 2021 principalement sur les marchés de l'export et de la grande distribution. La baisse d'activité se traduit par un résultat avant impôt négatif de -0.1 M€ contre un bénéfice de +0.8 M€ l'an dernier.

GASSIER
EN PROVENCE

Le chiffre d'affaires du pôle Provence s'établit à 21,2 M€ affichant ainsi une baisse de 7% par rapport à 2021. L'amélioration du mix des ventes et la maîtrise des coûts ont toutefois permis de générer un EBITDA de 1.7 M€ soit un taux de 7,9% (vs 6.6% en 2021).

ANTOINE MOUEIX
A Saint-Emilion depuis 1932

La société Antoine Moueix poursuit sa croissance portée par son activité de services et enregistre un chiffre d'affaires de 31,5 M€ soit +3% par rapport à 2021. Bien que restant négatif, le résultat avant impôt (-0.7 M€ vs -1,8 M€ en 2021) s'améliore grâce à une maîtrise de coûts continue.

MAISON CHAMPY

Après une reprise en 2021 (+105% de chiffre d'affaires) suite à l'arrêt des réseaux sélectifs pendant le COVID, la Maison Champy continue sa progression avec une croissance de chiffre d'affaires de +2,6% en 2022. Le mix produit client favorable a permis d'améliorer les marges et de générer pour la première fois depuis 2019, un EBITDA positif de 0.1 M€.

BVC

Le négociant Bordelais avait intégré AdVini au 1er avril 2021. En 2022, l'activité est en progression de 5% avec un chiffre d'affaires qui s'établit à 27 M€ générant ainsi un résultat avant impôt de +0,5 M€.

POLE AFRIQUE DU SUD

L'activité 2022 est marquée par l'acquisition de la société Klein Zalze intégrée dans le périmètre AdVini à compter du 1er juillet 2022. La contribution au chiffre d'affaires s'élève à 7 M€.
Le pôle Afrique du Sud historique est composé des domaines de L'Avenir, Le Bonheur ainsi que Ken Forrester Vineyards pour la partie Marques et de Stellenbosch Vineyards pour la partie produit de service.
Le chiffre d'affaires du pôle est en hausse de 18% à périmètre et change constants expliquée principalement par les Marques. La marge d'Ebitda s'établit à 11% soit 3M€ (2.4 M€ à périmètre constant).

Autres sociétés du pôle vins

La filiale Américaine AdVini USA, qui s'occupe principalement de l'animation des ventes sur le marché US a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 2.3M€ en progression de 8,9% par rapport à 2021.

La société CFV France a délivré un chiffre d'affaires en baisse de -20,7% suite à plusieurs cyber-attaques et à un changement de management. Pro Dégustation, spécialiste des cours de dégustation, qui avait subi en 2020 un fort recul de son chiffre d'affaires en raison de l'arrêt des cours collectifs, bénéficie depuis 2021 du retour à la normale avec une progression de chiffre d'affaires de +15.8% en 2021 et +39.7% en 2022. Pro Dégustation reste rentable grâce à sa structure de frais principalement variables.

IV. Stratégie et perspectives

Le contexte géopolitique mouvant ainsi que le comportement des consommateurs face aux nouvelles hausses de prix sur les marchés nous engagent à la prudence quant aux perspectives d'activité 2023.

Cette morosité doit être tempérée par la reprise attendue de la consommation sur le continent asiatique et particulièrement en Chine, ainsi que par le positionnement affirmé d'AdVini sur les vins à forte identité et premium qui correspond aux besoins actuels des marchés. De plus, le professionnalisme de nos équipes, les investissements majeurs réalisés dans nos réseaux de distribution en homme et marketing, la politique ESG* exigeante et historique ainsi que la bonne vendange 2022 dans toutes nos régions, nous permettent d'aborder toujours avec confiance les prochaines années.

**ESG : Environnement, Social et Gouvernance*

V. Déclaration de performance extra-financière

RAPPORT ESG ADVINI

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRAFINANCIERE 2022

ADVINI
DES VIGNOBLES & DES HOMMES

LE MOT DU PRESIDENT



Plusieurs générations se sont succédé dans notre entreprise familiale, à tous les postes, à tous niveaux de responsabilités et elles ont assuré avec succès la vie et la pérennité de notre entreprise.

Son histoire, notre histoire, démarrée depuis notre berceau du Languedoc, en mouvement perpétuel au gré des décennies, du phylloxera des années 1890 à la pandémie de 2020, sans oublier toutes les très belles années de réussites et conquêtes, a fait d'AdVini une entreprise unique et parmi les leaders du monde viticole.

Pour repousser nos horizons et écrire la décennie qui vient après le tumulte des deux années passées, je souhaite partager avec vous tout ce qui fait et qui doit faire le socle de notre engagement, partager ce que nous sommes, forts de nos réussites et de nos échecs, et ce que nous voulons être demain.

Antoine Leccia,
Président Directeur Général d'AdVini

NOTRE MANIFESTE

Dans un secteur bousculé par la mondialisation et fortement impacté par les changements climatiques, fiers de nos histoires et de nos cultures, nous œuvrons chaque jour avec humanité et patience pour valoriser la diversité de nos terroirs, la beauté de nos vignobles et préserver nos savoir-faire.

Agir pour repousser nos horizons, unis dans la diversité, en s'élevant individuellement, et collectivement avec tous nos partenaires, et pour partager avec passion nos vins avec nos clients du monde entier et pour le bénéfice de tous.

NOTRE RAISON D'ETRE

Agir chaque jour avec humanité,
unis dans la diversité
pour la valorisation
des Vignobles & des Hommes

PRODUCTEURS & NEGOCIANTS DEPUIS 1872

Nous sommes leader français des vins de terroir, fédérateurs de la filière viticole, vignerons, producteurs et vinificateurs - éleveurs, depuis toujours.

HISTORIQUE & GOUVERNANCE

NOTRE CONSTRUCTION

1872
La famille Jeanjean s'installe dans le Languedoc. Étienne-Maurice Jeanjean (1ère génération) achète une parcelle de vignes à Saint-Félix-de-Lodez.



1900
Maurice-François Jeanjean (3e génération) se joint à son père, Maurice-Vincent Jeanjean, dans les tournées auprès des vignerons



1930
Maurice-François Jeanjean crée une société en nom collectif de commerce de vin : Maurice Jeanjean & Fils



1936
La famille Jeanjean fait l'acquisition, sur le plateau d'Aumelas, du Mas de Lunès





1946
Paul Jeanjean (4e génération) succède à son père à la direction de l'entreprise



1965
Hugues et Bernard Jeanjean (5ème génération) reprennent la direction de la société et poursuivent son développement.

1985
Premier partenariat avec des caves languedociennes : Castelmaure (1985, Corbières), Les Embruns (1992, Sable de Camargue) et Ormarine (1993, Picpoul de Pinet)

1996 - 2010
Acquisition de Maisons et Vignobles prestigieux : Maison Ogier, Clos de l'Oratoire des Papes à Châteauneuf du Pape, Château Cassier en Provence, Maison Cazes à Rivesaltes, Antoine Moueix Propriétés à Saint-Emilion

2010
AdVini prend racine en Afrique du Sud avec l'intégration de L'Avenir Wine Estate.



CASTELMAURE
LES EMBRUNS
ORMARINE



1994
Cotation à la Bourse de Paris

ADVINI



2010
Naissance d'AdVini.
Acquisition du Domaine Laroche à Chablis.



2014
Acquisition du Club Français du Vin, de My Vitibox et de Prodégustation.

2016 - 2018

Nouvelles acquisitions en Afrique du Sud à Stellenbosch : Ken Forrester Vineyards, Le Bonheur Wine Estate, Stellenbosch Vineyards





Acquisition de la Maison Champy, en plein cœur de Beaune, plus ancienne maison bourguignonne, fondée en 1720.

Acquisition du Château Patache d'Aux, Cru Bourgeois du Médoc.

2020

Naissance d'AdVini Italia, basé à Vérone (Valpolicella).

TORO LOCO

2021

Prise de participation majoritaire dans BVC Bodega, propriétaire de la marque Toro Loco, à Utiel-Requena en Espagne.

Création d'une alliance originale coopération – négoce avec les Vignerons de Buzet.

NOUS LES VIGNERONS DE BUZET

KLEINE ZALZE

2022

Acquisition de Kleine Zalze Wines, société basée à Stellenbosch.

NOTRE GOUVERNANCE

LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION détermine la vision, valide les orientations stratégiques, suit l'exécution des plans et arrête les résultats.

Il veille avec esprit de collaboration, de transparence, d'exigence et de bienveillance aux intérêts de toutes les parties prenantes de l'entreprise.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
ANTOINE LECCIA – PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

4 COMITÉS
- COMITÉ STRATÉGIQUE
- COMITÉ D'AUDIT ET PERFORMANCE
- COMITÉ NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS
- COMITÉ ESG

Le COMEX est en charge de faire le lien avec le conseil d'administration. En accord avec le conseil, il fixe la stratégie, le cadre et la coordination d'AdVini, de toutes ses filiales avec le siège et entre les filiales elles mêmes.

Il contribue également à faire vivre l'esprit d'AdVini auprès de nos 950 collaborateurs.

COMEX

Les COMITÉS OPÉRATIONNELS ET DÉCISIONNELS réfléchissent aux méthodes et aux besoins identifiées par le conseil d'administration et du COMEX pour accélérer la mutation d'AdVini.

Ils décident des organisations, valident les projets, contrôlent leurs efficacités et veillent à l'intégration des talents et au développement des collaborateurs dans les groupes de travail.

COMITÉS OPÉRATIONNELS ET DÉCISIONNELS

4 COMITÉS OPÉRATIONNELS ET DÉCISIONNELS
- TRANSFORMATION COMMERCIALE ET MARKETING
- COLLABORATION MAISONS DE VINS & COMMERCE
- EVOLUTION DES MAISONS DE VINS ET BASSINS
- CULTURE MANAGÉRIALE ET PROCESSUS TRANSVERSAUX

Le FORUM a pour objectif de donner de la visibilité sur les résultats du groupe aux collaborateurs et aux dirigeants.

Il doit également engager les leaders et leurs équipes dans les projets structurants de transformation, et informer les collaborateurs et s'informer.

FORUM

NOS ACTIVITES

MAISONS DE VINS & VIGNOBLES

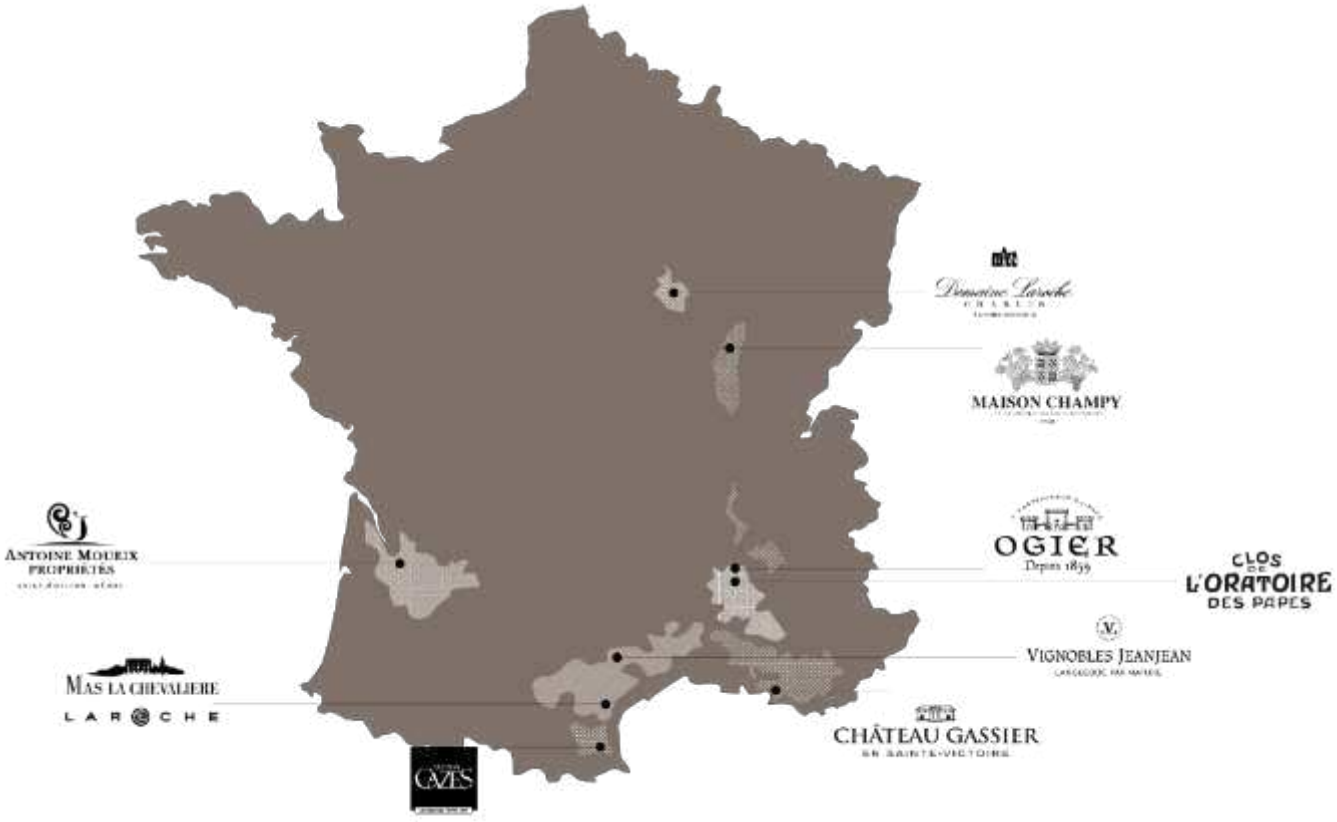
Présent dans de nombreux bassins viticoles en France et à Stellenbosch en Afrique du Sud, AdVini puise sa force dans ses « Maisons de Vins ».

Ces Maisons, au savoir-faire séculaire, jouissent d'une renommée particulière dans la région dans laquelle chacune est implantée.



Présentes dans les grands terroirs de Stellenbosch, de Chablis, de Bourgogne, de la Vallée du Rhône, de Châteauneuf-du-Pape, de Provence, du Languedoc, du Roussillon et du Bordelais, nos Maisons de vins et nos vignobles nous permettent de proposer une large gamme de vins de terroirs, produits dans une perspective qualitative, des Grands crus aux appellations génériques.

Nos Maisons de Vins & Vignobles sont présentés en détails et en images sur notre site : www.advini.com



DES ENTREPRISES RECONNUES SIGNATURE | HISTOIRE | SAVOIR FAIRE

PROMESSE VOYAGE AU CŒUR DES TERROIRS

APPROCHE VALORISATION DES SAVOIR-FAIRE ET DES EXPERTISES

NOS MARQUES CORES & PRODUITS A FAÇON

Notre activité Vins et Services apporte à nos clients des solutions sur mesure. Notre ambition est de délivrer le meilleur service en s'appuyant sur des Smart Solutions et répondre aux besoins de nos clients.



SOURCING & ASSEMBLAGE

SOLUTIONS SUR MESURE

EMBOUTEILLAGE

IMPRIMERIE & CAPSULERIE

LOGISTIQUE ET STOCKS

TRANSPORT

En plus du négoce de vins, deux structures spécialisées viennent compléter notre activité.

Les Transports Lodéziens, société spécialisée dans le transport de vin en vrac, ont la charge de l'acheminement de tous nos vracs, depuis les producteurs et en intra-site.

TRANSPORTS LODEZIENS

Les Impressions de l'Enclos, imprimerie et capsulerie, sont un partenaire privilégié pour notre approvisionnement en matières sèches.

IMPRESSIONS DE L'ENCLOS

DES ENTREPRISES PRAGMATIQUES ECOUTE DES BESOINS DU CLIENT

PROMESSE SMART SOLUTIONS

APPROCHE PRÔNER ET DIFFUSER UNE CULTURE DU PRAGMATISME

MARCHES & DISTRIBUTION

Notre implantation internationale a été initiée dès 1994 en Chine puis au Canada en 1998 avant de se poursuivre sur tous les continents. Trait d'union entre nos consommateurs, nos clients et nos Maisons de Vins, nos équipes locales veillent au partage des savoirs, à la connaissance de nos vins et arts de vivre par nos partenaires, au plaisir de la dégustation et des accords mets - vins, pour que fleurissent émotions et réussite commerciale.

Forts de notre adaptabilité et d'une intelligence culturelle permise par les 26 nationalités qui composent nos forces de vente, et grâce à nos bureaux de représentation et agences qui totalisent en 2022 une vingtaine de personnes à l'étranger, AdVini Marchés dispose d'une présence internationale au plus près de ses clients et des prescripteurs.

Cette présence à l'international est complétée par un pôle digital, formé par le Club Français du Vin, My Vitibox et Prodégustation, qui assurent notre implantation numérique, tournée aussi bien vers les professionnels que vers les particuliers.



ADAPTATION AUX SPECIFICITES DES MARCHES

ECOUTE DES MARCHES | THEATRALISATION DE L'OFFRE | INTELLIGENCE CULTURELLE

PROMESSE CREATEUR D'EMOTION

APPROCHE FAVORISER L'ADAPTABILITE ET L'INTELLIGENCE CULTURELLE

NOS CHIFFRES CLES

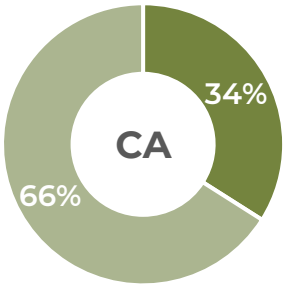
Chiffre d'affaires

300M€ EN 2022

280M€ EN 2021

248M€ EN 2020

Nos marques



- Maisons de Vins et Vignobles
- Maisons de Marques et produits à façon

Notre distribution en valeur



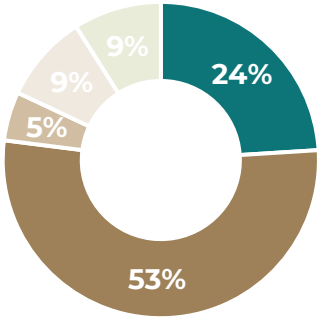
EUROPE ON TRADE
68 M€
DONT 36 M€ EN FRANCE

EUROPE OFF TRADE
153 M€
DONT 79 M€ EN FRANCE

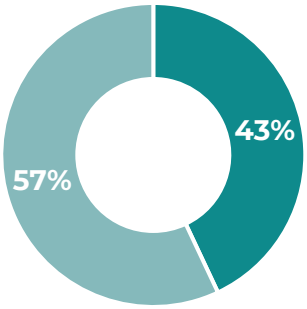
ASIE
14 M€

AMERIQUE
14 M€

AFRIQUE
25 M€



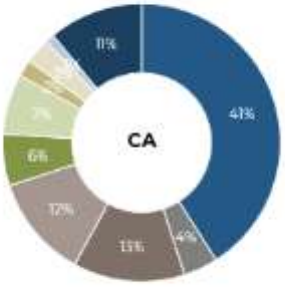
■ Europe On Trade ■ Europe Off Trade ■ Asie ■ Amérique ■ Afrique



■ France ■ Export

Notre offre

PAR RÉGIONS VITICOLES



- **41%** LANGUEDOC
- **4%** ROUSSILLON
- **13%** RHÔNE
- **12%** BORDEAUX
- **6%** BOURGOGNE
- **7%** PROVENCE
- **2%** SUD-OUEST
- **3%** ESPAGNE
- **1%** ITALIE
- **11%** AFRIQUE DU SUD

PAR CATÉGORIE DE VIN



- **49%** AOP FRANCE
- **32%** IGP FRANCE
- **11%** AFRIQUE DU SUD
- **3%** AOP – IGP ESPAGNE
- **1%** AOP – IGP ITALIE
- **4%** VSIG

LES FAITS MARQUANTS DE NOTRE ANNEE

Jeanjean fête ses 150 ans



Fondée en 1872, l'entreprise Jeanjean, maison-mère d'AdVini a célébré ses 150 ans en 2022.

Trois siècles d'histoire pendant lesquels 6 générations ont su s'adapter à chaque époque, dépasser les crises, rebondir après les guerres, écouter les changements de consommation, anticiper les mutations de demain.

Cet anniversaire a donné lieu à deux grandes célébrations :

- Avec l'ensemble des salariés, le week-end des 20 & 21 mai 2022, rencontre conviviale, qui a été l'occasion de révéler, à tous, notre raison d'être.
- Avec les parties prenantes structurantes de l'entreprise, qui ont accompagné l'aventure sur les 150 ans, le 16 juin 2022, à l'occasion d'un dîner de gala.

Acquisition de Kleine Zalze

ANNO 1695
KLEINE ZALZE
STELLENBOSCH

La société sud-africaine est entrée dans le périmètre AdVini à compter de juillet 2022. L'acquisition a porté sur 100% des titres, sur le chai de vinification et d'élevage ainsi que sur le site oenotouristique, recevant environ 25 000 visiteurs/an. Un contrat d'approvisionnement à long terme a été conclu avec la famille du vendeur, Kobus Basson, qui conserve les vignobles.



Kleine Zalze sera inclus dans le périmètre de reporting DPEF dès 2023, sur l'ensemble des indicateurs.

Une conjoncture complexe et incertaine

L'année 2022 a été marquée par des ruptures d'approvisionnement et des hausses des matières premières avec une exposition principalement sur les éléments de nos emballages : verre, carton, papier (étiquettes), aluminium (capsules).

Le contexte d'inflation généralisé nous a également poussé à une augmentation des salaires pour permettre à nos collaborateurs d'appréhender la situation économique avec plus de sérénité.

Les taux d'intérêts ont significativement augmenté dans le cadre de la politique de syndication de la dette AdVini.

Enfin, des marchés se sont révélés moins porteurs qu'escomptés en raison de barrières à l'exportation :

- Arrêt total des expéditions en Russie / Ukraine / Biélorussie ;
- Difficultés sur un marché chinois fermé et en forte contraction.

Quoique ces éléments aient créé de l'incertitude, d'autres éléments de conjoncture ont en revanche été bénéfiques à notre activité. C'est notamment le cas de l'excellent millésime 2022 dans l'ensemble de nos bassins de production. Les volumes produits repartent donc à la hausse en 2022 : + 6 % vs moyenne 2017-2021 *(données AGRESTE 2022).*

NOS PERSPECTIVES

Accélération de notre plan stratégique ORBIS 2025

ACCÉLÉRATION ORBIS

« Relever les défis d'aujourd'hui, améliorer notre rentabilité et préparer l'expansion d'AdVini en accord avec notre raison d'être, nos valeurs, notre positionnement différenciant et sans jamais sacrifier nos salariés aux résultats. »

Antoine Leccia

Accélération ORBIS est un projet collectif, avec une organisation simplifiée, collaborative, agile & réactive. Les deux axes principaux de cette nouvelle mouture de notre plan stratégique sont les suivants :

1. Mieux comprendre nos marchés, structurer nos marques, s'organiser pour atteindre nos cibles et générer de la croissance organique ;
2. Faire évoluer notre gouvernance et nos modes de décisions pour mettre en œuvre les leviers d'actions nécessaires.

Le détail de la mise en œuvre d'Accélération Orbis sera détaillé dans la DPEF 2023.

Une stratégie 2023 alignée sur les objectifs « Accélération ORBIS »

1. Poursuite de nos investissements sur les marchés cibles

- Investissements majeurs réalisés dans nos réseaux de distribution en Hommes et marketing.
- Croissance organique ciblée.

2. Confiance dans nos fondamentaux

- Bonne récolte 2022.
- Positionnement affirmé d'AdVini sur les vins à forte identité et premium.
- Politique ESG exigeante et historique.

3. Rester agile pour faire face à l'incertitude

- Du contexte économique et géopolitique mouvant .
- De l'inflation généralisée.
- Du comportement des consommateurs face aux nouvelles hausses de prix.



LES PRINCIPAUX RISQUES POUR ADVINI

RISQUES DE DURABILITE

R1 | IMPACT DE NOTRE ACTIVITE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques représentent un enjeu majeur pour lequel chacun doit prendre sa part de responsabilité. Les activités d'AdVini doivent mettre en œuvre des politiques agronomiques et logistiques lui permettant d'assurer la même qualité de production et de service tout en diminuant son empreinte sur l'environnement.

Ce risque revêt une importance d'autant plus significative que les activités d'AdVini sont directement impactées par les changements climatiques. Sécheresse, gel tardif, grêle… sont autant de risques forts pour la sécurisation de la production viticole, aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Sous-jacent à cet enjeu et adressé de manière historique, la biodiversité est un enjeu environnemental lié qui sera considéré dans ce rapport de performance extra-financière.

RISQUES D'ANCRAGE

R2 | UNE INTEGRATION TERRITORIALE DETERMINANTE POUR L'ACTIVITE

Nous nous efforçons de maintenir une relation au plus près de nos fournisseurs et partenaires aussi bien de l'amont que de l'aval. La qualité du sourcing de vin est clé pour garantir la pérennité du modèle de négoce qui a construit l'entreprise.

R3 | IMPACT DE NOTRE ACTIVITE SUR NOS PARTIES PRENANTES

En tant qu'acteur majeur de l'industrie viti-vinicole en France et en Afrique du Sud, AdVini se doit d'assumer son rôle de leader auprès de la filière vin pour en accompagner les changements nécessaires.

R4 | RISQUE QUALITE PRODUIT

AdVini s'engage à garantir des produits de qualité, dans le respect des bonnes pratiques de la filière et de la distribution, tout au long de sa chaîne de valeur. Le maintien de cette exigence de qualité élevée est un enjeu majeur pour la pérennité de nos activités.

R5 | RISQUE DE METIERS EN PENURIES ET DE PERTE DE SAVOIR-FAIRE.

Faire connaître nos métiers dans toute leur diversité et agir pour le renouvellement des générations est un enjeu majeur pour notre activité. La valeur se crée dans notre filière par l'héritage de siècles d'Histoire et de générations de vignerons qui ont su se transmettre les savoir-faire si spécifiques de nos métiers.

R6 | RISQUE DE DEGRADATION DU CLIMAT SOCIAL

Le dialogue permanent avec les partenaires sociaux et les collaborateurs est essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise et à la longévité des collaborateurs au sein d'AdVini. Le partage d'un même cap et d'une même raison d'être est central pour entrainer l'ensemble des collaborateurs.

R7 | RISQUE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Nous nous devons de préserver en priorité la santé et la sécurité de nos collaborateurs. Dans les métiers de la viticulture et de l'industrie, certains critères de pénibilité peuvent apparaitre. Les risques d'accident du travail sont réels. Il est crucial de mettre en place toutes les mesures de prévention pour limiter ces risques.

R8 | RISQUE DE DEGRADATION DE LA MARQUE EMPLOYEUR

Nous devons mettre en œuvre des politiques sociales efficaces pour conserver et développer nos talents. Les métiers de la filière et certains des métiers support de l'entreprise sont en tension. Dès lors, il est indispensable d'améliorer notre marque employeur et de donner du sens au travail des collaborateurs pour rester attractif.

R9 | RISQUE DE PERTE D'EFFICACITE DANS LE PARTAGE ET LA TRANSMISSION D'INFORMATION

Nous devons être en mesure de proposer à nos équipes et nos clients des outils digitaux efficaces et en ligne avec les besoins et attentes des marchés.

R10 | RISQUE DE CONTROVERSE ET DE MANQUE DE TRANSPARENCE

Nous devons diffuser nos engagements auprès de tous, en interne et en externe, pour une meilleure transparence dans nos actions et résultats. Les controverses sont fréquentes dans la filière vin et plus largement dans la filière agricole, il est de notre responsabilité d'être transparent et pédagogue pour limiter les risques et sensibiliser la société à nos enjeux.

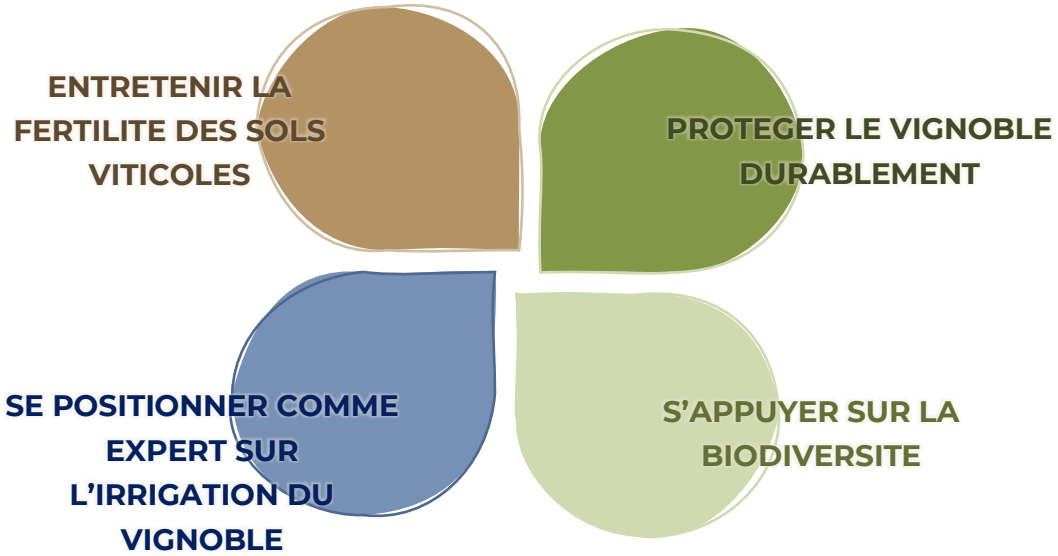
LA DURABILITE, UNE EXIGENCE DANS TOUS NOS METIERS

PROMOUVOIR UNE VITICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT SUR NOS VIGNOBLES ET CHEZ NOS PARTENAIRES

L'excellence de nos terroirs est notre richesse. Pour nous, il est vital de préserver cette particularité en protégeant ce qui fait la qualité de nos vins : les écosystèmes viticoles, avec des sols vivants et expressifs et une biodiversité fourmillante ; les savoir-faire des femmes et des hommes qui ont façonné leurs paysages et sculpté les vignes ; les microclimats si spécifiques, qui font que chaque millésime est une nouvelle aventure.

Chez AdVini, nous travaillons avec une philosophie : promouvoir une viticulture respectueuse de l'environnement sur nos vignobles et chez nos partenaires.

Pour cela, les pratiques sont articulées autour d'engagements forts :



CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



ENTRETENIR LA FERTILITE DES SOLS VITICOLES



Cela passe par une bonne connaissance de nos terroirs et de leurs potentialités mais aussi par la lutte contre tout ce qui pourrait les appauvrir, érosion et contaminations en tête. Ces sols doivent être bien nourris. En travaillant sur les teneurs en matière organique, leur microbiologie et en enherbant nos parcelles, nous garantissons une bonne nutrition à nos vignes, le tout en stockant du carbone !

Nous travaillons sans relâche pour que nos sols, ce patrimoine que nous avons reçu en héritage, puisse être préservé et transmis aux futures générations de vignerons qui prendront la relève.

Les faits marquants de 2022

Parce qu'on entretient mieux ce dont on comprend le fonctionnement, nos équipes techniques se forment à l'étude et la compréhension des paramètres de leurs sols, et aux nouveaux savoirs qui émanent chaque année de la recherche sur ce qu'il se passe sous nos pieds.

21

De nos collaborateurs Vigne & Vin ont ainsi été formés aux nouvelles technologies d'analyses des sols et de leur microbiologie à l'occasion du Symposium technique 2022

De plus en plus de nos propriétés font appel à **l'éco-pâturage** pour entretenir leurs couverts hivernaux



PROTEGER LE VIGNOBLE DURABLEMENT



Nous nous engageons dans la diminution de l'usage des pesticides en nous passant des plus dangereux, les CMR 1, et en allant vers la suppression des herbicides ; mais aussi, en adoptant des matériels de pulvérisation plus performants, pour limiter les risques de contamination des milieux naturels.

Pour diminuer notre usage des pesticides, toutes les alternatives sont bonnes : huiles essentielles, stimulateurs de défense des plantes, mais aussi de plus en plus tisanes et préparations issus de la phytothérapie....

Les faits marquants de 2022

L'année sèche de 2022 mais aussi les efforts de nos équipes techniques ont permis une diminution de l'Indice de Fréquence de Traitements (IFT) de nos vignobles !

I.F.T.

5,4

d'IFT moyen (hors biocontrôle) en 2022 sur nos propriétés

(Contre 6,1 en 2021)

Notre stratégie de protection de la vigne s'appuie aussi à presque moitié sur les alternatives de Biocontrôle

43 %

= le rapport IFT moyen Biocontrôle/ IFT moyen total en 2022



Nos vignobles s'intéressent également de plus en plus aux solutions de **phytothérapie** et/ou aux **pratiques biodynamiques**

SE POSITIONNER COMME EXPERT SUR L'IRRIGATION DU VIGNOBLE



Parce que la ressource en eau de nos écosystèmes devient, et va devenir, de plus en plus limitée, il est de notre responsabilité que chaque goutte d'eau apportée soit raisonnée au plus juste et soit la plus efficiente sur nos propriétés. Chaque apport d'eau est ainsi rationnalisé et optimisé grâce à de nombreux investissements en matériel, effectués depuis plusieurs années sur nos vignobles : stations météo, sondes hygrométriques, chambre à pression, modèles de simulation de l'état hydrique de nos vignes et de nos sols. De plus, nous avons développé notre propre intelligence artificielle d'estimation des besoins en eau, construite sur et pour nos vignobles.

Pour nos nouvelles plantations, nos vignobles veillent à faire évoluer nos pratiques agronomiques vers des modes de conduite et le choix de matériel végétal plus tolérant au manque d'eau.

Les faits marquants de 2022

Le premier levier pour économiser l'eau, est de disposer des systèmes d'apport les plus efficients !

100 %

De nos vignobles irrigués sont équipés d'un système de goutte à goutte

Le deuxième levier est d'apporter juste la bonne quantité d'eau dont la vigne à besoin. Pour cela, il faut estimer au plus près les besoins hydriques de nos vignes.

9

De nos vignobles irrigués sont couverts en 2022 par notre intelligence artificielle d'irrigation STILA

S'APPUYER SUR LA BIODIVERSITE



Parce que nos vignobles veulent œuvrer pour une viticulture intégrée et répondant aux principes d'agroécologie, nos équipes portent une attention particulière à mieux comprendre la qualification et le fonctionnement des écosystèmes dans lesquels s'inscrivent nos parcelles.

Nous adaptons nos pratiques et réimplantons des haies, nichoirs et autres infrastructures permettant aux espèces de trouver abri et nourriture.

En plus d'être une formidable alliée pour réguler les agresseurs de nos vignes - insectes ravageurs et autres indésirables - la diversité des espèces, sauvages ou cultivées, est notre patrimoine.

Les faits marquants de 2022

Pour savoir si l'écosystème de nos vignes est apte à accueillir la biodiversité environnante, la première étape est de savoir exactement quelles infrastructures hôtes y existent déjà !

Haies, bosquets, lisières de bois qui accueillent insectes et oiseaux ; tas et murets de pierre qui prêtent refuge aux reptiles ; fossés, retenues et cours d'eau dans lesquels gîtent les batraciens...

Que d'éléments de nos paysages qu'il faut recenser avant de savoir ceux qu'il faut envisager de réintroduire !

29,8 km

de linéaires de haies, bosquets et lisières de bois cartographiés sur l'ensemble de nos vignobles en 2022

Certains de nos vignobles, souhaitent aller encore plus loin en repensant la place de la vigne dans nos écosystèmes et en s'orientant vers une diversification des espèces cultivées

5

Projets d'Agroforesterie et permaculture implantés ou en cours de réflexion en 2022

Le saviez-vous ?

Parce qu'il nous tient à cœur de connaître la biodiversité qui peuple nos parcelles, 2 de nos vignobles se sont intéressés en 2022 à l'une de ces espèces : la chauve-souris !

> Les chauves-souris sont des alliées précieuses pour notre viticulture durable et respectueuse de l'environnement.

Le Mas de Pive, l'une de nos propriétés viticoles en Camargue gardoise, a accueilli cet été deux spécialistes des chauves-souris dans le cadre d'une étude menée par le Syndicat mixte Camargue Gardoise.



Leur objectif ? Recenser les différentes espèces de chiroptères présentes sur le domaine. Pour cela, ils ont installé des micros sur le Mas dans la nuit du 11 au 12 juillet afin de capter les ultrasons émis par les chauves-souris pour se repérer et pour chasser. Les résultats sont impressionnants : une forte population de chauve-souris niche dans nos toitures !

18
Espèces différentes enregistrées



10
Espèces formellement identifiées

Parmi elles, la Sérotine commune, une grande chauve-souris qui peut consommer jusqu'à 30% de son poids en insectes par nuit. **Un atout de taille dans la lutte contre les vers de grappe et les pyrales, deux insectes ravageurs majeurs de la vigne.**

Du côté de Saint-Emilion, au Château Capet-Guillier, nos équipes ont effectué un suivi similaire dans le cadre d'une étude participative du vignoble girondin soutenue par la Ligue de Protection des Oiseaux Aquitaine.

La nuit du 30 aout 2022, sur un trajet de 81 minutes et de 3 881 mètres, les micros ont ainsi pu enregistrer 160 contacts de 6 espèces de chauve-souris. Soit un équivalent de 119 contacts par heure de transect, bien au-dessus de la moyenne des parcours réalisés par les autres viticulteurs de la région (95 contacts par heure et 3,7 espèces en moyenne).

Parmi elles, encore la Sérotine commune qui domine : les papillons ravageurs n'ont qu'à bien se tenir !

160
Contacts enregistrés

6
Espèces de chauve-souris identifiées

Le saviez-vous ?

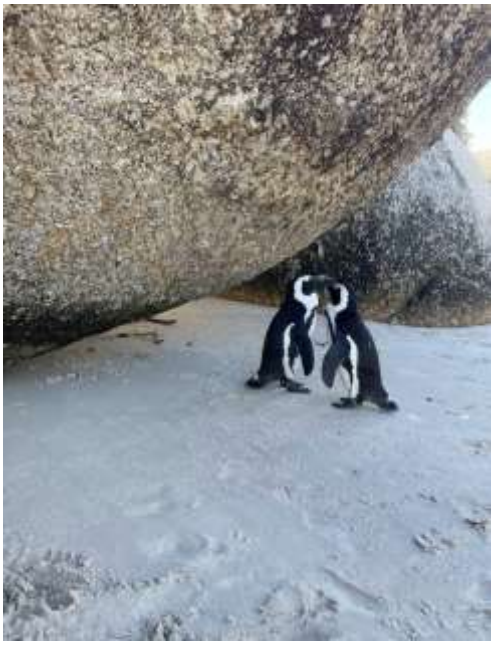
SANCCOB est une organisation à but non-lucratif, basée en Afrique du Sud et ayant pour objectif d'inverser le déclin des populations d'oiseaux de mer par le sauvetage, la réhabilitation et la libération de ces oiseaux malades, blessés, abandonnés et mazoutés à travers différentes actions :

- Le sauvetage : service de secours 24h/24 et 7j/7 pour les oiseaux de mer malades, blessés et abandonnés.
- La réhabilitation : reconnue internationalement comme étant un leader de la réhabilitation des oiseaux marins.
- Elevage de poussins.
- La faune huilée : SANCCOB est engagé avec différentes parties prenantes pour réduire les risques de marées noires.
- L'éducation : mise à disposition de diverses présentations et accueil du public, aussi bien les enfants que les adultes souhaitant se sensibiliser au bien-être et à la protection des animaux marins.
- La formation : proposition de stages de 3 à 6 mois pour adultes dans le cadre de formations vétérinaires.
- La recherche : SANCCOB est spécialisée dans la recherche.
- La conservation de pingouins et d'oiseaux marins : avec du personnel qualifié.



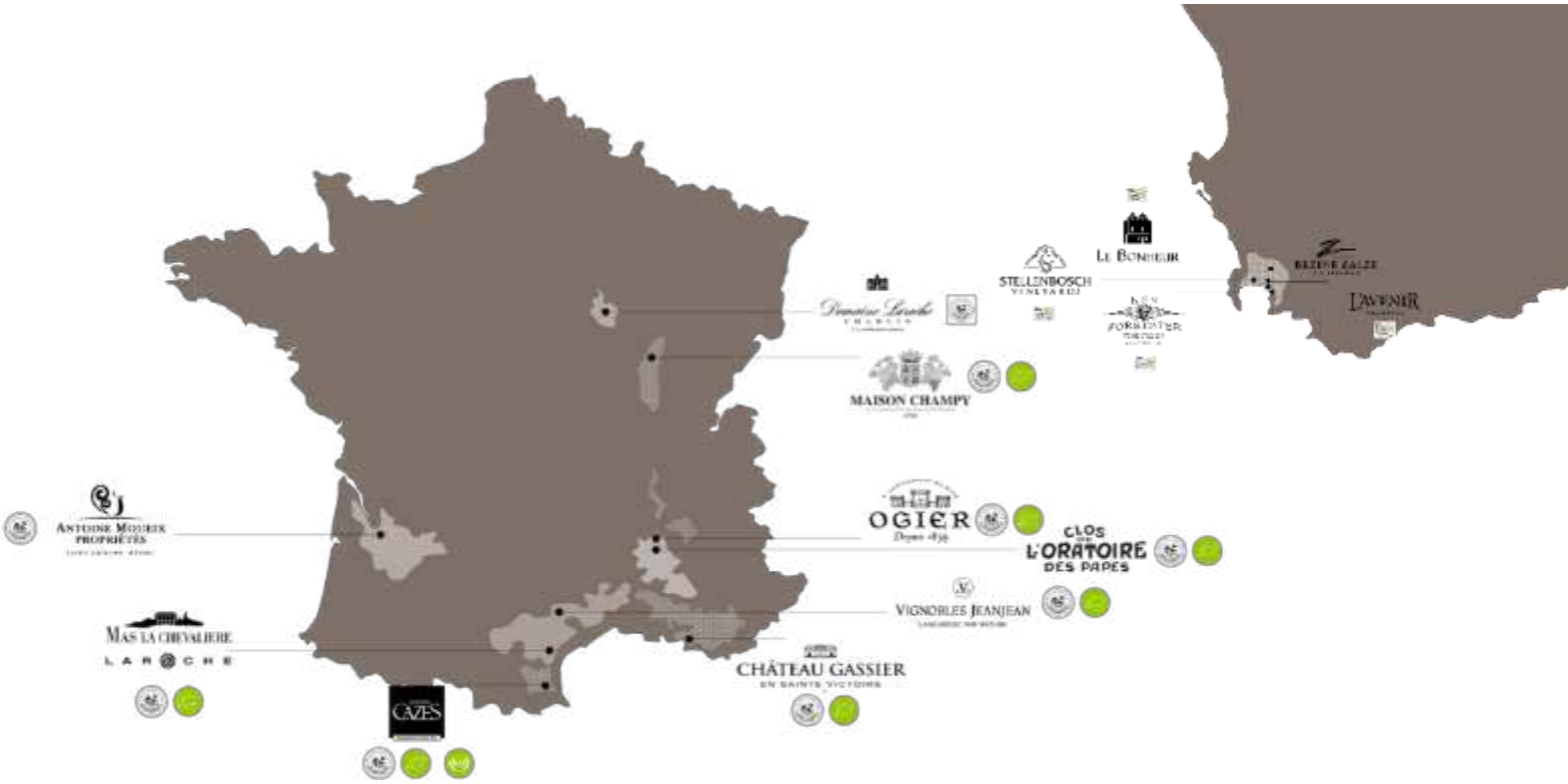
Inspiré par leurs valeurs et par ces nombreux engagements, c'est avec une grande fierté que **Stellenbosch Vineyards s'est engagé à leurs côtés, avec notre marque Arniston Bay.** Nous sponsorisons ainsi cette organisation.





KPI

L'ensemble de nos vignobles sont lancés dans la transition agroécologique. Et nos surfaces en production certifiées continuent de progresser. Depuis 2021, nous avons atteint notre objectif de **100 %** de nos surfaces en production engagées dans une démarche labellisée. Mais nous pouvons encore progresser !



60%

De nos surfaces en production certifiées Agriculture Biologique

+ 13,8% vs 2021 !

67,5 %

De nos surfaces en production engagées dans la certification Agriculture Biologique

EN FRANCE

OU

EN AFRIQUE DU SUD

72,5 %

De nos surfaces en production certifiées HVE ou IPW

Le saviez-vous ?

Parce qu'ensemble, on va plus loin, il nous tient à cœur d'encourager le travail collectif de nos équipes techniques pour toujours améliorer nos bonnes pratiques à la Vigne.



En novembre 2022 s'est tenu le Symposium Technique annuel organisé par nos équipes Développement Durable au sein de la Maison Cazes et au Clos de Paulilles dans le Roussillon.

Toutes nos équipes techniques Vigne & Vin se sont réunies pour deux jours d'échanges sur la durabilité des pratiques de nos vignobles. Directeurs et responsables techniques des vignobles, chefs de culture, chefs d'équipe, stagiaires et alternants, Antoine Leccia, président d'AdVini, et plusieurs directeurs de bassin se sont rassemblés pour partager leurs expériences.

Ce moment convivial a permis de rendre compte et partager les bonnes pratiques et initiatives menées par chacun dans nos différentes régions viticoles.

Viticulture respectueuse de l'environnement, adaptation aux changements climatiques, digitalisation... Autant de sujets au cœur des discussions et des interventions animées par Lilian Bérillon, Alain Deloire et Thomas Crestey de L'Institut Agro Montpellier, et Guillaume Desperrières des Laboratoires Dubernet & SRDV, présents pour l'occasion.

Ces deux journées d'échanges se sont clôturées par un atelier d'intelligence collective visant à construire et prioriser les objectifs synergiques qui animeront nos politiques viticoles sur la prochaine campagne.



> « Le Symposium incarne la force de notre collectif, celui qui se nourrit de notre diversité, afin de toujours élargir nos horizons pour la valorisation de nos vignobles. »

OPTIMISER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE TOUS NOS SITES

Les crises successives liées à la Covid-19 puis à la guerre en Ukraine, couplées aux manifestations de plus en plus ostensibles du dérèglement climatique, mettent en lumière les pratiques non compatibles avec le monde d'aujourd'hui et de demain. Nos chais et sites de conditionnement poursuivent leur quête de l'efficience environnementale, en optimisant nos consommations et en anticipant les impacts de nos rejets tout en conservant le cap de la performance.

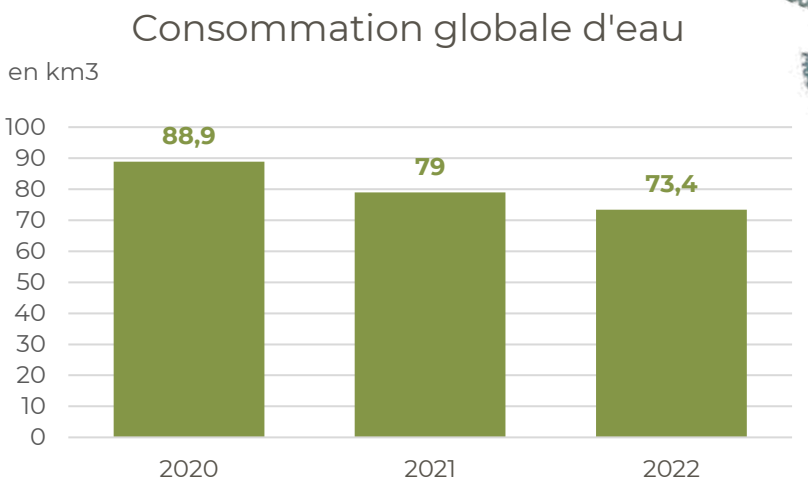
OPTIMISER NOS CONSOMMATIONS D'EAU

L'eau est une ressource sous tension, que nous mobilisons pour atteindre nos standards d'hygiène et de qualité élevés, en particulier dans nos chais et nos sites de conditionnement. Notre connaissance de nos procédés ont déjà permis une réduction nette des consommations d'eau et la mise en place d'actions d'optimisation qui portent leurs fruits. Pour autant, de nouveaux efforts seront déployés afin de répondre aux enjeux de raréfaction de cette ressource tout en conservant nos exigences sanitaires.

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



Les faits marquants de 2022



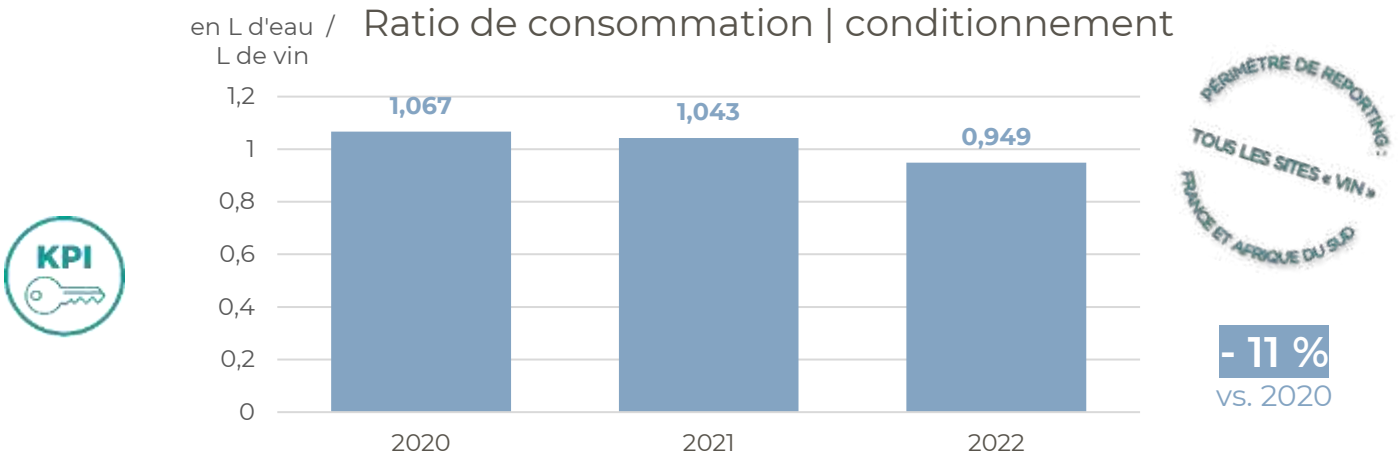
PÉRIMÈTRE DE REPORTING : TOUS LES SITES DE PRODUCTION DONT LA CAPSULERIE FRANCE ET AFRIQUE DU SUD

- 17,4 %
vs. 2020

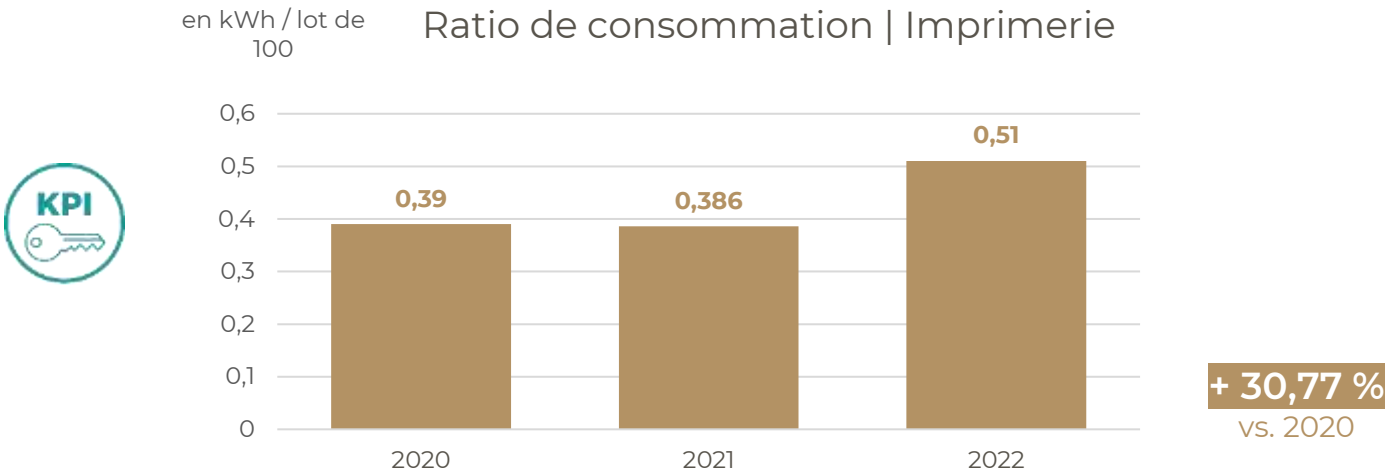
L'eau est une ressource vitale. Elle est nécessaire à toutes les étapes de notre activité : pour permettre la croissance de nos vignes, mais aussi pour garantir l'hygiène de nos chais, indispensable à une production de qualité. Voilà pourquoi nous nous engageons : minimiser notre impact, aussi bien quantitatif que qualitatif, sur la ressource en eau.

Nos efforts pour améliorer notre consommation d'eau paient ! Notre consommation globale a baissé de 17,4 % par rapport à 2020. Dans un contexte de raréfaction de la ressource, nous ne pouvons que féliciter l'ensemble des collaborateurs dont les efforts ont payé et saluer toutes les actions qui ont contribué à cette belle réussite collective.

Mais il reste encore beaucoup à faire pour résoudre cet enjeu. C'est pourquoi nous poursuivons nos engagements pour la réduction de la consommation d'eau grâce à un affichage des indicateurs nos lignes ; ainsi les collaborateurs peuvent suivre les progrès réalisés. Nous rapportons cette consommation globale à nos différents types de production.



Sur nos sites de conditionnement, nos consommations sont en constante diminution. Cette progression témoigne des progrès réalisés dans l'optimisation de nos process. Nous pouvons ainsi nous féliciter d'une baisse de plus de 10% de notre consommation d'eau par litre de vin en deux ans.



Le ratio de consommation s'est dégradé sur le site des Impressions de l'Enclos.

Des progrès doivent être relancés dès 2023. Les consommations de ce site représentent pour 2022, moins de 1 % des consommations totales, tous sites confondus en France et en Afrique du Sud.

OPTIMISER NOS CONSOMMATIONS D'ENERGIE

L'énergie la plus propre est celle que l'on ne consomme pas. C'est pourquoi nos efforts se focalisent prioritairement sur son optimisation et sa rationalisation, en parallèle de la modernisation de notre outil de production. Concomitamment, et alors que notre principale source d'approvisionnement énergétique est d'origine fossile, nous misons sur un mix énergétique incorporant significativement plus d'énergie renouvelable pour assurer la pérennité de notre activité.



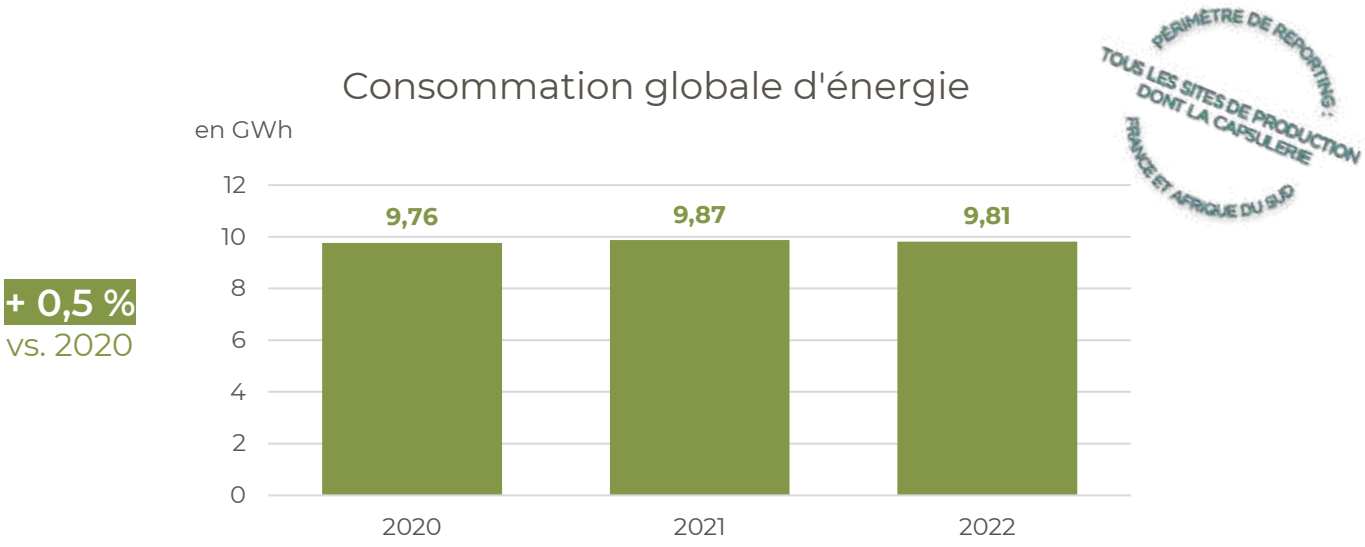
CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



L'énergie joue un rôle clé dans notre processus de production : il est crucial pour nous de l'économiser. C'est pourquoi nous investissons pour réduire nos consommations et diversifier nos sources énergétiques. Nous voulons une activité plus performante et plus propre.

Les faits marquants de 2022

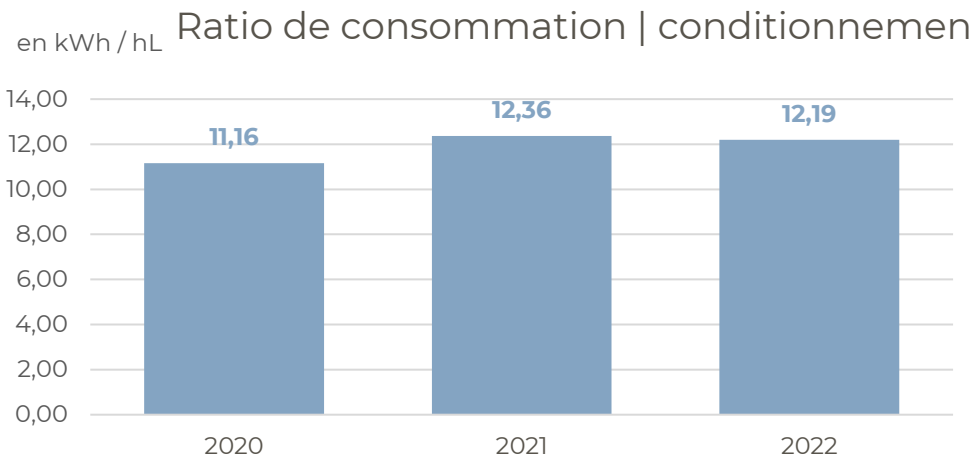
En 2022, le périmètre est resté constant. Des investissements pour une meilleure thermorégulation de notre site principal, Maison Jeanjean, ont engendré une hausse des consommations en 2021. Dès 2022, notre consommation globale d'énergie est repartie à la baisse.



Pour suivre nos progrès, nous rapportons cette consommation globale à nos différents types de production.

L'amélioration de nos process en matière de qualité (thermorégulation accrue) sur nos sites de conditionnement a fait augmenter notre consommation énergétique sur notre site principal en 2021. Nous avons atteint notre ambition de limiter cette hausse et de la stabiliser dès 2022.

KPI

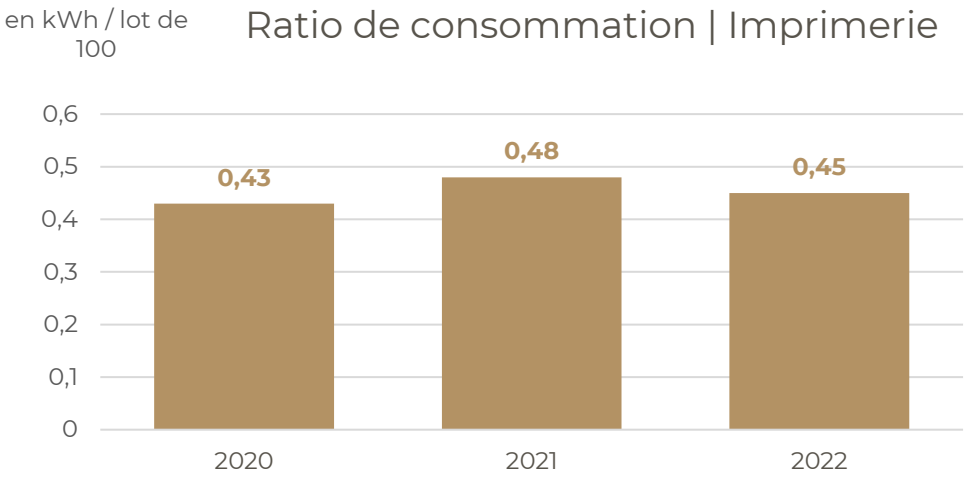


PÉRIMÈTRE DE REPORTING : TOUS LES SITES « VIN » FRANCE ET AFRIQUE DU SUD

+ 7,52 %
vs. 2020

En ce qui concerne les activités des Impressions de l'Enclos, les consommations sont stables dans l'ensemble, avec une légère baisse en 2022, en raison d'une reprise d'une activité standard.

KPI



+ 4,65 %
vs. 2020

ANTICIPER TOUT RISQUE DE POLLUTION

Nos activités induisent inévitablement la production de divers types de pollution. Nous avons mis en place des systèmes de collecte et de traitement efficaces de nos effluents. D'autres types de pollution peuvent être engendrées par notre activité, en particulier liée à l'emplacement de nos sites à proximité des habitations. Toute pollution olfactive, visuelle et auditive a pour objectif d'être anticipée autant que possible pour entretenir de bonnes relations avec les riverains, qui sont aussi souvent nos collaborateurs.

METTRE L'ECOCONCEPTION DE NOS VINS ET DE NOS PACKAGING AU CŒUR DE NOTRE ACTION

AMELIORER EN CONTINU TOUS NOS EMBALLAGES

Le verre est un matériau recyclable à l'infini. Cependant, chaque bouteille nécessite une part nouvelle de matière première pour assurer son intégrité et sa fonctionnalité. En outre, il ne constitue pas le seul emballage de nos vins. Pour toutes ces causes, nous œuvrons à réduire le poids de nos bouteilles et l'utilisation de matières premières en sélectionnant, lorsque nous le pouvons, les emballages les moins nocifs pour l'environnement.

Le saviez-vous ?

L'éco-conception ne s'arrête pas à la bouteille et nos équipes de My VitiBox l'ont bien compris ! Depuis 2021, My VitiBox prend le parti de sélectionner uniquement des vins labellisés (HVE, Bio, Biodynamie…) avec une double mission : éclairer sur la qualité des produits achetés et éduquer sur la manière de consommer.

En 2022, My VitiBox a engagé une refonte complète des constituants de la box. Le carton était déjà entièrement recyclable et partiellement issu de matière recyclée, labellisé FSC. Tous les constituants ont été revus cette année pour satisfaire les exigences de l'éco-conception en mobilisant les **3R** : **R**éduire, **R**éemployer et **R**ecycler, tout en apportant une touche d'ingéniosité pour compenser ces réductions d'emballage !



- Double utilisation des livrets de dégustation !
 → utilisés comme support pour remplacer les frisures de calage.
- Dans ces livrets, des instructions pour les réemployer en papier cadeau.
- Un papier utilisé de type papier journal issu à 50% de fibres recyclées et 50% de fibres certifiées FSC.
- Une impression numérique qui utilise des encres base eau, sans solvant ni produit de mouillage.



DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

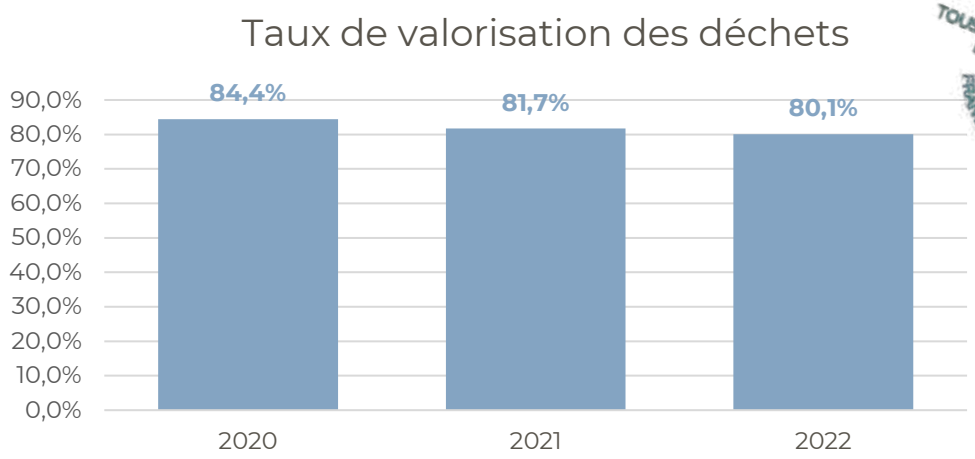
Il nous tient à cœur d'intégrer le concept d'économie circulaire dans nos actions, en reconsidérant nos déchets comme de potentielles ressources. Pour cela, il est essentiel de croiser les connaissances issues de la recherche et d'évaluer leur pertinence et leur maturité pour notre contexte. Et parce que des solutions existent, nous tentons de les appliquer à notre activité.

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



Chez AdVini, nous nous engageons résolument dans l'économie circulaire pour limiter les externalités négatives de notre activité et préserver les ressources naturelles.

KPI



PÉRIMÈTRE DE REPORTING : TOUS LES SITES DE PRODUCTION DONT LA CAPSULERIE FRANCE ET AFRIQUE DU SUD

- 5 %
vs. 2020

Nous cherchons à diminuer au maximum nos DIB, les déchets non valorisés, en encourageant le développement de nouvelles filières. Notre objectif, à terme, est de pouvoir recycler tout ce qui sort de nos lignes. Plus aucun déchet, que des co-produits ! Nous n'y sommes pas encore puisque presque 20 % de nos déchets finissent toujours en DIB.

Cet indicateur s'est dégradé au cours des trois dernières années. Mais cette évolution est en réalité plutôt une bonne nouvelle : les filières de tri et de valorisation des déchets se développent en Afrique du Sud. L'intégration progressive des structures Sud-Africaines a engendré une baisse de notre taux de valorisation. L'objectif est de le voir réaugmenter dès 2023.

Pour améliorer cette performance, nous avons lancé en 2022 et allons poursuivre sur 2023 un diagnostic de nos DIB avec nos partenaires collecteurs. En identifiant ce qui se retrouve dans nos DIB, nous pourrons avancer vers une meilleure valorisation ou la création de nouvelles filières !

KPI

505 grammes

C'est le poids moyen des bouteilles achetées par AdVini



68,4 %

C'est le taux de calcin (verre recyclé) moyen de nos bouteilles

Nous poursuivons nos efforts, dès la conception de nos produits, en allégeant nos bouteilles lorsque c'est possible. Nous tâchons de choisir les teintes les plus foncées, incorporant le maximum de calcin.

En 2022, nous avons produit 66 millions de cols. Les différentes crises ont rendu l'approvisionnement en verre très complexe. Nous avons dû faire face à des pénuries verrières ayant touché toute la filière. Nous avons donc parfois dû nous rabattre sur les seules bouteilles qui étaient à notre disposition, pour éviter de mettre nos lignes à l'arrêt.

Malgré tous, nos efforts paient : le poids moyen de nos bouteilles est ainsi passé de 526,24g en 2018 à 504,56 g en 2022, soit une **baisse moyenne de 21,68 g par col (-4,12 %)**. Ainsi, avec ces bouteilles plus légères, nous avons économisé en 2022 près de **1 430 t** de verre !

Le saviez-vous ?

Le réemploi de bouteilles de vin figure parmi les solutions de premier plan pour diminuer la production de déchets ménagers et l'exploitation de ressources naturelles. C'est une voie de sortie de l'économie linéaire, qui concrétise le concept d'économie circulaire. Parce que nous sommes convaincus que le réemploi peut apporter une réponse aux enjeux de décarbonation et de réduction de l'impact environnemental de la filière, nous restons en lien avec France Consigne afin d'identifier les opportunités de mettre en place le réemploi avec des partenaires locaux.



En 2022, nous sommes fiers d'avoir pu lancer notre première gamme de bouteille apte au réemploi avec Biocoop et Oc'Consigne : Terre Nature de la Maison Jeanjean.

Son packaging a été totalement révisé pour résister à environ 20 lavages, tout en y appliquant les principes d'éco-conception : simplification de l'étiquette et changement de papier adhésif, suppression des dorures, vernis et aplats, bouchon en liège FSC, carton écru sans marquage. Tout le produit a été repensé pour faciliter son lavage et garantir ses nouvelles vies.

Disponible dans 150 magasins Biocoop, ce projet est également une réussite commerciale ! Depuis son évolution vers le réemploi, les ventes de Terre Nature ont augmenté de 17% sur le 2e semestre 2022, par rapport à la même période en 2021.

DIMINUER NOTRE EMPREINTE CARBONE

La viticulture est l'un des secteurs où les changements climatiques sont les plus visibles. Alors que nous avons mené de nombreuses actions pour réduire notre impact sur le climat depuis la création du service Développement Durable en 2003, nous avons pris la décision de lancer notre premier Bilan carbone en 2022, sur l'ensemble des scopes 1, 2 et 3. Cela nous permettra d'objectiver notre situation et prioriser les futures actions à mener au regard de cet enjeu majeur.

Le saviez-vous ?



Un des leviers à activer pour décarboner notre activité sur nos propriétés concerne notre parc de véhicules agricoles. En 2022, le Domaine Cazes s'est équipé d'un **tracteur 100% électrique** de la marque Sabi Agri, le premier du genre commercialisé en France !

Attirée d'abord par sa « structure étrange » sur un salon technique viticole, la Directrice Technique Aurélie Mercier y a vu une véritable alternative pour travailler ses inter-rangs proprement, tout en diminuant son empreinte carbone au vignoble ! Au-delà de ses vertus électriques, il s'agit en plus d'un outil particulièrement performant dans son travail effectué dans nos vignes.

> On a été capables de passer jusqu'à 5km/ h et avec un travail plus propre de nos rangs de vigne

Un des rares tracteurs 100% électrique qui offre une autonomie permettant sans problème de travailler une journée complète !

Enfin, effets non anticipés mais forts appréciés, l'appareil offre également un véritable confort en termes d'ergonomie pour nos équipes qui l'utilisent : pas de bruit, pas d'odeur, conduite maniable, très confortable, une absence de cabine appréciée …

> Un outil performant, confortable, et économe en énergie !

ACTIONNER TOUS LES LEVIERS D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques se ressentent depuis plusieurs années à la vigne, avec une ressource hydrique de plus en plus limitée dans les bassins méditerranéens, des dates de vendanges de plus en plus précoces et des profils de vins qui évoluent. Ces bouleversements du climat prendront une ampleur considérable dans les années à venir. Il est de notre responsabilité de préparer nos métiers à répondre à ces enjeux, en incluant la dimension carbone dans l'ensemble de nos projets au vignoble et en poursuivant nos essais de nouveaux cépages et porte-greffes résistants. Nous poursuivons également nos essais de nouveaux systèmes de protection antigel.

L'ANCRAGE DANS NOS REGIONS VITICOLES, UNE FORCE POUR JOUER NOTRE ROLE DE LEADER

PILOTER ET POURSUIVRE DES PARTENARIATS INNOVANTS ET CREATEURS DE VALEUR AVEC L'AMONT POUR VALORISER NOS VINS ET REPONDRE AUX ATTENTES DES MARCHES

Nous ne pourrions exister sans nos partenaires. Ce tissu de producteurs avec lesquels nous travaillons au quotidien est central dans notre stratégie. Assumer notre responsabilité vis-à-vis de notre chaîne d'approvisionnement s'est imposé comme une évidence. C'est une logique fructueuse que nous devons déployer partout : coconstruire des stratégies de création de valeur partagée.

Le saviez-vous ?

Le « Broad-Based Black Economic Empowerment », BBBEE, forme d'empowerment économique initié par le gouvernement d'Afrique du Sud en 2003, a pour objectif la redistribution des richesses à un large éventail de la société sud-africaine, précédemment défavorisée à l'époque de l'apartheid.

VISIO VINTNERS

Visio Vintners est une entreprise créée en 2018 grâce à une collaboration entre le "Kleine Zalze Empowerment Trust" et "Kleine Zalze Wines" à Stellenbosch. Cette collaboration permet de développer les compétences des collaborateurs, de la vigne à la vinification, et jusqu'à la commercialisation pour assurer la durabilité à long terme.

L'Empowerment Trust détient 51 % des actions de Visio Vintners, les 49 % restants étant détenus par le domaine Kleine Zalze. Les bénéficiaires du Trust sont tous les travailleurs noirs de Kleine Zalze Wines ayant plus de 5 ans d'ancienneté. Tous les employés éligibles du domaine reçoivent un bénéfice jusqu'à ce qu'ils quittent l'entreprise, sauf dans des cas particuliers (retraite ou invalidité) où l'employé touchera encore un bénéfice pendant 5 ans.

Visio Vintners cultive ses propres raisins sur des terres louées à long terme par la municipalité de Stellenbosch et a planté depuis 2017 près de 15 hectares de vignes, de trois cépages différents : Cabernet Sauvignon, Cabernet Franc et Syrah. Les vignes ont grandi jusqu'à la première récolte en 2021 ! Ce fut un grand moment de célébration lorsqu'en 2021, Visio Vintners a lancé ses premiers vins sous sa propre étiquette.

Visio Vintners est avant tout un projet humain et solidaire, qui s'appuie sur la complexité du passé et la vitalité du nouveau. Cette marque chaleureuse adopte des méthodes agricoles responsables qui respectent un terroir supérieur et unique : le terroir de Stellenbosch !



Les directeurs de Visio Vintners et les administrateurs de l'Empowerment Trust : Gerald Snyman (administrateur), Brandon Uitlander (directeur), Alicia Alves (administratrice) et Norman Paulse (directeur).

"C'est notre bébé, nous sommes prêts à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour en faire quelque chose de durable."

Alicia Alves, administratrice

"La vision de Visio Vintners est de construire une marque largement reconnue, crédible, importante et durable, qui crée des bénéfices significatifs à distribuer aux bénéficiaires et à leurs familles. **Visio Vintners doit être un phare d'espoir, de croissance et de réussite**."

DEVENIR UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE ET PIONNIER AU SERVICE DU PROGRES DE LA FILIERE DU VIN

Conscients de notre portée sur nos territoires et dans notre filière, nous nous engageons à jouer notre rôle de leader dans la structuration de la profession et dans la quête de durabilité. Cette démarche d'amélioration continue est indispensable à l'adaptation de notre filière, face aux défis du 21e siècle.

C'est pourquoi nous nous engageons depuis plus d'une décennie aux côté des acteurs de la recherche, pour encourager et accompagner l'innovation. AdVini est membre fondateur de deux Chaires de recherche de l'Institut Agro de Montpellier.

AgroSYS
Ingénierie pour des AgroSystèmes Durables

La Chaire « AgroSys » vise à rassembler les mondes scientifique, académique et économique pour innover en faveur d'agrosystèmes durables. La Chaire porte une approche systémique pour accompagner la transition agroécologique face aux enjeux de demain.

chaire d'entreprises
vigne et vin

La Chaire « Vigne et Vin » est un espace de réflexion entre des entreprises de la filière et les équipes de recherche et d'enseignement supérieur de Montpellier pour porter des actions d'intérêt commun en lien avec la formation, la recherche et le transfert de savoir.

GARANTIR LES STANDARDS DE QUALITE LES PLUS ELEVES POUR NOS VINS ET DANS NOS PROCESS

La qualité de nos vins est au centre de toutes nos attentions. En contrôlant et en mettant en place l'amélioration continue de tous nos process de production, nous répondons aux attentes de nos clients et les anticipons. De plus, nous nous inscrivons dans des démarches reconnues pour rendre nos engagements encore plus lisibles et crédibles, que ce soit autour de la promotion de terroirs d'excellence (AOP, IGP) ou de pratiques vertueuses (Biodynamie, AB, HVE, etc.).

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



Les faits marquants de 2022

Chez AdVini, nous misons sur des produits adaptés à chaque demande, obtenus en magnifiant l'expression de nos terroirs ou en innovant pour des produits originaux et différenciants. Répondre aux attentes de chacun de nos clients est notre priorité.

Notre engagement pour la qualité de nos produits se traduit dans les exigences de nos clients. C'est pourquoi nous suivons avec précision toutes les réclamations reçues et traitées.

KPI

382

C'est le nombre de réclamations clients traitées en 2022 sur l'ensemble du périmètre AdVini

Le nombre de réclamations a augmenté en 2022 de 12,7% par rapport à 2021. Cette dégradation est principalement due à la conjoncture et notamment aux hausses successives des coûts des matières sèches, que nous avons répercutées sur nos prix de vente.

Cette variation de prix en cours d'année, assez atypique, a conduit à des erreurs dans l'administration de nos ventes et chez nos clients. Des mesures sont en cours de réflexion pour pallier ce problème en 2023, alors que le contexte d'inflation reste prégnant.

PARTAGER NOS SAVOIR-FAIRE ET LES VALORISER A TRAVERS LE MONDE AUPRES DE NOS CLIENTS

Nos savoir-faire sont ancestraux et ultra-modernes, s'inscrivent dans une tradition séculaire et dans une innovation permanente. Quels qu'ils soient, ils sont précieux. Ils nous ont été transmis, nous en sommes garants et dépositaires ; il est de notre responsabilité de les transmettre et de le faire rayonner à travers le monde.

Chez AdVini, nous assumons notre rôle au sein de la filière et de nos territoires. Nous œuvrons pour le renouvellement des générations et pour transmettre, à tous, notre passion du vin. C'est pourquoi, en partenariat avec la Fondation de L'Institut Agro, AdVini s'engage pour le renouvellement des générations dans la viticulture depuis 2015 grâce au **Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir.**

Notre objectif ? Accompagner des jeunes vignerons prometteurs dans leur installation. Après une première sélection sur les dossiers reçus, 6 candidats sont retenus. Ils bénéficient d'un double accompagnement : par des étudiants ingénieurs de L'Institut Agro de Montpellier et leurs professeurs durant plusieurs mois, ainsi que par des cadres dirigeants d'AdVini. Après une préparation intensive, chaque candidat doit passer un « Grand oral » devant un jury composé de personnalités éminentes du monde du vin.



KPI

16

projets vignerons ont été lauréats du Concours depuis son lancement en 2015

Le concours est désormais doté de trois prix, de 50 000 €, de 20 000 € et de 10 000 €. Un vrai coup de pouce au lancement de ces projets prometteurs ! La 6e édition du Concours Vignerons et Terroirs d'avenir a pu se lancer à l'automne 2021 et se dérouler au printemps 2022, sur une reprise du calendrier classique après deux éditions perturbées par la crise sanitaire.

UNE GOUVERNANCE ENGAGEE POUR PORTER NOTRE RAISON D'ETRE

AFFIRMER UNE GOUVERNANCE EQUILIBREE ET TRANSPARENTE AUTOUR DES ACTIONNAIRES DU MANAGEMENT ET DE TOUS LES COLLABORATEURS ET PARTENAIRES



La vision ESG d'AdVini ne peut se déployer qu'en engageant l'ensemble des parties prenantes. La gouvernance doit être à l'impulsion de cette dynamique qui doit se nourrir et s'enrichir par les attentes du management, des collaborateurs et des parties prenantes.

La création d'un comité ESG au sein du Conseil de surveillance est la meilleure illustration de cette incarnation au plus haut niveau de l'entreprise. Le pôle pilotant la stratégie ESG, le service Développement Durable, a de plus été rattaché en direct au PDG d'AdVini, en 2022. Enfin, des objectifs ESG ont été inclus dans les grilles d'objectifs de l'ensemble des dirigeants des Business Unit AdVini, permettant d'allouer une part du variable des dirigeants et de leurs équipes a l'atteinte des objectifs ESG.

DIGITALISER POUR MIEUX PILOTER ET MIEUX PARTAGER



Rendre nos échanges et notre gestion plus fluide passera par la digitalisation. Elle est une clé pour mieux décider, mieux piloter, mieux suivre et mieux rendre compte. La digitalisation a également un rôle à jouer dans notre capacité à diffuser de l'information, en interne comme en externe. C'est pourquoi AdVini doit résolument ancrer sa trajectoire dans le digital.

De nombreux chantiers sont en cours en ce sens :

- Refonte de notre ERP, la migration de notre outil SAP nous permet de repenser complètement l'architecture de nos flux et ainsi d'optimiser le pilotage de notre production, un vaste chantier qui a débuté en 2022 et s'étendra sur toute l'année 2023.
- Embauche d'une Responsable de la Communication digitale, qui a pour missions de mieux partager nos succès et nos engagements au travers de nouveaux outils digitaux.
- Déploiement de nouveaux outils pour le suivi de la relation client avec la bascule sur Salesforce IDCrmPro, ainsi que pour la communication clients.

Autant de projets digitaux qui vont nous permettre d'affronter sereinement l'objectif de digitaliser pour mieux piloter et mieux partager et ce, dès 2023.

FAIRE PROGRESSER NOS HOMMES, UNE AMBITION AU CŒUR DE NOS PREOCCUPATIONS

L'organisation d'AdVini repose sur la diversité de ses métiers et de ses savoir-faire.
Porté par des valeurs humanistes, Advini cultive une vision claire, ancrée dans son époque et pragmatique de la filière vin avec pour volonté de :

- Entraîner et faire grandir tous ses salariés, valoriser les talents d'aujourd'hui et demain.
- Renforcer sa culture managériale transversale, le travail en équipe pour décupler les énergies.
- Mettre en place des process efficaces et motivants pour les équipes

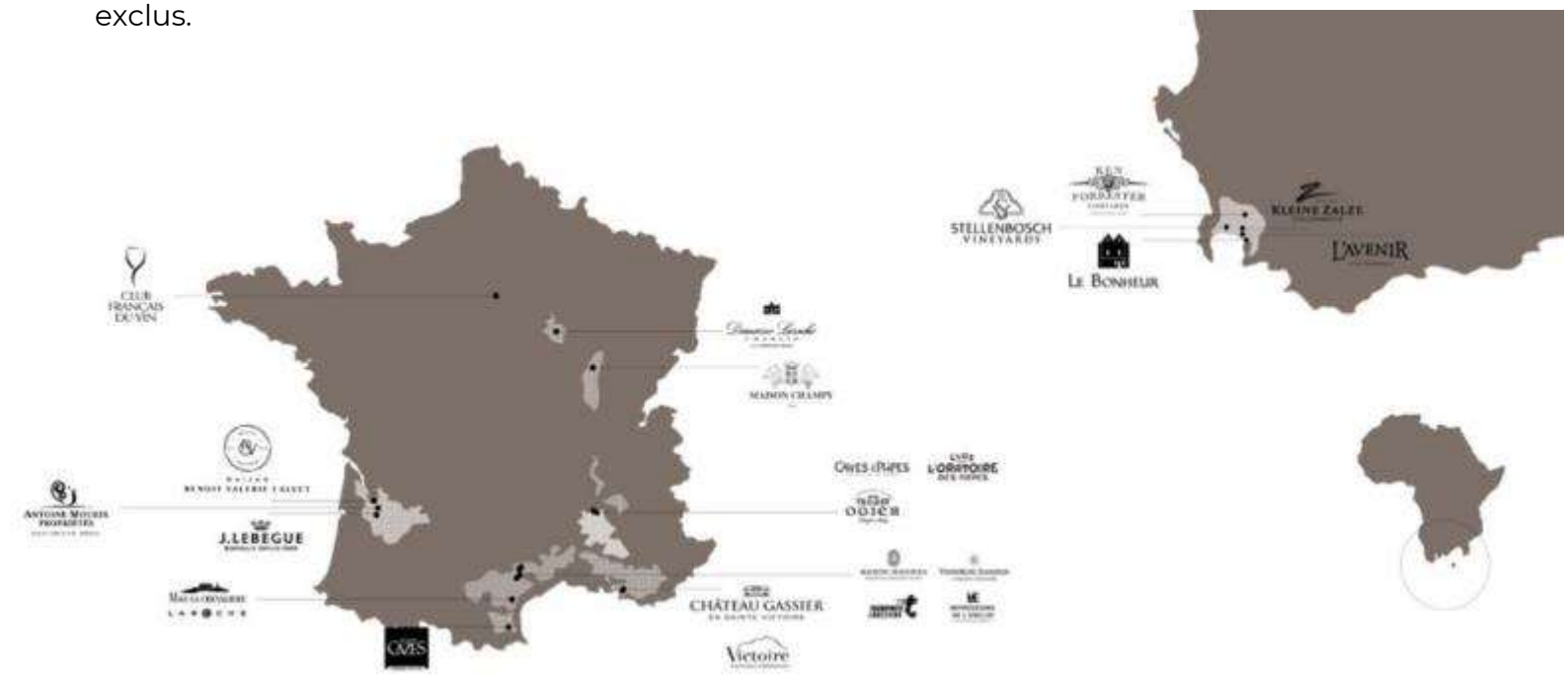
CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :





QUI SONT NOS COLLABORATEURS ?

Les données de la DPEF pour la partie sociale 2022 incluent nos filiales sud-africaines sur l'ensemble des items, à l'exception de la formation professionnelle qui est traitée sur le périmètre France. Lorsque l'historique des données n'est pas sur le même périmètre, cela est précisé. Les VRP et stagiaires sont exclus du périmètre de la DPEF. Les bureaux Export sont exclus.



Répartition par catégorie professionnelle

	2022		2021		2020	
Cadres	220	25%	214	25%	203	26%
Agents de maitrise	139	16%	129	15%	114	14%
Employés	156	18%	169	20%	166	22%
Ouvriers	345	40%	310	37%	301	36%
Apprentis	8	1%	26	3%	17	2%
TOTAL	**868**	**100%**	**848**	**100%**	**801**	**100%**

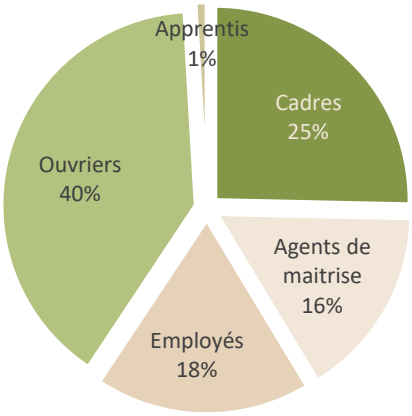
Effectif CDD + CDI + Apprentis ; effectif présent au 31/12



Pour l'Afrique du Sud, la concordance suivante s'applique :
Employé = Employee ; Ouvrier = Worker ; Agent de maitrise = Technician / Middle manager ; Cadre = Manager / Professional

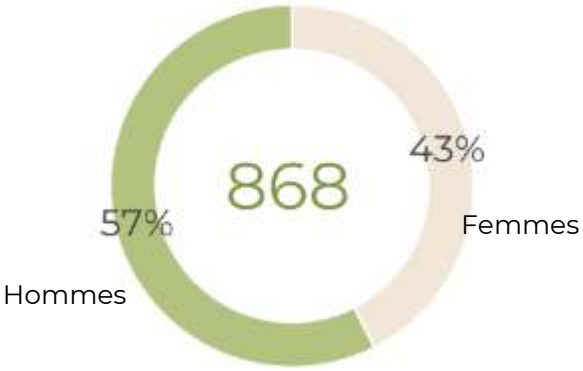
Le nombre de collaborateurs est en hausse et s'explique par des variations de périmètre, principalement : cession de Rigal, acquisition de Kleine Zalze en Afrique du Sud.

REPARTITION PAR STATUTS





NOMBRE D'EMPLOYES TOTAL GROUPE



Répartition de l'effectif entre hommes & femmes, par statut

	2022				2021				2020			
	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%
Ouvriers	257	29%	88	11%	248	29.2%	62	7.3%	242	30,2%	59	7.4%
Employés	58	7%	98	11%	58	6.8%	111	13.1%	55	6.9%	111	1.4%
Agents de maitrise	56	6%	83	10%	54	6.4%	75	8.8%	47	5.9%	67	8.6%
Cadres	121	14%	99	11%	122	14.4%	92	10.8%	123	15.4%	80	8.4%
Apprentis	7	1%	1	<1%	17	2%	9	1.1%	9	1.3%	8	1%
TOTAL	**499**	**57%**	**369**	**43%**	**499**	**58.8%**	**349**	**41.2%**	**476**	**59,7%**	**325**	**26.8%**

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; effectif présent au 31/12

Part des CDD dans l'effectif

	2022				2021				2020	
	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%	hommes	femmes
Ouvriers	3	0.3%	1	0.1%	8	0.9%	4	0.5%	10	0
Employés	1	0.1%	4	0.5%	4	0.5%	14	1.7%	4	5
Agents de maîtrise	0	0%	1	0.1%	0	0%	1	0.1%	0	0
Cadres	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0
Total	**4**	**0.4%**	**6**	**0.7%**	**12**	**1.4%**	**19**	**2.3%**	**14**	**5**

Effectif CDD et contrats de professionnalisation ; hors apprentis ; effectif présent au 31/12. Les contrats à durée déterminée sont intégrés quel que soit le motif : remplacement, accroissement de l'activité, contrat étudiant…

Au 31/12/2022, la part des contrats à durée déterminée (CDD) est négligeable. Cette prédominance du contrat en CDI permet à nos collaborateurs d'avoir un revenu pérenne, d'accéder plus facilement à certains dispositifs (rémunération variable, épargne salariale…) et de se projeter sur le long terme aussi bien professionnellement qu'à titre personnel.

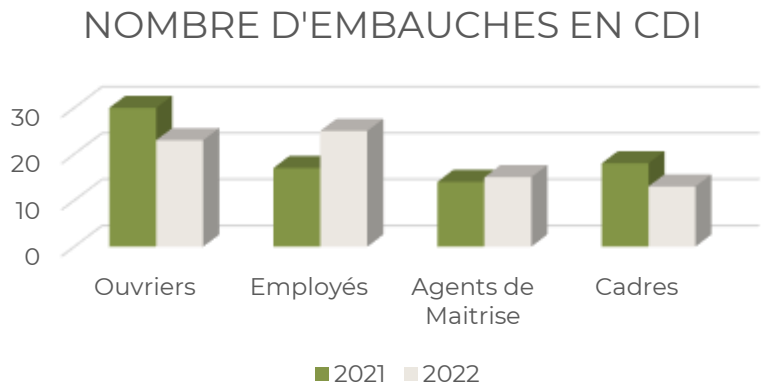
MOUVEMENTS : RECRUTEMENTS & DEPARTS

Embauches

	2022		2021		2020	
	Données incluant AFS		*Données incluant AFS*		*Données incluant AFS*	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	20	5	4	26	4	3
Employés	7	17	11	6	11	14
Agents de Maitrise	5	10	6	8	6	7
Cadres	11	3	8	10	8	8
Total	43	34	29	50	29	32

Embauches en CDI au 31/12.





Recrutement et marque employeur

AdVini a pour objectif de recruter des collaborateurs performants, à fort potentiel et capables d'adhérer et de véhiculer l'image et les valeurs de l'entreprise.

Ainsi en lien et en suite logique après la définition de notre Raison d'Être, un travail collectif de définition de nos valeurs a été réalisé en 2022. L'ensemble des collaborateurs a été sollicité via un questionnaire et lors d'ateliers de travail, afin de définir les valeurs AdVini :





Afin de les faire vivre et les transmettre en interne, elles sont régulièrement partagées avec les collaborateurs : Journée d'intégration, réunions annuelles, 150 ans…

Afin de les partager en externe ; un comité éditorial a été mis en place et revoit trimestriellement toutes les actions menées en interne, en lien avec nos valeurs mais aussi notre démarche ESG pour les faire rayonner sur nos réseaux.

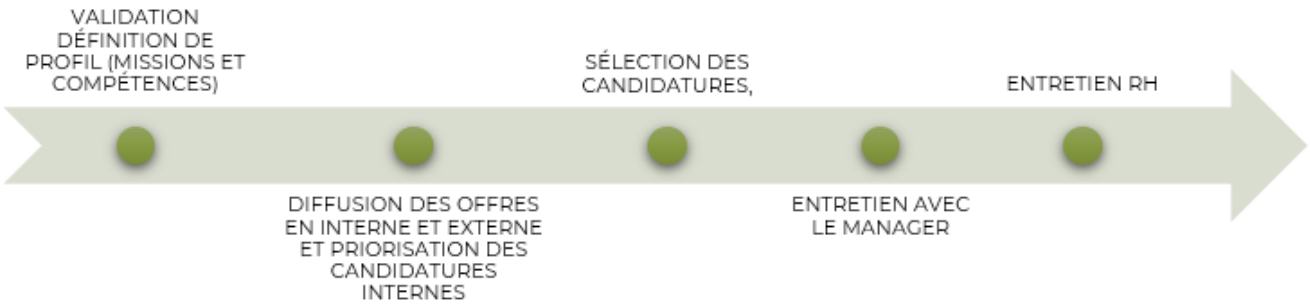
Conscient des enjeux croissants liés au recrutement ; AdVini s'est également doté d'un ATS (« Applicant Tracking System ») afin d'adresser plusieurs problématiques :

- Garantir une meilleure visibilité de nos offres et disposer d'une meilleure analyse de la performance de nos annonces afin de mieux anticiper les recrutements complexes.
- Disposer d'un outil de gestion partagée des candidatures et avoir ainsi un réel vivier de profils qui permette de multiplier les opportunités pour les candidats au sein du groupe.
- Assurer un meilleur suivi de l'état d'avancement des recrutements et veiller à mieux informer les candidats, notamment dans le cadre des réponses qui peuvent leur être apportées.

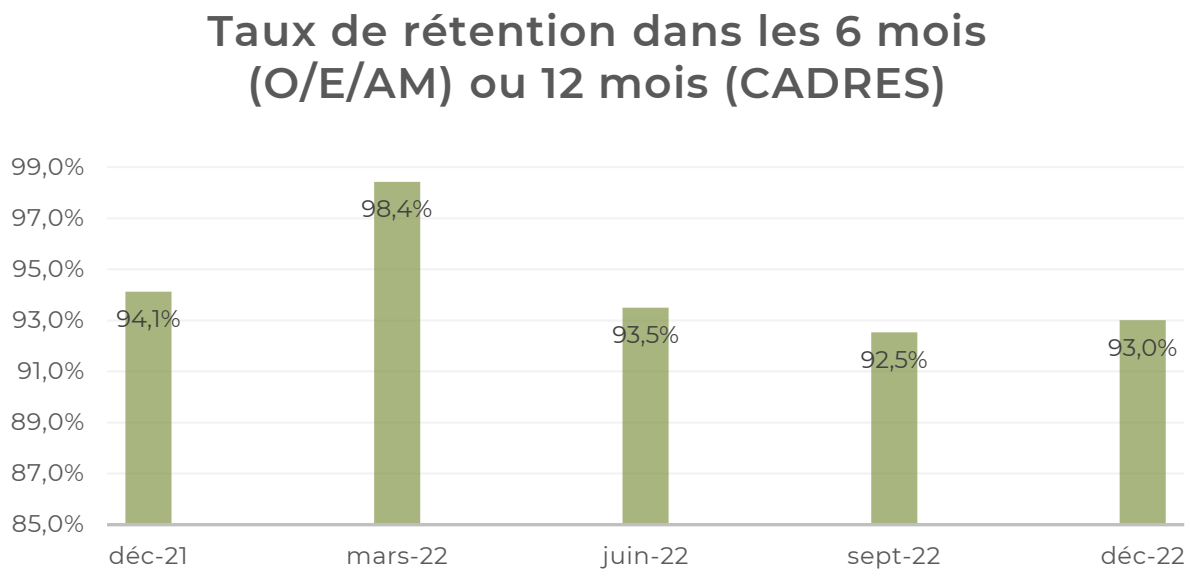
Cette plateforme garantit également un niveau accru de transparence et permet d'accéder à tout moment à tous les profils et de veiller à la non-discrimination et à la justification des choix concernant les candidats retenus.

Courant 2022, une sensibilisation plus particulière auprès des équipes Vigne & Vin concernant les enjeux liés au recrutement et à la marque employeur a été menée. L'objectif : alerter sur l'attractivité des offres, l'impact des réseaux et la nécessité d'être proactif et réactif.

Nos process de recrutement se veulent courts et se limitent dans la majorité des cas à 2 entretiens. Eventuellement, un entretien avec la Direction et/ou un membre Comex peut avoir lieu selon le poste :



Afin d'évaluer le succès de nos recrutements, nous suivons (uniquement sur les filiales françaises) le taux de rétention des nouveaux embauchés (personne restant en poste au terme de 6 mois (pour les ouvriers, employés, agent de maitrise) ou 12 mois (pour les cadres)



Périmètre France uniquement

Le taux de rétention est à 93% à fin décembre 2022, signe de la capacité de l'entreprise et des nouveaux collaborateurs à s'intégrer avec succès au sein de l'organisation.

Un rapport d'étonnement est également régulièrement envoyé aux nouveaux embauchés. Il s'agit d'une démarche volontaire qui nous permet d'avoir du feedback concernant nos process : recrutement & intégration, cultures & valeurs d'entreprises, management, ambiances & relations d'équipe, poste de travail & environnement.

Départs

	2022	**2021**	**2020**
	Données incluant AFS		
Nombre de départs*	166	142	137
dont nombre de fin de CDD, apprentissages…	39	45	48
dont nombre de licenciements	16	16	8

**Hors mutation interne, hors changement de contrat de travail en cours d'année.*

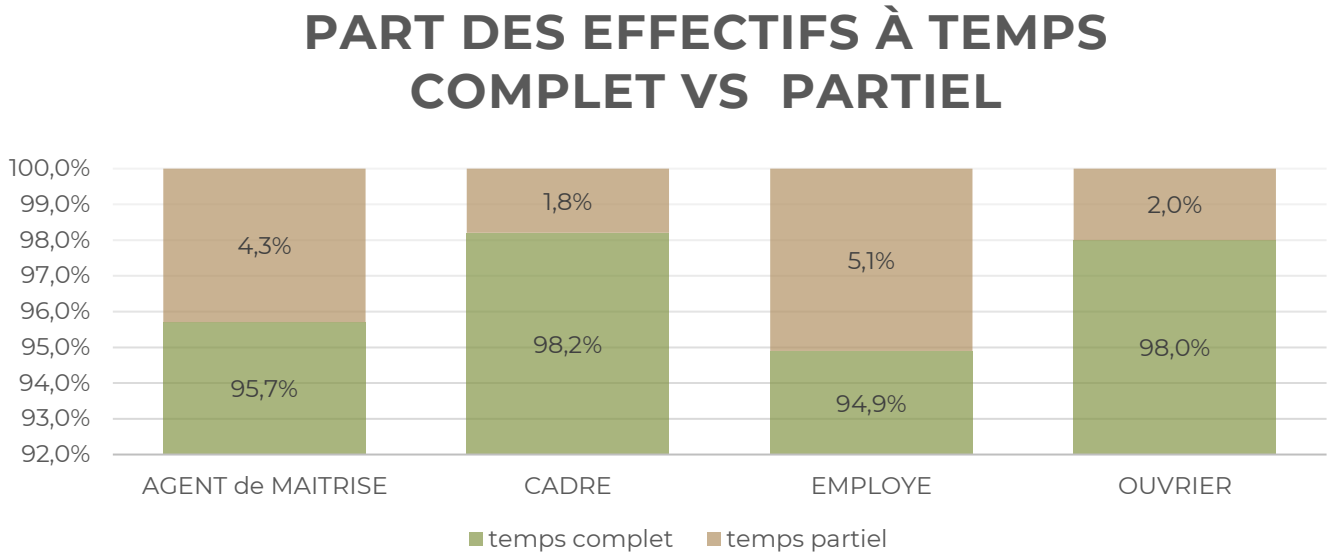
La hausse du nombre de départs en 2022 s'explique entre autres par les mouvements liés au changement de périmètre (en particulier acquisition de Kleine Zalze en 2022).

En cas de départ volontaire, un questionnaire de départ est adressé aux collaborateurs sortants qui souhaitent partager leurs raisons. L'analyse de ce questionnaire de départ est partagée par la DRH dans les instances de Direction (notamment comité des rémunérations).

COMMENT S'ORGANISENT LEURS JOURNEES ?

Durée & organisation du travail

Environ 3% de l'effectif présent au 31/12 bénéficie d'un temps partiel. La part d'effectif à temps complet par catégorie est la suivante :



Effectif présent au 31/12

Télétravail

Le télétravail s'est installé durablement au sein de l'entreprise, dans nos filiales françaises.

Celui-ci répond aux besoins d'assouplissement et de flexibilité pour les collaborateurs tout en conservant le lien social et la proximité managériale entre tous.

La Direction a dressé un cadre pour pérenniser ce mode d'organisation du travail dans le temps, grâce à un modèle de travail hybride alliant télétravail et présentiel sur site pour gagner en agilité, développer le bien-être au travail, améliorer l'attractivité et mieux répondre aux attentes de nos collaborateurs et futurs collaborateurs :

- Mettre en place une nouvelle organisation du travail qui apporte : souplesse, flexibilité et efficacité dans l'organisation du travail.
- Améliorer la qualité de vie au travail des salarié au travers, notamment, d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle/personnelle, d'une réduction des déplacements, de la fatigue et du stress qui peuvent en découler.
- Développer la responsabilisation des salariés, notamment dans leur capacité à mettre en œuvre des modalités adaptées de gestion et d'organisation de leur activité.
- Renforcer l'attractivité externe et la mobilité interne.
- Favoriser l'embauche ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- S'inscrire dans une démarche de développement durable.

PRENDRE SOIN DE NOS COLLABORATEURS

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



Maladie

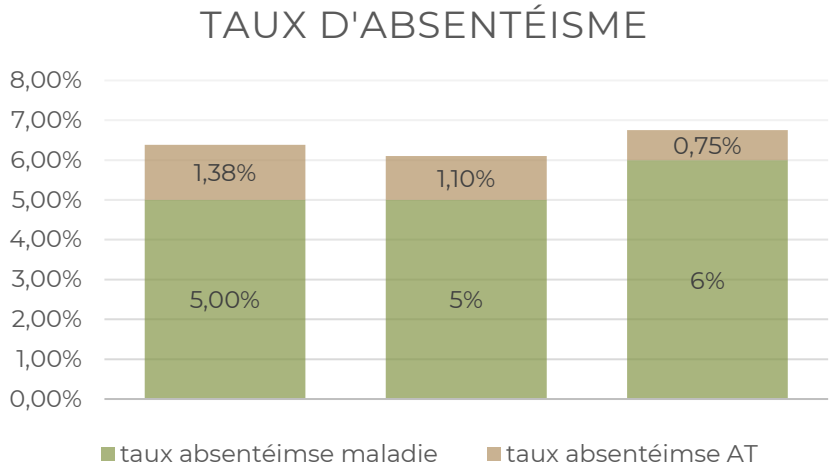
	2022 *Données incluant AFS*	2021 *Données incluant AFS*	2020 *Périmètre France*
Nombre de jours d'absence pour cause de maladie	11405	10 696	11 127
Taux d'absentéisme pour cause de maladie	5%	5%	6%

Effectif CDI + CDD + apprentis. Calcul du taux d'absentéisme sur la base du nombre de jours ouvrés en France.

Accidents du travail

	2022 *Données incluant AFS*	2021 *Données incluant AFS*	2020 *Périmètre France*
NB de jours d'absence pour cause d'accident du travail	2606	2265	1284
Taux d'absentéisme pour cause d'accident du travail/trajet	1.2%	1.1%	0.75%
Taux de fréquence	21.24	21.21	20.48
Taux de gravité	1.68	1.23	1.38

Effectif CDI + CDD + apprentis. Calcul du taux d'absentéisme sur la base du nombre de jours ouvrés en France.

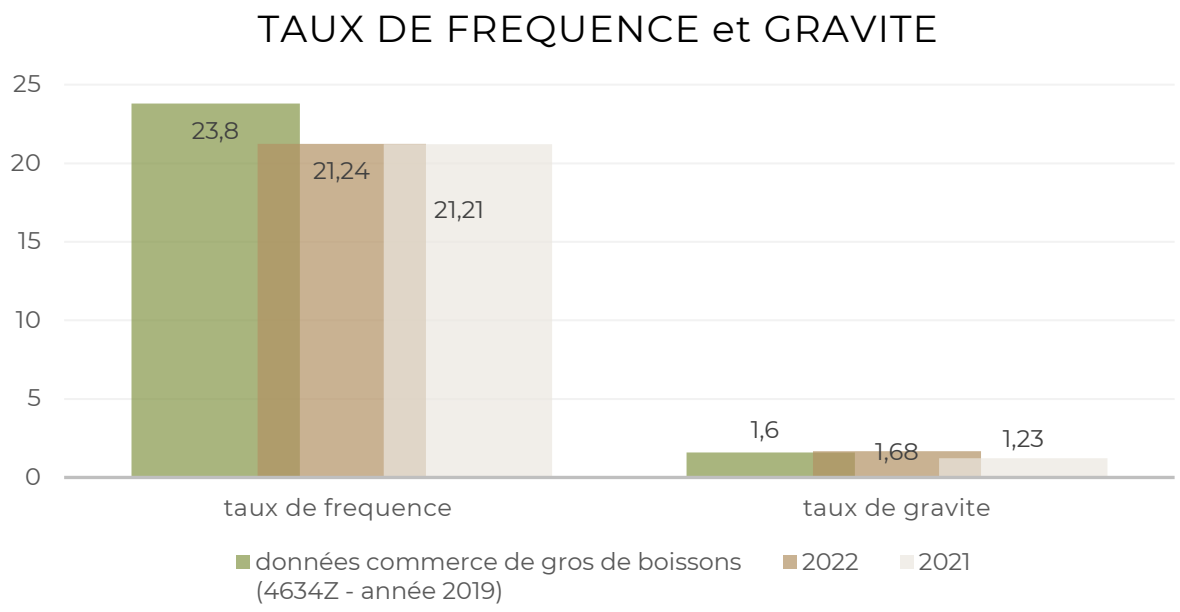


KPI

6,38 %

C'est le taux d'absentéisme sur l'année 2022

Taux de fréquence (TF) = (nb d'accidents avec arrêt/heures travaillées) x 1 000 000
Taux de gravité (TG) = (nb de journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000
Taux d'absentéisme = Nombre de jours d'absence (pour maladie ou pour accident du travail/trajet) / (effectif x nombre de jours ouvrés en France)



AdVini met en œuvre des moyens pour la prévention des risques professionnels, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des salariés. Les problématiques de sécurité sont gérées localement, au plus près des épicentres, par la Direction de chacune des maisons, avec la volonté de responsabiliser les dirigeants ainsi que les chefs de service. Une commission sécurité est également intégrée à chaque CSE.

De nombreuses formations « santé et sécurité » sont mises en place chaque année :

- Gestes et postures.
- Habilitations électriques.
- Risque incendie.
- Hygiène.
- Risque chimique.
- Gestion du temps.

En parallèle, les sociétés actualisent régulièrement les diagnostics de situations de pénibilité, à partir duquel est établi un plan de prévention des risques professionnels. Ce diagnostic est complété par des études terrain menées par les représentants du personnel, le médecin du travail, les services Qualité & RH.

En collaboration avec les services de santé au travail, une analyse des risques psychosociaux a été menée dans plusieurs de nos maisons en 2022 et des plans d'actions mis en œuvre en fonction des risques identifiés.

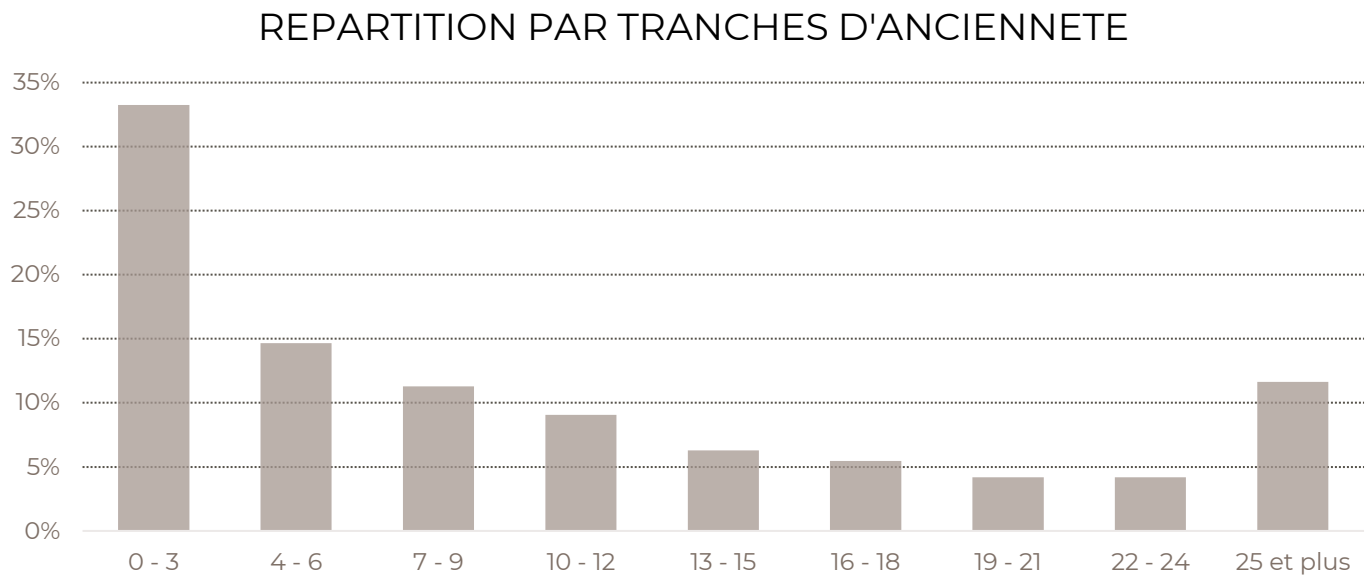
Politique en faveur des seniors

L'âge moyen, pour les salariés présents au 31/12 est de 43 ans. Un peu plus de 30% de l'effectif AdVini est considéré comme Seniors (plus de 50 ans). Aussi, l'accès et le maintien dans l'emploi des seniors sont des préoccupations constantes du groupe.

En France, nos salariés sont accompagnés dans la préparation de leur départ à la retraite. Des réunions d'informations et des rendez-vous individuels sont régulièrement organisés avec notre organisme de gestion.

Un Plan Epargne Retraite Collectif (PERCO) a été mis en place au sein des filiales françaises afin d'aider les salariés à mieux anticiper et préparer leur retraite. Le groupe incite ses collaborateurs à utiliser ce dispositif notamment en versant un abondement pour les sommes placées issues de la participation et de l'intéressement.

Des mesures de prévention et d'aménagement des postes de travail sont mises en place en fonction des constats établis sur la base des diagnostics pénibilité et des actions menées par les institutions représentatives du personnel.



Effectif CDI+CDD hors apprentis ; global groupe ; effectif présent au 31/12

L'ancienneté moyenne (global groupe) est de 10,8 années. On note que 33% de l'effectif a entre 0 et 3 ans d'ancienneté et 59% de l'effectif a moins de 10 ans d'ancienneté.

Les enjeux sur la transmission des savoirs sont forts. En ce sens, 58% des formations (périmètre France) sont des formations internes. Cet engagement permet de valoriser l'expertise de nos collaborateurs et de garantir la transmission des compétences propres à l'entreprise.

Une façon de contribuer également à renforcer les rencontres inter-métiers et inter-sociétés.



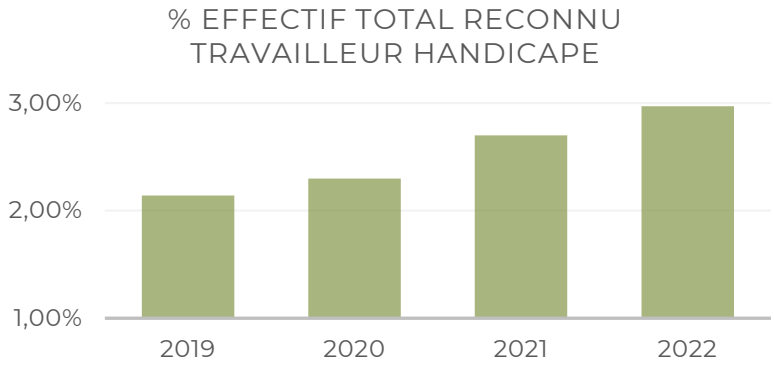
Recrutement & maintien dans l'emploi des personnes reconnues travailleurs handicapés

En France, AdVini s'associe à l'Agefiph qui propose une plateforme de recrutement et un accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Nos offres d'emploi, d'alternances et de stages y sont systématiquement diffusées pour toutes nos maisons et pour l'ensemble de nos métiers.

L'entreprise veille également au maintien dans l'emploi en travaillant notamment sur les adaptations au poste de travail et l'aide au financement d'appareillage et matériel spécifique. Un travail qui est généralement mené conjointement avec les services de santé au travail.

Fidèle à notre raison d'être, AdVini fait de l'inclusion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap un enjeu majeur. Les sujets à adresser sont multiples : lutter contre les idées reçues, veiller aux bonnes pratiques de recrutement, communiquer & sensibiliser, travailler avec les services de santé pour favoriser le maintien dans l'emploi des salariés.

Un sujet qui a fait l'objet d'une Commission RH spécifique pour nos équipes Ressources Humaines & Développement Durable afin de rappeler les enjeux, nos obligations et identifier des actions possibles pour renforcer notre engagement.





Montant de la contribution handicap

Périmètre : filiales françaises

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES & FORMATION

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



AdVini attache une réelle importance au développement des compétences des salariés notamment grâce à la formation. La transmission des savoirs et des savoir-faire est une priorité chez AdVini.

C'est pourquoi nous devons capitaliser sur nos compétences et nos savoir-faire d'excellence en matière de viticulture, d'œnologie, de production, de logistique, de commercialisation, de gestion, d'ingénierie financière, etc.

Tous les collaborateurs doivent continuer à progresser tout au long de leur carrière, par la formation et en mettant à profit la mobilité interne.

Pour cela, chaque maison propose des formations diversifiées en lien direct avec le poste des collaborateurs mais aussi des formations plus personnelles.

Une attention est également portée lors des formations pour :

- Adresser nos sujets ESG à travers des thématiques variées : le Bio, les couverts végétaux, la lutte contre la corruption, la santé & la sécurité de nos collaborateurs.
- Développer l'ouverture à notre métier et nos savoir-faire pour tous nos collaborateurs via la journée d'intégration, les formations dégustation.
- Poursuivre la digitalisation de nos métiers (avec des formations SAP, CRM, BI).
- Accompagner les managers dans l'exercice de leurs missions afin de leur donner les clés de la réussite. Ainsi 115 personnes ont été formées au management en 2022.



Nombre de personnes formées à la lutte contre la corruption



80% des managers ont reçu une formation dédiée au management

AdVini dispose d'un portail RH qui permet de dynamiser et d'optimiser le suivi et le développement des collaborateurs. Ce portail RH est un outil de pilotage de la gestion de la performance, des carrières, et des talents.



Le portail RH doit poursuivre son déploiement pour permettre à AdVini d'animer son projet de gestion des carrières :

- Retenir les talents et les personnes qui seront les dirigeants de demain et assureront la pérennité et le succès d'AdVini.
- Accueillir les nouveaux entrants pour qu'ils démarrent au mieux dans l'entreprise.
- Développer les collaborateurs pour qu'ils donnent le meilleur d'eux même, qu'ils s'épanouissent dans l'entreprise et participent activement aux résultats personnels et collectifs.
- Attirer des « bons profils » pour que les candidats ou les gens en poste aient envie de venir travailler pour AdVini.
- Réorienter en cas d'échec les personnes afin de leur proposer une mission ou une fonction qui soit plus en adéquation avec leur formation et compétence.

Ainsi en 2022, AdVini a finalisé la cartographie des compétences de ses différents métiers. Un travail mené par les RH en collaboration avec les managers et les collaborateurs de chaque métier et qui a abouti à la définition de plus de 300 compétences clés au sein de nos organisations & métiers.

Ce travail de cartographie nous permet d'avoir une vision claire et permettra le déploiement en 2023 d'un entretien de compétences pour les équipes avec pour volonté de maitriser les risques éventuels de perte de compétences et la volonté de faire grandir nos salariés via des plans de développement personnalisés.

KPI

	2022	2021	2020
Heures de formation	20 510	15 359,5	13 955,5
Salariés formés	597	441	421
Nombre d'heures de formation (moyenne / collaborateur)	**34.36**	34,83	33,15

Périmètre filiales françaises uniquement

Un travail important est réalisé pour permettre de maintenir l'accompagnement et l'engagement auprès des salariés, en sollicitant tous les dispositifs de financement possibles. Ainsi, nous bénéficions d'un taux de financement de près de deux tiers de nos coûts pédagogiques.

INDEX D'EGALITE FEMME / HOMME

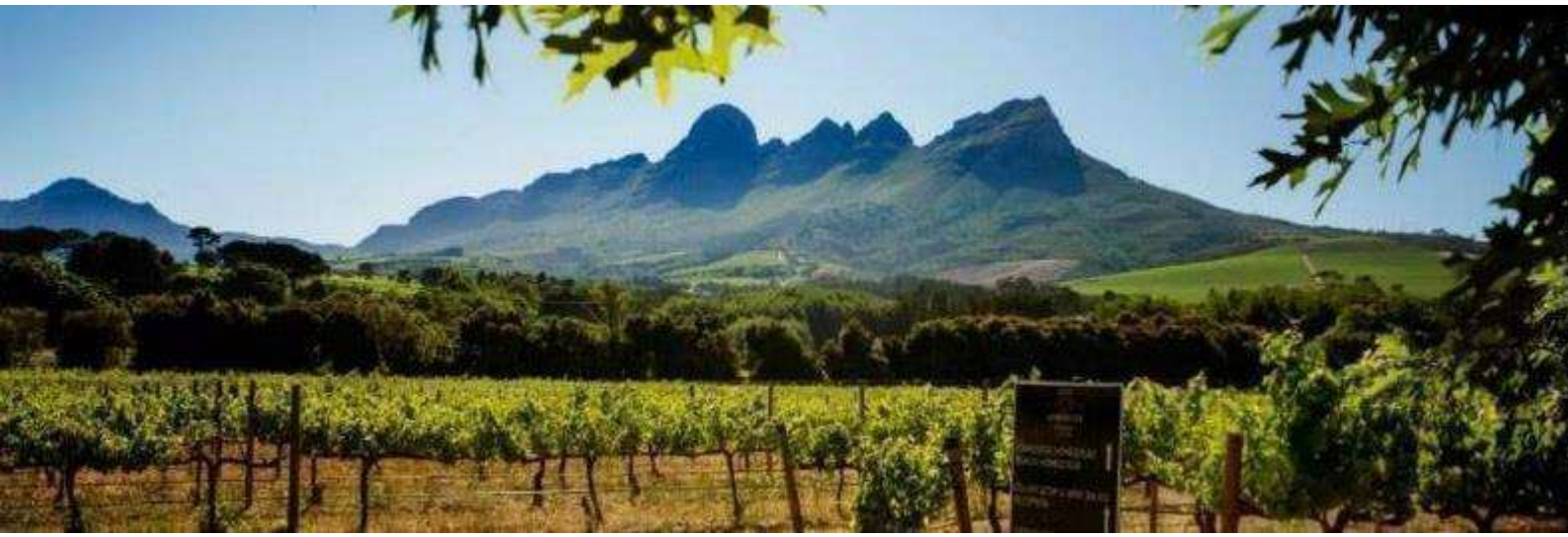


L'index égalité femmes / hommes est obligatoire pour chacune de nos entreprises de plus de 50 salariés. Il est calculé et communiqué chaque année pour les entreprises concernées au sein du groupe.

L'index prend en compte différents indicateurs (écart de rémunération entre les femmes et les hommes, écart de taux d'augmentations individuelles de salaire, nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations...).

Sur son entité principale, AdVini (soit 50% de l'effectif France) a obtenu la **note de 84 / 100** :

- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes par âge et par catégorie socio-professionnelle = 29/40 pour AdVini,
- Ecart de taux d'augmentation entre les femmes et les hommes par catégorie socio-professionnelle = 20/20 pour AdVini,
- Ecart de taux de promotion entre les femmes et les hommes par catégorie socio-professionnelle = 15/15 pour AdVini,
- Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité = 15/15 pour AdVini,
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations = 5/10.



REMUNERATION

Masse salariale

La masse salariale chargée s'élève pour 2022 à plus de 43 millions d'euros.

	2022	2021	2020
	Données incluant AFS		*Périmètre France*
Salaires bruts	31 634 K€	27 764 K€	25 241 K€
Charges sociales	11 913 K€	11 044 K€	10 247 K€
Total	43 547 K€	38 809 K€	35 488 K€

Politique salariale

La politique salariale s'articule autour des principes communs suivants :

1. **Récompenser l'engagement et l'investissement des équipes par du VARIABLE** quand les résultats et la performance sont au rendez-vous par le versement de primes

- D'intéressement et de participation (avec des abondements possibles).
- Par maisons, entités ou sociétés sur les résultats.
- Par un variable pour tous en lien avec métiers/service.

L'entreprise a développé la mise en place du variable au sein des différentes structures car les primes sont liées à des objectifs de résultats et de performance qui s'évaluent et évoluent d'année en année. Si l'entreprise est performante, les équipes sont récompensées. Si des objectifs sont atteints et permettent la performance ou la bonne gestion de l'entreprise, les équipes sont récompensées.

C'est ce qui nous anime depuis des années et qui permet de gérer l'entreprise en gardant son agilité pour passer les années délicates. Il est de la responsabilité de l'entreprise de gérer de manière prudente la masse salariale tout en partageant ses profits lorsqu'elle en a.

En 2022, près de 90% des salariés pouvant prétendre à un bonus ont effectivement bénéficié d'une prime.

2. **Limiter les hausses collectives pour ne pas alourdir la masse salariale**

Toute hausse a un impact très significatif et peut nuire à la performance de l'entreprise. Contrairement au variable, la hausse collective n'a pas pour objectif de récompenser l'engagement des équipes mais veiller à un ajustement sur des indices de référence comme l'inflation.

3. Verser des hausses individuelles ciblées

Des hausses qui peuvent récompenser des compétences au poste mais les évolutions salariales sont avant tout synonymes de changement de poste/ métier car l'entreprise ne peut pas rétribuer un métier et des compétences plus chers que la valeur du poste sur le marché.

L'ancienneté n'est pas un critère d'évolution de salaire. Les évolutions de postes et de compétences le sont tout au long de la carrière professionnelle

4. Renforcer le bien-être au travail et l'aménagement des conditions de travail

La politique salariale ne se résume pas au salaire mais également à nos conditions de travail, au climat social, à notre bien-être et à notre santé. Nous passons du temps au travail et il est important que les équipes s'y sentent bien.

5. Maintenir notre engagement sur la formation malgré les réformes car le développement des compétences est indispensable à l'employabilité et la performance

L'entreprise a toujours développé les compétences des équipes bien au-delà de ses obligations légales car apprendre et se remettre en question sont indispensables pour se maintenir dans son emploi et être employable.

6. Être sensibilisé à l'égalité, au handicap et au transfert de compétences

C'est une préoccupation sociale et sociétale que l'entreprise prend en compte par des mesures pragmatiques au sein de chaque site.

En parallèle, chaque société conserve son autonomie dans sa gestion, notamment pour proposer une politique de rémunération adaptée, tenant compte de la taille de la structure et des spécificités régionales, tout en respectant les principes partagés avec le groupe.

ECOUTER NOS COLLABORATEURS

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



Dialogue social

La majorité des sociétés du groupe (filiales françaises) ont des représentants du personnel, et parfois, selon les sites, des Délégués Syndicaux. La Direction et les IRP se réunissent plus de 30 fois par an lors de réunions formelles.

AdVini veille au respect de la liberté d'association, favorise la négociation collective et l'indépendance des organisations syndicales et s'attache à entretenir un dialogue avec les salariés et leurs représentants du personnel.

Le dialogue social porte sur des thèmes récurrents comme l'emploi, la stratégie de l'entreprise, l'avancée des chantiers ESG, la formation, la santé au travail…

Les réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature de plusieurs accords, principalement sur l'épargne salariale (participation, intéressement, compte épargne temps), la retraite (mise en place d'un plan épargne retraite collectif), l'égalité femmes / hommes.

Les sociétés assurent l'information et la communication auprès de leurs salariés par le biais de différents outils : notes, enquête d'opinion, lettre interne, revue de presse, communication des résultats financiers, réunions questions / réponses…

Respect des conventions internationales de l'OIT

En accord avec les conventions de l'organisation internationale du travail (OIT), les sociétés du groupe AdVini veillent au respect des personnes, à l'égalité des chances et à l'absence de discrimination (sexe, religions, origines…).

Cet engagement inclut le respect de la liberté syndicale, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

Nos domaines d'Afrique du Sud sont particulièrement sensibles à ces sujets et portent des initiatives complémentaires. Stellenbosch Vineyards est notamment certifié WIETA (Wine and Agricultural Ethical Trade Association) et dispose également d'une politique éthique concernant le travail forcé.

COMMUNIQUER NOS ENGAGEMENTS ET NOS BONNES PRATIQUES, A L'INTERNE ET A L'EXTERNE, POUR FEDERER ET INSPIRER

Pour partager notre ambition environnementale et sociale, nous nous devons de la faire rayonner en interne grâce à une gouvernance engagée. Ainsi, nous pourrons essaimer nos bonnes pratiques et créer du collectif autour de projets fédérateurs.

Mais c'est également cette mise en lumière qui nous permettra d'affirmer l'excellence de nos pratiques auprès de tous et ainsi contribuer à notre image de marque et à notre marque employeur. Rendre visible nos engagements est une étape clé de notre stratégie.

Notre ambition pour 2023 : « Faire & Faire savoir ». Un vaste chantier a donc été lancé dès 2022 pour structurer la prise de parole AdVini et la faire monter en puissance. Un groupe de travail dédié et réunissant des compétences multiples au plus haut niveau d'AdVini a donc été lancé.

Les coups de pouce dont nous sommes fiers

Le projet Pebbles a été créé en 2004 et a pour but de permettre aux enfants des communautés agricoles d'avoir accès à des programmes d'éducation et à des services de santé et de nutrition. En effet, Pebbles s'associe à des fermes locales afin de créer et de gérer des clubs de développement pour les enfants des travailleurs de ces fermes qui vivent dans ces domaines.

Le programme d'éducation se divise en deux, le « learner enrichment education programme » pour les enfants âgés de 3 mois à 5 ans et le « school enrichment programme » pour les enfants âgés de 6 ans à 18 ans.

Pebbles est capable de maximiser le potentiel scolaire de chaque enfant en répondant à leur besoin en matière de santé et de bien-être avec leur service de santé : la Pebbles Health Clinic à Stellenbosch. Celle-ci fournit des services de santé de qualité à tous les bénéficiaires de Pebbles ainsi qu'à leurs parents. De plus, Pebbles s'engage à fournir un service de nutrition à tous les enfants. Environ 2 500 repas sont préparés dans la Pebbles Kitchen afin de fournir à tous les enfants des repas sains chaque jour. Les repas sont ensuite livrés dans tous les centres Pebbles afin qu'ils puissent être distribués à ces derniers.

Depuis plusieurs années, l'Avenir accueille et loge les familles des travailleurs et est très fière de faire partie du projet Pebbles.





We Love Football Academy (WLFA) est une organisation à but non-lucratif basée à Cape Town, crée par Christian Alder ancien footballeur allemand professionnel en 2016. Elle a pour but chaque week-end de donner aux enfants d'Afrique du Sud les connaissances nécessaires afin de les orienter vers un mode de vie sain et productif. Cette organisation travaille depuis maintenant cinq ans avec les mêmes enfants âgés de 6 à 16 ans. Ils sont une cinquantaine. Grâce à leur passion commune, le foot leur permet non seulement de comprendre cette notion de partage, mais aussi d'intégrer ces valeurs d'esprit d'équipe et d'entraide.

Chaque enfant a sa place et développe chez We Love Football Academy son droit de réussir physiquement, émotionnellement et mentalement. De plus, Christian Alder organise de temps en temps des sorties autour de Cape Town afin d'offrir à ces enfants l'opportunité de s'ouvrir au monde. Le partenariat avec L'Avenir a commencé durant la même année de sa création, en 2016. Ce partenariat a permis à We Love Football Academy de disposer d'un bungalow et de vans afin de pouvoir véhiculer les enfants.





ANNEXE 1

METHODOLOGIE DU RAPPORT EXTRA-FINANCIER

Notre responsabilité est d'anticiper et de prévenir les risques auxquels notre activité s'expose. Pour répondre aux exigences croissantes et légitimes de nos parties prenantes, nous avons repensé notre façon d'avancer sur les sujets ESG.

DEFINITION D'UNE RAISON D'ETRE

AdVini s'est lancé en 2021 dans un chantier de définition de sa raison d'être. La démarche pour cette définition a été largement collaborative et a impliqué l'ensemble des parties prenantes d'AdVini.

1. Entretiens menés avec un panel représentatif des organes de gouvernance (Conseil de surveillance, Directoire, Comité de Direction) et de parties prenantes externes (partenaires, clients).
2. Sondage de l'ensemble des collaborateurs via un questionnaire soumis à tous. Le taux de retour a dépassé les 70%.
3. Phase d'ateliers d'intelligence collective, au sein de chaque entreprise, pour construire la raison d'être et identifier les valeurs structurantes de l'entreprise.
4. Arbitrage et synthèse en Comité de Direction.
5. Partage de la raison d'être avec l'ensemble des collaborateurs à l'occasion des 150 ans d'AdVini, en juin 2022.

STRUCTURATION D'UNE NOUVELLE VISION ESG

La construction de notre nouvelle stratégie ESG s'est faite dans une démarche collégiale et sous l'impulsion de l'ensemble de la direction. Plusieurs sessions de réflexion et d'échange avec la direction ont eu lieu pour définir dans un premier temps les axes d'engagement d'AdVini reposant sur, à la fois les valeurs de l'entreprise, sa stratégie à 5 ans et ses ambitions environnementales et sociales pour son futur développement.

Ces séances de travail avec les dirigeants (membres du Directoire regroupant les métiers de l'audit interne, la direction générale, la direction marketing, communication et développement durable ainsi que deux représentants des directions opérationnelles industrielles de vinification et de production viticole), ont abouti à la structuration de la stratégie ESG articulée autour de 3 piliers et 12 enjeux majeurs.

DECLINAISON DES ENJEUX IDENTIFIES

La seconde étape s'est poursuivie en interaction avec les métiers fonctionnels et support de l'entreprise, avec comme mode de fonctionnement, des entretiens métiers ouverts. Qualité, Achats, Ressources Humaines, Systèmes d'information et Développement Durable sur les questions agronomiques ont été consultés sur les enjeux, difficultés et actions déjà définies sur leur périmètre.

En parallèle, un diagnostic de l'ensemble des entités (Maisons de Vins, Transport Lodéziens et Impressions de l'Enclos) a été réalisé pour valoriser les pratiques déjà en place et recenser par ailleurs les sujets à faire avancer au regard des ambitions de la démarche ESG globale.

A la suite de ces différents entretiens, chaque enjeu a été décliné en 30 champs puis en plan d'action opérationnel sous la forme de 80 projets à mettre en œuvre sur la période 2022 – 2024, alignés avec le plan stratégique ORBIS d'AdVini.

PRIORISATION DES CHANTIERS

A chaque étape, une séance de travail avec les différentes directions métiers a permis de faire ressortir les priorités (via une matrice de priorisation Impact sociétal / Activité / Performance) d'une part des enjeux, puis dans une seconde étape de prioriser la planification dans le temps de l'ensemble des chantiers.

Ces chantiers ont été planifiés sur 3 ans pour la période 2022-2024 avec comme support une deuxième cotation de priorité en séance.

Enfin, afin de répondre aux exigences de la DPEF, AdVini a mis en place des groupes de travail avec les relais métiers pour définir les indicateurs et leur collecte : la direction des Ressources Humaines, la Direction Audit interne et conformité, la Direction Administrative et Financière, la Direction Qualité, la Direction Achats ainsi que les différents relais en charge de la collecte des données sur nos différents sites.

Ces différents groupes de travail ont mis en évidence les risques sociaux, environnementaux et sociétaux qui pèsent sur les valeurs fondatrices d'AdVini, en lien avec les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux de l'article R225-105 du Code du commerce.

GOUVERNANCE ESG

En 2022, AdVini s'est doté d'un comité ESG issu de son conseil de surveillance. Ce comité a défini ses missions comme suit :

- Être force de proposition et de conseils stratégiques sur tous les volets de la durabilité : biodiversité, climat, performance environnementale, développement des collaborateurs, innovation, etc.
- Formuler des avis sur la feuille de route ESG d'AdVini

Le comité ESG se réunit de façon trimestrielle pour enrichir la vision stratégique ESG et suivre l'avancée des chantiers.

SUIVI DES ENGAGEMENTS

En restant en cohérence avec ses valeurs, AdVini a ciblé certains risques. En 2020 et 2021, la crise sanitaire a mis en évidence l'importance de la communication interne pour les parties prenantes. Les risques représentés sont intégrés dans les politiques ESG du groupe. Les actions mises en œuvre visant à limiter les conséquences de ces risques sont décrites dans la déclaration de performance extra financière.

Afin d'améliorer le suivi de ces actions, en 2021, il a été décidé de se doter d'un indicateur clé pour chaque risque retenu. Même si tous les indicateurs ne sont pas encore en place, le tableau ci-après met en évidence les enjeux du groupe, les risques identifiés comme majeurs ainsi que les indicateurs clé qui permettent déjà ou qui permettront dans les années à venir de suivre leur évolution.

EXCLUSIONS

Le groupe de travail pilotant cette réflexion a jugé que certaines thématiques mentionnées dans le Code de commerce (C. com. art. L 225-102-1 III modifié par la loi 2018-938 du 30-10-2018) telles que la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ne faisaient pas partie de la liste de ses principaux risques identifiés. Par conséquent, ces éléments ne feront l'objet d'aucun commentaire dans le présent rapport.

Pour chacune des thématiques retenues, des indicateurs de performance permettent de mesurer l'efficacité des mesures au fil des années.

Les données présentées sont consolidées pour la France et l'Afrique du Sud. Dans les cas où l'indicateur ne donnerait que des informations partielles, le périmètre de l'indicateur sera précisé. Les éléments ci-après permettent d'avoir le détail par thème des indicateurs clés de performance retenus et leur définition afin de permettre au lecteur de mieux appréhender les composantes de ce rapport.

AXE STRATEGIQUE ESG	CHAMPS D'ACTIONS	RISQUES EXTRA-FINANCIERS RETENUS RISQUES PRIORITAIRES (EN VERT)	POLITIQUES MISES EN PLACE POUR PALLIER LES RISQUES	INDICATEURS CLES	DATE DE PREMIERE PUBLICATION
LA DURABILITE DANS TOUS NOS METIERS	Promouvoir une viticulture respectueuse de l'environnement sur nos vignobles et chez nos partenaires	**R1. Impacts de notre activité sur les changements climatiques.** Les changements climatiques représentent un enjeu majeur pour lequel chaque acteur doit prendre sa part de responsabilité. Les activités AdVini doivent mettre en œuvre des politiques agronomiques et logistiques lui permettant d'assurer la même qualité de production et de service tout en diminuant son empreinte sur l'environnement.	- Accélérer la transition agroécologique - Encourager l'innovation et l'essaimage des bonnes pratiques	Part de nos surfaces en production engagées dans une démarche de certification	DPEF 2018 publiée en 2019
	Optimiser la performance environnementale de tous nos sites		- Améliorer notre performance énergétique - Améliorer notre empreinte « eau »	Consommation énergie / production Consommation d'eau / production	DPEF 2018 publiée en 2019
	Mettre l'écoconception de nos vins et de nos emballages au cœur de notre action		- Amélioration continue de tous nos emballages - Développer des projets d'économie circulaire	Poids moyen des bouteilles Taux de valorisation de nos déchets	DPEF 2018 publiée en 2019
	Faire face aux changements climatiques et atténuer leurs conséquences		- Actionner les leviers pour adapter nos vignobles aux changements climatiques - Objectiver la situation par un bilan carbone	Bilan Carbone en Scope 3 sur l'ensemble de nos activités	**DPEF 2023 Publiée en 2024**

ANCRAGE DANS NOS REGIONS	Piloter et poursuivre des partenariats innovants et créateurs de valeur avec l'Amont pour valoriser nos vins	**R2. Une intégration territoriale déterminante pour l'activité.** AdVini s'efforce de maintenir une relation au plus près de ses fournisseurs et partenaires amont et aval.	- Développer la proximité avec nos partenaires amont	Qualification et nombre de partenariats	**DPEF 2023 Publiée en 2024**
	Devenir un partenaire incontournable et un pionnier au service du progrès de la filière vin	**R3. Impact de notre activité sur nos parties prenantes.** En tant qu'acteur important de l'industrie viti-vinicole en France et en Afrique du Sud, AdVini se doit d'assumer son rôle de leader auprès de la filière vin pour en accompagner les changements nécessaires.	- S'engager dans les instances de la filière vin pour y porter nos valeurs - Poursuivre les partenariats avec la Recherche	Nombre d'instances dans lesquelles AdVini est représentée	**DPEF 2023 Publiée en 2024**
	Garantir les standards de qualité les plus élevés pour nos vins et dans nos process	**R4. Risque Qualité produit.** AdVini s'engage à garantir des produits de qualité, dans le respect des bonnes pratiques de la filière et de la distribution, tout au long de sa chaîne de valeur.	- Politique Qualité AdVini	Nombre de réclamations commerciales	DPEF 2021 publiée en 2022
	Partager nos savoir-faire et les valoriser	**R5. Risque de métiers en pénurie et de perte de savoir-faire.** Faire connaître nos métiers dans toute leur diversité et agir pour le renouvellement des générations.	- Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir - Encourager l'accueil de stagiaires et d'alternants dans nos équipes	Nombre de jeunes vignerons accompagnés dans le cadre de CVTA	DPEF 2021 publiée en 2022

UNE GOUVERNANCE ENGAGEE POUR PORTER NOTRE RAISON D'ETRE	Affirmer une gouvernance équilibrée et transparente vis-à-vis de ses parties prenantes	**R6. Risque de dégradation du climat social interne.** Le dialogue permanent avec les partenaires sociaux et les collaborateurs est essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise.	- Culture du dialogue avec consultation régulière des partenaires sociaux - Pilotage ESG au plus haut niveau de la gouvernance	Baromètre collaborateur	**DPEF 2023 Publiée en 2024**
	Faire progresser nos Hommes, une ambition au cœur de nos préoccupations	**R7. Risque Santé et Sécurité au Travail.** AdVini se doit de préserver en priorité la santé, la sécurité et le bien-être de ses collaborateurs **R8. Risque de dégradation de la marque employeur.** AdVini doit mettre en œuvre des politiques sociales efficaces pour conserver et développer ses talents	- Politique Ressources humaines : formation, égalité femme / homme, suivi SST - Nouveau volet prévention des RPS en 2022	Taux d'absentéisme Heure formation / collaborateur Index d'égalité Homme / Femme	DPEF 2018 publiée en 2019 DPEF 2021 publiée en 2022
	Digitaliser pour mieux piloter et mieux partager	**R9. Risque de perte d'efficacité dans le partage et la transmission d'information**, AdVini doit être en mesure de proposer à ses équipes et ses clients des outils digitaux efficace et en ligne avec les besoins et attentes des marchés.	- Déploiement d'outils collaboratifs adaptés et interconnexion de logiciels (CRM, SAP, Intraqual)	Nombre de solutions complétement déployées	**En réflexion pour une publication à horizon 2024**
	Communiquer nos engagements et nos bonnes pratiques, à l'interne et à l'externe	**R10. Risque de controverse et de manque de transparence.** AdVini doit diffuser ses engagements auprès de tous, en interne et en externe pour une meilleure transparence dans ses actions et résultats.	- Politique de communication corporate	-	**En réflexion pour une publication à horizon 2024**

DEFINITION DES INDICATEURS CLE DE PERFORMANCE

INDICATEURS DURABILITE

PERFORMANCE ENERGETIQUE : Consommation d'énergie rapportée à la production

Les sources d'énergie considérées sont l'électricité, le fioul et le gaz et ce, sur l'ensemble des sites industriels, en France et en Afrique du Sud. Les consommations sont converties en équivalent KWh et sont rapportées à la production : en hectolitre de vin conditionné, pour les sites de conditionnement et pour 100 cols, aux Impressions de l'Enclos.

PERFORMANCE EAU : Consommation d'eau rapportée à la production

Cet indicateur regroupe les consommations d'eau de ville et d'eau de forage sur l'ensemble des sites industriels, en France et en Afrique du Sud. Elles sont suivies au relevé de compteur sur certains sites car les factures ne sont disponibles qu'annuellement et en milieu de mois. Les consommations sont rapportées à la production : en hectolitre de vin conditionné, pour les sites de conditionnement et pour 100 cols, aux Impressions de l'Enclos.

AGROECOLOGIE AU VIGNOBLE : Part de nos surfaces en production engagées dans une démarche de certification

Les certifications concernées sont les suivantes : certification Agriculture Biologique (en France), Biodynamie (en France), Haute Valeur Environnementale (en France) et Integrated Production of Wine (en Afrique du Sud). Cet indicateur inclut les surfaces en cours de conversion et couvre l'ensemble de nos vignobles, en France et en Afrique du Sud. L'indicateur correspond à la somme de nos surfaces en production engagées dans l'ensemble de ces certifications rapportée à la totalité de nos surfaces en production en France et en Afrique du Sud.

ECOCONCEPTION & ECONOMIE CIRCULAIRE : Taux de valorisation de nos déchets

Cet indicateur correspond à la part de nos déchets non valorisés, c'est-à-dire les Déchets Industriels Banaux (DIB), en tonnage, divisés par l'ensemble des autres déchets, en tonnage également : Aluminium, Boite d'encre, Carton, Chiffon Souillés, Complexe alu, Déchets pâteux, DIB CSR, Eau de mouillage, Emballage souillés, Ferraille, Gravats, Papier, Papier adhésif, Plastique, Solvant Non Halogéné, Terre de filtration, Verre. Il est donc calculé de la façon suivante : 1 - (DIB/Déchets totaux). L'ensemble de nos sites en France et en Afrique du Sud sont dans le périmètre de cet indicateur.

ECOCONCEPTION & ECONOMIE CIRCULAIRE : Poids moyen des bouteilles

Cet indicateur ne suit que les bouteilles produites en France, sur l'ensemble de nos sites français. Il correspond à la somme du poids de l'ensemble des bouteilles divisée par nombre de bouteilles conditionnées. Il est exprimé en gramme.

INDICATEURS SOCIAUX

Pour l'ensemble des indicateurs sociaux, les bureaux de représentation internationaux seront exclus du périmètre. Sauf mention contraire, le suivi des indicateurs sociaux couvre l'ensemble des effectifs physiques présents au 31/12/2022, CDD, CDI et Apprentis.

CLIMAT INTERNE : Index d'égalité homme / femme

Cet indicateur prend en compte différents indicateurs (écart de rémunération entre les femmes et les hommes, écart de taux d'augmentations individuelles de salaire, nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations). Le calcul de chaque indicateur, selon une méthode définie par décret, aboutit à un nombre de points dont l'addition donne le niveau global de résultat de l'entreprise. Les collaborateurs inclus dans le calcul sont toutes les personnes présentes dans l'effectif depuis plus de 6 mois au 31/12/2022.

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES : Nombre d'heures de formation par collaborateurs

Cet indicateur somme les heures de formation dispensées à l'ensemble des collaborateurs en France, à l'exclusion des stagiaires et des alternants. Ces heures de formation dispensées au 31/12/2022 sont ensuite rapportées à l'effectif présent dans l'entreprise au 31/12/2022.

SANTE ET SECURITE : Taux d'absentéisme

Cet indicateur établit le ratio entre le nombre de jours d'absence, que ce soit pour maladie ou pour accident de travail ou de trajet et le nombre de jours travaillés dans l'entreprise, c'est-à-dire l'effectif multiplié par le nombre de jours ouvrés dans l'année (nombre de jours ouvrés en France). Il est donc calculé comme suit : Nombre de jours d'absence (pour maladie ou pour accident du travail/trajet) / (effectif x nombre de jours ouvrés). Il couvre l'ensemble du périmètre France et Afrique du Sud.

INDICATEURS ANCRAGE

QUALITE : Nombre de réclamations commerciales

Cet indicateur comptabilise le nombre de réclamations traitées pour la catégorie commerciale, c'est-à-dire des réclamations dont l'analyse des causes est réalisée sur l'année N. Il couvre l'ensemble du périmètre de l'activité, à savoir la France, l'Afrique du Sud et les bureaux de représentation internationaux, mais exclut les Impressions de l'Enclos. Les réseaux concernés sont les suivants : GD (Grande Distribution), TRAD (Réseau traditionnel, CHR), EXPORT et HD (Hard Discount).

SAVOIR-FAIRE: Nombre de jeunes vignerons accompagnés dans le cadre de CVTA

Cet indicateur comptabilise le nombre de projets qui ont été accompagnés depuis la première édition du Concours en 2015. L'indicateur est donc la somme des projets lauréats, en France.

ANNEXE 2

PERIMETRES DE SUIVI

Le périmètre de reporting sur les **enjeux environnementaux eau, énergie, déchets de** la DPEF est le suivant : l'ensembles des sites de production d'AdVini, en France et en Afrique du Sud :

MAISON JEANJEAN | OGIER | JULES LEBEGUE | MAS LA CHEVALIERE LAROCHE CHABLIS | STELLENBOSCH VINEYARDS

Les Impressions de l'Enclos seront également inclues dans ce périmètre. Sur les indicateurs de type « ratio » qui rapportent les consommations aux productions, les Impressions de l'Enclos seront traitées de façon indépendante et la production prise en compte sera « 100 cols ».

Le périmètre de notre **stratégie « Vignobles »** inclut l'ensemble des vignobles d'AdVini, en France et en Afrique du Sud :

ANTOINE MOUEIX PROPRIETES I CHATEAU GASSIER I CLOS DE L'ORATOIRE DES PAPES I DOMAINE LAROCHE | KEN FORRESTER VINEYARDS I KLEINE ZALZE I L'AVENIR I LAROCHE MAS LA CHEVALIERE I LE BONHEUR I MAISON CAZES | MAISON CHAMPY I MAISON OGIER I STELLENBOSCH VINEYARDS I VIGNOBLES JEANJEAN

Les données de la DPEF pour **la partie sociale** incluent nos françaises et filiales sud-africaines sur la majorité des indicateurs, y compris santé et sécurité. Lorsque cela n'est pas le cas, cela est précisé. Lorsque l'historique des données n'est pas sur le même périmètre, la variation de périmètre est précisée. Les VRP et stagiaires sont exclus du périmètre de la DPEF.

LES PERIMETRES DE SUIVI SONT PRECISES POUR CHACUN DES INDICATEURS PRESENTES DANS LE PRESENT RAPPORT, AU FIL DES CHAPITRES.

VI. Identification des risques

Méthode d'analyse des facteurs de risques :

La présente section recense les principaux risques spécifiques au Groupe pouvant affecter l'activité, la situation financière, la réputation, les résultats ou les perspectives du Groupe, tels que notamment identifiés dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des risques majeurs du Groupe, qui évalue leur criticité nette, c'est-à-dire leur ampleur et leur probabilité d'occurrence, après prise en compte des plans d'action mis en place.

La Société a synthétisé ses risques ci-dessous, les facteurs de risques que la Société considère comme les plus importants étant mentionnés en premier lieu. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans l'avenir.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- Présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société ;
- Présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque ;
- L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net ;
- Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante : faible, modéré et élevé.

Nature du risque (*Élevé - **Modéré - *Faible)**	**Probabilité d'occurrence**	**Ampleur du risque**	**Degré de criticité du risque net**
<u>Risques liés à l'activité</u>			
Risque lié aux matières premières	***	**	**
Risque environnemental et climatique	***	**	**
Risque lié aux opérations de croissance externe	**	**	**
Risque lié à l'environnement politique et macro-économique	**	***	**
<u>Risques financiers</u>			
Risque de taux d'intérêt	***	***	**
Risque de taux de change	***	**	*
Risque de crédit	**	**	*
Risque de liquidité	**	***	*
<u>Risques juridiques et réglementaires</u>			
Risque réglementaire	***	**	*
Risque lié aux droits de propriété intellectuelle	**	**	*

Risques liés à l'activité

Risque lié aux matières premières

Description du risque
Les matières premières sont soit du vin, soit des matières « sèches » comme les bouteilles, cartons, capsules, etc.
Au niveau mondial, les courbes de production et de consommation du vin se rapprochent dangereusement certaines années, pouvant compliquer et fortement renchérir le *Sourcing* de certains vins. Ce phénomène peut être accentué, à l'échelle d'une appellation par la raréfaction des terres à vignes sur des zones d'appellations dont les contours sont figés.

Issu du raisin, le vin est une matière première d'origine agricole, et est donc soumis aux aléas climatiques et à « l'effet millésime » qui même en l'absence de phénomènes climatiques particuliers va conduire à des rendements fluctuants.

De même, pour les matières sèches, une pénurie empêcherait AdVini de conditionner et bloquerait donc ses sites. Cela peut être lié à une pénurie de matière première (exemple : pâte à papier) ou encore à la concentration dans certaines filières (verre, carton, bouchons, capsules à vis).

Effets potentiels sur le Groupe
Une dégradation des conditions d'achat des matières premières et/ou une capacité limitée à refléter la hausse des coûts de revient dans le prix de ses produits pourraient détériorer les marges d'AdVini.

Gestion et mesures mises en place
- Présence sur 8 bassins de production géographiques différents ;
- Contrats d'achats pluriannuels, sur une partie ou la totalité de leur production avec certains fournisseurs ;
- Contrats de partenariat avec des caves coopératives, où le Groupe assure la commercialisation et le développement de la marque partenaire ;
- Aide aux viticulteurs en transition vers l'agriculture biologique en passant des contrats avec eux dès le début de leur conversion ;
- Implantation en Afrique du Sud qui représente un *Sourcing* alternatif dans l'hémisphère Sud ;
- Pour les matières sèches sujettes à des aléas (climatiques par exemple pour le liège), pour chaque référence, 1 à 2 fournisseurs challengers capables de répondre au même cahier des charges, en plus du fournisseur privilégié ;
- L'essentiel des achats de matières sèches est contractualisé, et la répartition se fait par parts de marché. Les fournisseurs ne doivent pas dépasser 40% de parts de marché du Groupe, mais également dans l'autre sens, où le Groupe ne doit pas représenter trop d'activité pour le fournisseur ;
- Des audits fournisseurs sont réalisés tous les 3 ans pour les produits avec contact alimentaire, et tous les 5 ans pour les autres produits ;
- Un suivi mensuel des marges et des prix de vente est en place.

Risque environnemental et climatique

Description du risque
En tant que producteurs-négociants, l'activité première du Groupe est la viticulture. Comme tout secteur agricole, la viticulture est confrontée ponctuellement à des événements climatiques extrêmes (gel, sécheresse, grêle) mais également au réchauffement climatique.

Effets potentiels sur le Groupe
En premier lieu, l'implantation géographique de la vigne pourrait changer en remontant vers le Nord ou en altitude. Au niveau des vins, une hausse des températures et de l'ensoleillement se traduit par une photosynthèse accélérée, plus de sucres produits et donc, dans les vins. Or, ces tendances ne sont pas en adéquation avec les attentes actuelles du marché. Cela pourrait donc se traduire par une moins bonne adéquation des produits avec les attentes des consommateurs et donc une diminution de l'attractivité commerciale.

Par ailleurs, les précipitations seront plus inégalement réparties entre les saisons, la ressource se raréfiant en été, durant le cycle de croissance de la vigne. Le manque d'eau en cours de saison peut amener à des stress hydriques trop importants, générant des profils de baies très concentrées. Les raisins produits dans ces conditions ne seraient plus adaptés à la production de vins blancs et rosés. Or, ce sont justement les vins blancs et rosés, qui sont les couleurs montantes à l'heure actuelle. Rajoutons que les rendements viticoles, donc la quantité de vin produite en situation de sécheresse est moindre. La maîtrise de la consommation d'eau du Groupe est donc primordiale.
Cette maitrise va également susciter des enjeux d'image : le vin n'étant pas un produit de première nécessité, il est difficilement concevable de consommer de grandes quantités d'eau si des restrictions sont subies par la population.

Enfin, l'augmentation de la fréquence d'événements climatiques extrêmes, conjonction de ces deux facteurs, fait peser un risque ponctuel mais à fort impact sur l'activité : gel, périodes de sécheresses hivernales, grêles estivales, etc.

Sur le plan réglementaire, les enjeux environnementaux et en particulier climatiques se traduisent par un renforcement des réglementations liées aux émissions de gaz à effet de serre. Si l'enjeu financier reste modeste pour AdVini, il devrait augmenter significativement dans les prochaines années.

Gestion et mesures mises en place
Le fait que le Groupe soit présent sur 8 bassins différents dilue le risque d'événements climatiques extrêmes. Ces bassins sont par ailleurs de taille conséquente, et Advini possède plusieurs vignobles par bassin.

Rappelons également que le *Sourcing* des maisons de vin d'AdVini est diversifié en ce qu'il provient des vignobles du Groupe ainsi que d'achats de vracs et de raisins auprès de tiers.

De plus, le matériel végétal est adapté aux contraintes climatiques, notamment vis-à-vis de la sécheresse, mais également des maladies cryptogamiques. Les techniques de culture prennent en compte le changement climatique, et l'irrigation intelligente fait partie intégrante de la stratégie d'Advini.

Le Groupe a souscrit des assurances perte de récolte pour ses vignobles à la plus forte valeur ajoutée.

Enfin, AdVini s'inscrit depuis longtemps dans une démarche ESG.

Risque lié aux opérations de croissance externe

Description du risque
Depuis sa création, AdVini a réalisé plus de 30 acquisitions

Effets potentiels sur le Groupe
Ces acquisitions induisent des investissements conséquents nécessitant une profitabilité soutenue et une adaptation des organisations et des process.

Gestion et mesures mises en place
Le Groupe a développé une réelle expertise dans le domaine des due diligences d'acquisition et la génération rapide de synergies, notamment commerciales.

Risque lié à l'environnement politique et macro-économique

Description du risque
Les opérations de production du Groupe se font en France et en Afrique du Sud. La situation politico-économique de l'Afrique du Sud peut présenter des risques sur les activités du Groupe, qui peuvent être liés non seulement au cours du Rand Sud-Africain, mais également aux lois concernant l'agriculture et l'eau, qui sont en évolution constante.

Par ailleurs, AdVini réalise des ventes sur les cinq continents avec une présence plus ou moins forte dans certains pays. Son activité est soumise aux conditions économiques prévalant dans ses principaux marchés, où la consommation a tendance à diminuer dans des périodes de crise économique, de chômage, de baisse des dépenses de consommation, d'augmentation du coût de la vie et d'inflation.
Trois pays concentrent les risques d'instabilité les plus conséquents, au regard de la taille des marchés qu'ils représentent : la Chine, les États-Unis et le Royaume-Uni.

L'activité du Groupe est également exposée aux risques liés aux guerres, aux changements de politique des Etats ou aux mesures de rétorsions économiques (contrôle de changes, évolution des régimes fiscaux, mise en place de restrictions à l'importation, instabilité politique) qui peuvent entraîner des difficultés d'accès à certains marchés. Il est précisé que le conflit entre la Russie et l'Ukraine n'a pas d'impact significatif pour le Groupe.

Effets potentiels sur le Groupe
Ces perturbations géopolitiques et macroéconomiques sur les principaux marchés du Groupe pourraient peser sur ses ventes, son résultat consolidé et ses perspectives.

Gestion et mesures mises en place
La présence long terme du Groupe en Afrique du Sud combinée à une politique de couverture de change spécifique, avec un consultant dédié au monitoring de la paire EUR/ZAR et la mise en place d'instruments de change variant selon le contexte.

Une forte mutualisation géographique des ventes AdVini sur plus de 100 pays, permet d'atténuer les potentielles difficultés rencontrées sur certains marchés.

Risques financiers

Les facteurs de risques financiers sont présentés dans la note 27 de l'annexe des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 ;

Risques juridiques et réglementaires

Risque réglementaire

Description du risque
Les activités d'AdVini font l'objet, en France et à l'étranger, de réglementations plus ou moins strictes suivant les pays. L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux.

Effets potentiels sur le Groupe
Les décisions réglementaires ainsi que les modifications des dispositifs légaux et réglementaires pourraient avoir des impacts négatifs sur l'activité, en particulier dans les domaines de rappel de produits, publicité et promotion, étiquetage.

Gestion et mesures mises en place
Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance du Groupe, qui s'assure du bon respect de la règlementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe. Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans les process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations du Groupe.

A la date du Document d'Information, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets défavorables significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe. Les provisions pour risques sont décrites à la note 10 des Annexes aux comptes consolidés.

Risque lié aux droits de propriété intellectuelle

Description du risque
La reproduction non autorisée des marques du Groupe, leur imitation ou autres recours frauduleux sont des préoccupations, notamment dans les pays en voie de développement.

Effets potentiels sur le Groupe
L'usage frauduleux des marques du Groupe peut détériorer leur image et leur réputation auprès des consommateurs, et ainsi impacter les perspectives et les résultats du Groupe. Il ne peut jamais être exclu une utilisation frauduleuse de ces droits par des tiers, ce que le Groupe est en mesure de combattre par toutes les voies de droit.

Gestion et mesures mises en place
Le Groupe protège activement ses droits de propriété intellectuelle dans les principaux pays où sont commercialisées ses produits.

VII. Gouvernance

1 – Organisation de la gouvernance

AdVini n'applique strictement, à ce jour, aucun code de gouvernement d'entreprise existant. Se substituent à l'application d'un code de gouvernement d'entreprise les procédures décrites ci-dessous en matière de gouvernement d'entreprise. Ces procédures s'inspirent fortement du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middlenext de décembre 2009. Elles sont en particulier en conformité avec ce code sur les points suivants :

- Cumul contrat de travail et mandat social
- Transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux
- Régimes de retraites supplémentaires
- Conditions d'attributions d'actions gratuites
- Présence de membres indépendants au sein du Conseil
- Choix des administrateurs
- Durée des mandats
- Délai de transmission des informations aux membres du Conseil
- Mise en place de Comités
- Réunion des Conseils et des Comités
- Rémunération des administrateurs

Le système de gestion, de contrôle et d'administration d'AdVini repose sur les organes de décision et de management suivants :

1 – 1 Le Conseil d'administration

L'assemblée générale tenue le 16 décembre 2022 a acté le changement de mode de direction et d'administration d'AdVini qui a opté pour un Conseil d'administration, en remplacement du Conseil de Surveillance et du Directoire.

Composition du Conseil d'administration à la date du rapport:

Nom et Prénom	Année naissance	Date de nomination (ou d'origine du mandat)	Date d'échéance du mandat : Exercice	Fonction principale exercée dans la société	Indépendant
Antoine LECCIA	1966	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Président Directeur-Général	
Brigitte JEANJEAN	1963	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Directrice Vignobles Jeanjean	
Frédéric JEANJEAN	1961	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Directeur réseau local Languedoc	
Vincent RIEU	1966	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Membre	OUI
Marie-Elisabeth PLANTADE	1961	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Membre	
Agro-invest, représenté par Olivier GUIZE	1963	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Membre	OUI
Christophe NAVARRE	1958	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Membre	OUI
Rachel DELACOUR	1979	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Membre	OUI
Amélie FAURE	1963	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Membre	OUI
Grands Crus Investissements, représenté par Cédric FONTAINE		AGM du 16/12/2022		Censeur	

Il est rappelé qu'est considéré comme membre indépendant tout membre:

- qui n'a pas de lien familial proche avec l'actionnaire majoritaire ou un mandataire social,

- qui n'a pas de mandats sociaux dans la société ou ses filiales depuis les cinq dernières années,

- qui n'a pas été auditeur de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,

- qui n'a pas été salarié de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,

- qui n'est pas un client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif du groupe, ou pour lequel le groupe représente une part significative de l'activité,

- qui n'a pas été administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Au regard de ces critères, cinq des neuf membres du Conseil d'administration sont des membres indépendants.

Le Conseil d'administration recherchera, chaque fois qu'il en aura la possibilité, à tendre vers un équilibre hommes/femmes au sein du Conseil.

Le Conseil d'administration détermine la vision, valide les orientations stratégiques, suit l'exécution des plans et arrête les comptes annuels et consolidés.

Le Conseil veille également, dans un esprit de collaboration, de transparence et d'exigence, aux intérêts de toutes les parties prenantes de l'entreprise et de ses filiales, dans le respect de notre raison d'être.

Un règlement intérieur du Conseil d'administration a été établi. Il définit notamment :

- le fonctionnement des procès-verbaux
- les réunions du Conseil par des moyens de visioconférence

- l'organisation des Comités du Conseil (Comité d'Audit et Performance, Comité des Nominations et des Rémunérations, Comité Stratégique, Comité ESG)

1 – 2 Les Comités du Conseil d'administration

Pour mener sa mission, le Conseil s'appuie sur le travail réalisé de quatre Comités chargés d'éclairer ses décisions :

- **Un Comité stratégique**

Ce Comité est amené à se prononcer sur les points suivants :

- politique, montant et répartition des budgets d'investissements annuels
- acquisition et cession d'entreprises ou d'activités
- validation des budgets de fonctionnement et du prévisionnel annuel pour toutes les sociétés du Groupe
- orientation stratégique par filiales et régions

- **Un Comité d'audit et performance**

Ce comité créé dès 2004 a pour vocation :

- de présenter et d'expliquer les comptes annuels et semestriels d'AdVini,
- de valider les principes et options comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers du groupe, après revue par les commissaires aux comptes,
- d'informer sur les évolutions majeures dans les domaines comptables et financiers susceptibles d'avoir des répercussions sur le Groupe
- d'identifier, d'analyser et de gérer les risques dans les domaines comptables, financiers et de gestion pour l'ensemble des sociétés du groupe
- de suivre le contrôle légal des comptes
- de revoir les projets de communication financière

- **Un Comité des Nominations et des Rémunérations**

Ce comité a pour missions :

- d'approuver les systèmes de rémunération et leurs modalités d'application, notamment en ce qui concerne la rémunération du Président du Conseil d'administration
- de proposer des grilles de salaires relatives à la rémunération des dirigeants
- de proposer et contrôler les méthodes de rémunération variable des dirigeants
- de donner un avis sur la mise en place de plans d'attribution d'actions gratuites
- d'éxaminer l'évolution des structures du groupe et le recrutement des dirigeants
- de délimiter le cadre des négociations salariales annuelles du groupe
- d'analyser et préconiser toute question relative à la politique RH qui lui est soumise par le Président du Conseil d'administration.

- **Un Comité ESG**

Ce comité, créé e, 2022, a pour missions :

- de challenger la cohérence des sujets ESG au sein du plan stratégique ORBIS
- de Veiller à l'intégration et l'appropriation des sujets ESG et au partage de la vision ESG par le conseil d'administation et le comité stratégique
- de suivre les résultats et les plans d'actions correctives avec management

Cette gouvernance est complétée d'un **Comité Exécutif** (COMEX), présidé par le Président du Conseil d'administration, se charge de fixer les objectifs et les budgets et de veiller à l'exécution des plans stratégiques et opéraitonnels dans le cadre de business revues trimestrielles. Il contribue à véhiculer les valeurs et la raison d'être d'AdVini auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Limitations apportées par le Conseil d'Admistration aux pouvoirs du Directeur Général :

Les limitations de pouvoir du Directeur Général ont été fixées dans le cadre du Conseil d'Administration du 16 décembre 2022 conformément aux articles 17 IV° et 18 III des statuts de la Société.

Le Conseil a décidé que le Directeur Général, ne pourra, sans l'autorisation préalable du Conseil :

- Souscrire un emprunt au-delà d'un montant de TROIS MILLIONS D'EUROS (3.000.000 €) ;
- Acquérir ou céder des immeubles par nature au-delà d'un montant total d'UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €) par opération ;
- Acquérir ou céder totalement ou partiellement des participations pour un montant supérieur à UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €) par opération ;
- Acquérir toute autre immobilisation pour un montant supérieur à UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €) pour chaque opération.

2- Liste des mandats

Liste des mandats des membres du Conseil d'administration

MONSIEUR ANTOINE LECCIA	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Président Directeur-Général du Conseil d'administration
ADVINI CANADA	Chairman
ADVINI USA	Chairman
ANTOINE MOUEIX SAS	Directeur général
SARL CONSEILS ALTU PRATU	Gérant
ADVINI ASIA (Hong Kong)	Directeur
ADVINI SHANGHAI	Directeur
SELECT VINS ADVINI (Montréal – Canada)	Vice-Président
SCI ADVINI PATRIMOINE	Gérant
SAS MAS NEUF	Président
Sarl ECOLE DES VINS ADVINI (EVA)	Gérant
L'AVENIR (Afrique du Sud)	Membre du board
Le BONHEUR (Afrique du Sud)	Membre du board
MAISON DU CAP (Afrique du Sud)	Membre du board
ADVINI SOUTH AFRICA (Afrique du Sud)	Membre du board
KEN FORRESTER (Afrique du Sud)	Membre du board
KLEINE ZALZE	Membre du board
EURL VIGNOBLES EN VOL	Gérant
STELLENBOSCH VINEYARDS (Afrique du Sud)	Chairman
ADVINI ITALIA	Président du Conseil d'administration
ARPEGE	Président

MONSIEUR VINCENT RIEU	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil d'administration et Président du Comité des Nominations et Rémunérations
SCP DORIA AVOCATS	Co-gérant
SCI SOCIÉTÉ SAINT GREGOIRE	Gérant
SCI PHICHABE	Co-gérant
SCI RVH	Gérant
SCI CLOS DE PAULILLES	Co-gérant
SCI ALVIPA	Co-gérant
SCI POPI	Co-gérant

MADAME MARIE-ÉLISABETH PLANTADE	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil d'administration
B.M.E.	Administratrice
SIO	Membre du Conseil d'administration
CAP HOLDING	Gérante
MADAME BRIGITTE JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil d'administration
SA B.M.E.	Présidente du Conseil d'Administration
SIO	Vice-Présidente du Directoire
SARL MAS DES ÉTANGS	Gérante
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	Gérante
SARL MAS DE LUNES	Gérante
SCA VALOUSSIERE	Gérante
SCA DOMAINE DES ROCS	Gérante
MONSIEUR FREDERIC JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil d'administration
SA B.P.F.	Administrateur
SIO	Président et membre du Directoire
GFA LANDEYRAN	Gérant
SCA MAS DE LUNES	Gérant
SCA TEISSIER	Gérant
MONSIEUR OLIVIER GUIZE	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
ADVINI SA	Membre du Conseil d'administration et Président du Comité d'audit et Performance
ERIC BUR	Membre du Comité de suivi
LINCET SAS	Membre du Comité stratégique
MRS	Membre du Comité stratégique
SERRES DE BESSIERES SAS	Membre du Conseil d'administration
SOPRAL	Membre du Conseil de surveillance
TSA INDUSTRIES	Membre du Conseil de surveillance
VALADE	Membre du Conseil de surveillance
ATEKKA	Censeur au Comité stratégique
MADAME Rachel DELACOUR	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil d'administration
SWEEP SAS	Présidente du Conseil d'Administration

Monsieur Christophe NAVARRE	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
ADVINI	Membre du Conseil d'administration et Président du Comité Stratégique
S.B.M	Membre du Conseil
COMEXPOSIUM	Président
VIVINO Inc. (USA)	Membre du Conseil
CAMPARI (Italie)	Membre du Conseil
Madame Amélie FAURE	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
ADVINI	Membre du Conseil d'administration
Launchmetrics INC	Présidente du Conseil d'administration
SCA les Feves	Comité de surveillance

Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés

Au cours de l'exercice 2022, un bloc de 244K titres de la Société ont été acquis par les trois administrateurs suivants : Antoine Leccia, Vincent Rieu et Amélie Faure.

3 - État des délégations de pouvoir et de compétence et utilisations faites pendant l'exercice

Résolution et date de l'AG	Désignation	Type délégation	Durée	Montant Utilisé
21ème résolution AGM 16/06/2022	Délégation de compétence Augmentation de capital avec maintien du DPS	Au CA	26 mois (16/08/2024)	0
22ème résolution AGM 16/06/2022	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par offre au public par émission d'actions ordinaires	Au CA	26 mois (16/08/2024)	0
23ème résolution AGM 16/06/2022	Délégation de compétence Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS dans le cadre d'options de sur-allocation	Au CA	26 mois (16/08/2024)	0
24ème résolution AGM 16/06/2022	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs	Au CA	14 mois (16/08/2023)	0
25ème résolution AGM 16/06/2022	Délégation de pouvoirs Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	Au CA	26 mois (16/08/2024)	0
26ème résolution AGM 16/06/2022	Délégation de pouvoirs Augmentation de capital sans DPS au profit des salariés	Au CA	26 mois (16/08/2024)	0
27ème résolution AGM 16/06/2022	Autorisation donnée au Directoire d'attribuer des actions gratuites, par émission ou acquisition	Au CA	36 mois (16/06/2025)	0
28ème résolution AGM 16/06/2022	Autorisation donnée au Directoire d'attribuer des options de souscriptions ou d'achat d'actions	Au CA	38 mois (16/08/2025)	0

4 – Plans d'attribution d'actions gratuites

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire. Sur ces 15.000 actions, le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2021 a approuvé l'attribution définitive de 6.000 actions qui ont été affectées au

bénéficiaire en juillet 2022. Les 9.000 autres actions de ce plan, basées sur des critères de performance annuelle, ne seront pas attribuées.

Dans sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 30.000 actions de performance au bénéfice du management sur la période 2019 à 2021 et a aligné le plan au bénéfice du Président du directoire sur la durée du plan du management.

Au titre des exercices 2019, 2020 et 2021, les critères n'ayant pas été atteints, aucune action gratuite n'a été attribuée au management.

Dans sa réunion du 22 mars 2022, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite basé sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs sur la période 2022-2024, avec un bilan lors de l'approbation des comptes en 2025. Le potentiel total d'attribution est de 52.500 actions de performance au terme de l'année 2024.

Pour l'ensemble des plans d'attribution d'actions mis en place par Advini le Conseil a fixé une obligation pour les bénéficiaires de conserver au moins 50% des actions attribuées au terme de la période de conservation et ce jusqu'à la cessation des fonctions des bénéficiaires.

5 - Capital social, actionnariat et prises de participation

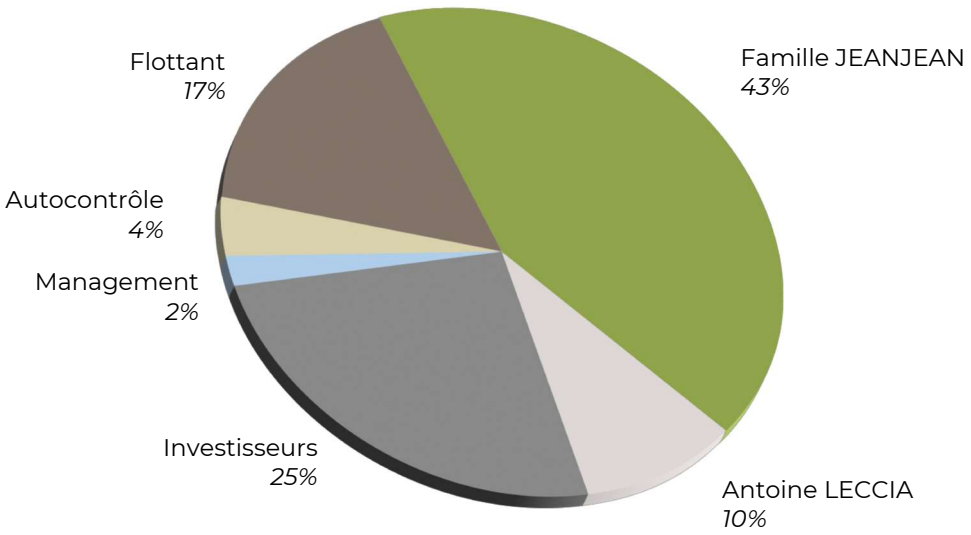
Au 31 décembre 2022, le nombre total d'actions s'élève à 3 941 835.

Personnes détenant plus des deux tiers du capital : Néant

Personnes détenant plus de 5 % du capital à la date du rapport :

- SIO (holding familial Jeanjean)
- FIAG Holding
- SARUNA International
- GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS
- ARPEGE SAS

Actionnariat AdVini au 31/12/2022



	ACTIONS		DROITS DE VOTE THEORIQUES	
AU 31/12/2022	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
TOTAL	**3 941 835**	**100,0%**	**6 776 013**	**100%**
Groupe familial JEANJEAN	1 685 669	42,76%	3 358 965	49,57%
Antoine LECCIA	383 014	9,72%	436 786	6,45%
Management	77 137	2,0%	149 467	2,2%
Autocontrôle	138 467	3,5%	138 467	2,0%
FIAG	567 967	14,4%	1 135 934	16,8%
Grands Crus Investissements	225 837	5,7%	448 742	6,6%
Agro Invest	179 842	4,6%	359 684	5,3%
Flottant	683 902	17,3%	747 968	11,0%

Informations sur les rachats d'actions (autocontrôle)

Au cours de l'exercice 2022, le contrat de liquidité d'AdVini a acquis au total 16 517 actions au cours moyen de 19,44 € et cédé 4 688 actions au cours moyen de 21,8€.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la société a racheté sur l'année 2022 un total de 36 476 actions au cours moyen de 20,44€.

Le nombre total d'actions auto-détenues au 31 décembre 2022 est de 138 467 dont 19 416 actions faisant partie du contrat de liquidité, soit 3,5 % du capital, ce qui représente une valeur (au cours d'achat) de 2,468 M€.

Actionnariat salarié

L'actionnariat salarié est exclusivement constitué des 2% du capital détenus par le management au 31/12/2021.

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

La charge comptabilisée au titre de ces actions gratuites sur l'exercice 2022 est de 124 K€.

Prise de participation (> 5% du capital)

- Acquisition de 100% de la société Kleine Zalze Wines (Afrique du Sud)
- Acquisition de 26,50% complémentaires de la SC du Causse d'Arboras, désormais détenu à 94,25%

L'action AdVini

Le cours de l'action AdVini à la clôture de l'exercice 2022 était de 18,80 €, contre 19,10 € à la clôture de l'exercice précédent.

Le cours le plus haut sur l'année 2022 a été de 23,80 €, le plus bas de 16,10 €.

Les volumes échangés ont été de 81 106 titres sur l'exercice en 248 séances, soit une moyenne de 428 titres par séance.

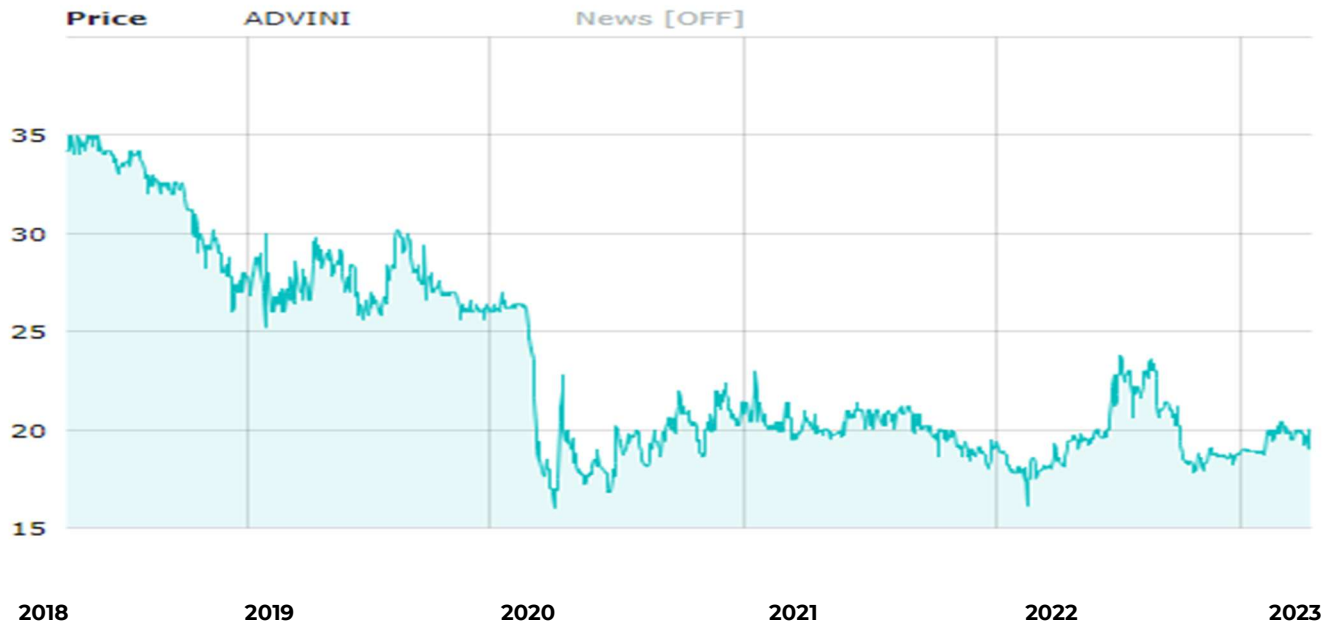
Dividendes

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement (1)	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2021	1 970 917, 50 €	0
31/12/2020	0 €	0
31/12/2019	0 €	0

(1) Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France

Évolution du cours sur cinq ans au 13 avril 2023

(Cours en € - source Euronext)



NB : la chute du cours en mars 2020 correspond à la crise sanitaire et financière occasionnée par le Covid-19.

État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice 2022 : Néant.

Éléments relatifs au capital et à la gouvernance susceptibles d'avoir une incidence sur une offre publique lors d'une offre publique : Néant.

VIII. Autres informations

Observations formulées par le comité d'entreprise

Néant.

Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine ou la situation financière du Groupe AdVini.

Conventions réglementées

Conventions réglementées autorisées et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :
Néant

Conventions réglementées antérieurement autorisées dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

PRESTATIONS, ACHATS ET LOCATIONS :

Prestations, achats et locations		Nature de la convention
Facturés par	**Facturés à**	
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE		
Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé		
Conventions avec des sociétés ayant des dirigeants communs		
Votre société (personne concernée : Mme Brigitte Jeanjean, membre du conseil d'administration)	S.A.R.L. Mas des Etangs (personne concernée : Mme Brigitte Jeanjean, gérante)	Prestations de viticulture et d'œnologie
S.A.R.L. Mas des Etangs (personne concernée : Mme Brigitte Jeanjean, gérante)	Votre société (personne concernée : Mme Brigitte Jeanjean, membre du conseil d'administration)	Achats de vins
Conventions avec des actionnaires détenant plus de 10 % des droits de vote		
Société d'Investissement d'Occitanie	Votre société	Prestations de services
Société d'Investissement d'Occitanie	Votre société	Locations de bâtiments et foncier
Conventions avec des membres du conseil d'administration		
Votre société (personne concernée : M. Christophe Navarre, membre du conseil d'administration)	Votre société	- Conseil pour l'établissement du plan stratégique ORBIS 2021-2023 - Définition de la stratégie et des priorités commerciales - Organisation commerciale - Définition du profil du directeur commercial et marketing à recruter - Aide à la recherche et à la sélection des candidats
Votre société (personne concernée : Mme Amélie Faure,	Votre société	- Etude de la politique digitale de votre société

membre du conseil d'administration)		- Participation active et recommandations auprès du groupe de travail « Digital » - Conseils pour la mise en œuvre d'une organisation et d'une stratégie « Digital » au sein de votre société - Suivi et recommandations

CONVENTIONS AU BENEFICE DES DIRIGEANTS :

Dirigeant	Nature de la convention
M. Antoine Leccia, président du conseil d'administration	Indemnités de licenciement en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur, sauf faute lourde du salarié, versée en sus de l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement en vigueur dans l'entreprise

Le Conseil a mis en place une procédure d'évaluation afin de savoir si les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

Il s'agit de conventions conclues par la Société et une ou plusieurs personnes intéressées dont l'objet est courant et les conditions peuvent être considérées comme normales.

IX. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2023

PREMIERE RESOLUTION : Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Directeur Général

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat - L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau créditeur 1 374 255,85 €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice 417 753,67 €

Affectation

- A la réserve légale : 20 887,68 €

qui s'élèvent ainsi à 1 084 530,48 €

- A titre de dividende : 1 379 642,25 €

Soit un dividende de 0,35 € par action

- Au compte « Report à nouveau » : 391 479,59 €

qui s'élève ainsi à 391 479,59 €

Le dividende sera mis en paiement au siège social de la Société, le 28 juillet 2023.

Prend acte que les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le :	**Revenus**	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2021	1.970.917,50 €	-
31/12/2020	-	-
31/12/2019	-	-

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des charges non déductibles qui s'élèvent à 68.952 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 17.238 euros..

CINQUIÈME RESOLUTION : Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce et approbation desdites conventions.

SIXIÈME RESOLUTION : Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale au titre de l'exercice 2023.

SEPTIÈME RESOLUTION : Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants

HUITIÈME RÉSOLUTION : Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions.

NEUVIÈME RÉSOLUTION : Autorisation donnée au Conseil d'administration pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l'article L.22-10-62 du Code de commerce).

DIXIEME RÉSOLUTION : Renouvellement du mandat du cabinet ERNST & YOUNG Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société

ONZIÈME RÉSOLUTION : Pouvoir en vue des formalités**.**

DOUZIÈME RESOLUTION : Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs.

TREIZIÈME RESOLUTION : Mis en place d'un siège d'administrateur élu par les salariés conformément à l'article L. 225-27 du Code de commerce et modification des statuts de la Société en vue de définir les modalités de son élection.

Annexes

Tableau des résultats des 5 derniers exercices d'AdVini SA

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2022 12	31/12/2021 12	31/12/2020 12	31/12/2019 12	31/12/2018 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	31 534 680	31 534 680	31 534 680	31 534 680	30 827 152
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 941 835	3 941 835	3 941 835	3 941 835	3 853 394
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	240 335 830	234 939 660	230 339 926	240 251 747	232 411 004
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	4 198 833	2 720 421	4 945 234	2 700 538	4 489 202
Impôts sur les bénéfices	-1 329 688	-2 737 934	-1 112 112	-1 870 060	-1 664 952
Participation des salariés	127 836	186 887	161 039	187 376	242 015
Dot. Amortissements et provisions	4 982 931	2 064 356	8 369 948	2 849 641	4 771 782
Résultat net	417 754	3 207 112	-2 473 641	1 533 581	1 140 356
Résultat distribué		1 970 918			1 299 010
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,37	1,34	1,5	1,11	1,53
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,11	0,81	-0,63	0,39	0,3
Dividende attribué	0	0,5	0	0	0,34
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	306	306	283	288	289
Masse salariale	13 717 900	13 241 010	12 311 115	13 005 020	12 331 777
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	5 890 812	6 119 227	5 477 981	6 129 711	4 403 896

DocuSign Envelope ID: 6F990077-24E4-4C41-B31B-D36DDD92EA01

ADVINI
Société anonyme à Conseil d'administration
Au capital de 31.534.680 euros
Siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 R.C.S. Montpellier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Certifiés conformes par le Président Directeur général



KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S. ERNST & YOUNG Audit

AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S.
Parc Eureka
251, rue Euclide
34960 Montpellier
S.A.S. au capital de € 200 000
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-Bastia

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société AdVini,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AdVini relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme indiqué dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés, les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats. La note 15 de l'annexe aux comptes consolidés définit les *goodwill* comme l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les *goodwill* et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture ou plus fréquemment en cas d'apparition d'indices de perte de valeur. Le test de dépréciation conduit le cas échéant à comptabiliser une dépréciation de la valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité. Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique. Les valeurs recouvrables des *goodwill* et des actifs incorporels non amortis sont calculées à partir de la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT. Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour la mise en œuvre de ces tests de dépréciation sont présentés dans les notes 15 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés. Une mauvaise appréciation des flux de trésorerie prévisionnels peut induire un risque de surévaluation de la valeur recouvrable des *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Montpellier, le 28 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S.	ERNST & YOUNG Audit
	
Nicolas Blasquez	Marie-Thérèse Mercier

AdVini

Comptes consolidés au 31 décembre 2022

Compte de résultat

Etat du Résultat global

Etat de la situation financière

Tableau de flux de trésorerie

Tableau de variation des capitaux propres

Notes annexes aux états financiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2022

Compte de résultat

en milliers d'euros	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Produit des activités courantes	5	**297 843**	**280 247**
Achats consommés		**-195 105**	**-183 171**
Marge		**102 737**	**97 076**
%		34,5%	34,6%
Charges de personnel		**-42 457**	**-39 953**
Charges externes		**-34 070**	**-29 963**
Impôts et taxes		**-4 707**	**-4 043**
Provision et amortissements	7,8,9	**-12 834**	**-13 717**
Autres charges et produits opérationnels courants	11	**1 062**	**-699**
Quote part des sociétés mises en équivalence		**-40**	**-84**
Résultat opérationnel courant		**9 693**	**8 617**
EBITDA		**22 526**	**22 334**
Autres charges et produits opérationnels non courants	11	**-1 595**	**-58**
Résultat opérationnel		**8 098**	**8 559**
Coût de l'endettement financier net		**-3 873**	**-3 528**
Autres charges et produits financiers		**202**	**102**
Résultat avant impôts		**4 426**	**5 132**
Charge d'impôt	13	**-1 134**	**-610**
Résultat net		**3 292**	**4 522**
Résultat net - Part du groupe		2 968	4 032
Résultat net – Intérêts ne conférant pas le contrôle		324	490
Résultats par action en euros (part du groupe) :	14		
- de base pour le résultat net		0,78	1,05
- dilué pour le résultat net		0,78	1,05

Comptes consolidés au 31 décembre 2022

Etat du Résultat global

en milliers d'euros	31-déc.-22	31-déc.-21
Résultat net	**3 292**	**4 522**
Variation des hypothèses actuarielles indemnité de départ à la retraite	195	154
Effet d'impôt différé sur indemnités de départ à la retraite	-49	-31
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat	**146**	**123**
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	3 247	-54
Effet d'impôt différé sur instrument de couverture	-814	21
Ecart de conversion	-1 175	-243
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net	**1 258**	**-276**
Autres éléments du résultat global	**1 405**	**-153**
RESULTAT GLOBAL	4 697	4 369
dont part groupe	4 383	3 698
dont part des tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	314	672

Comptes consolidés au 31 décembre 2022

Etat de la situation financière

en milliers d'euros	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Goodwill	15	13 358	11 552
Immobilisations incorporelles	7	32 135	28 877
Droits d'utilisation	9	29 527	33 016
Immobilisations corporelles	8	129 941	124 289
Participations dans des entreprises associées	17	4 606	4 692
Autres actifs financiers non courants		6 494	2 488
Impôts différés actifs		349	592
Actifs non courants		**216 410**	**205 506**
Stocks	19	130 232	122 250
Clients		24 551	24 098
Autres créances		11 892	11 155
Actifs d'impôts exigibles		1 018	1 761
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	28 350	24 691
Actifs courants		**196 044**	**183 955**
TOTAL ACTIF		**412 455**	**389 460**
Capital émis	23	31 535	31 535
Primes d'émission		18 738	18 738
Réserves		42 128	39 632
Résultat Part du Groupe		2 968	4 032
Capitaux propres Part du Groupe	**23**	**95 369**	**93 937**
Intérêts Minoritaires		3 082	2 913
Capitaux propres	**23**	**98 451**	**96 850**
Dettes financières	24	99 924	87 539
Dettes locatives	9	19 474	22 174
Passifs d'impôts différés		14 180	11 718
Provisions part non courante		1 557	2 029
Passifs non courants		**135 135**	**123 460**
Dettes financières - part à moins d'un an	24	77 624	74 671
Dettes locatives	9	3 231	3 617
Dettes d'impôt exigible		112	596
Fournisseurs et comptes rattachés		70 232	62 021
Provisions part courante		821	1 681
Autres passifs courants		26 849	26 563
Passifs courants		**178 869**	**169 151**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**412 455**	**389 460**

Comptes consolidés au 31 décembre 2022

Tableau de flux de trésorerie

en milliers d'euros	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Résultat net consolidé		**3 292**	**4 522**
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	7,8,9	11 839	14 276
Autres produits et charges calculés		-208	145
Plus ou moins values de cessions		-36	-3 360
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		40	84
- Dividendes (titres non consolidés)		-13	-19
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**14 914**	**15 647**
Coût de l'endettement financier net		3 874	3 471
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	13	1 134	610
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**5 007**	**19 728**
Impôts versés		-377	-932
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		3 727	8 866
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**23 272**	**27 662**
Décaissements liés aux investissements corporels et incorporels	7,8,9	-11 150	-9 705
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7,8,9	237	473
Décaissements liés aux investissements financiers non courants		-5	-2
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants			
- Dividendes (titres non consolidés)		118	161
Variation nette des prêts et créances		-245	-120
Incidence des variations de périmètre		-13 583	1 177
Cession de filiales et autres unités de production			
Subventions d'investissement encaissées		0	
Flux net de tresorerie lié aux opérations d'investissement		**-24 627**	**-8 017**
Achats et ventes d'actions propres		-954	-394
Somme reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital			
Souscription de capital des minoritaires dans les filiales		1	0
Dividendes payés au cours de l'exercice			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-1 909	
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		-91	-16
Encaissement liés aux nouveaux emprunts	24	26 566	14 600
Remboursement d'emprunts	8,24	-12 863	-31 747
Intérêts financiers nets versés		-3 603	-3 347
Autres flux liés aux opérations de financement		281	-4 617
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**7 427**	**-25 522**
Incidence des variations des cours des devises		-85	209
Variation de trésorerie		**5 987**	**-5 668**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		**-41 036**	**-35 361**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		**-35 053**	**-41 036**

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Stock	-1 573	3 996
Clients	2 124	257
Fournisseurs	4 776	2 816
Autres créances et dettes	-1 600	1 797
Variation du BFR	**3 727**	**8 866**

Comptes consolidés au 31 décembre 2022

Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Capital	Primes	Réévaluation	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total Capitaux Propres Groupe	Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	Total Capitaux propres
au 31/12/2019	**31 535**	**18 738**	**-1 002**	**-1 037**	**49 372**	**97 606**	**7 757**	**105 363**
au 31/12/2020*	**31 535**	**18 738**	**-4 827**	**-1 451**	**43 131**	**87 125**	**7 239**	**94 366**
Résultat net					4 032	4 032	490	4 522
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-334	-334	182	-153
Résultat global					**3 698**	**3 698**	**672**	**4 369**
Augmentation de capital ADVINI SA								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto détenus				606		606		606
Dividendes versés						-	-37	-37
Dividendes versés en actions						-		-
Variation de périmètre			3 334			3 334	-4 964	-1 630
Autres					-827	-827	2	-825
au 31/12/2021	**31 535**	**18 738**	**-1 492**	**-845**	**46 001**	**93 937**	**2 913**	**96 850**
Résultat net					2 968	2 968	324	3 292
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					1 414	1 414	-10	1 405
Résultat global					**4 383**	**4 383**	**314**	**4 697**
Augmentation de capital ADVINI SA						0		0
Paiements fondés sur des actions						-		-
Opérations sur titres auto détenus				-954		- 954		- 954
Dividendes versés					-1 910	- 1 910	- 91	- 2 001
Dividendes versés en actions						-		-
Variation de périmètre			287			287	46	332
Autres					-376	- 376	- 98	- 474
au 31/12/2022	**31 535**	**18 738**	**-1 206**	**-1 799**	**48 099**	**95 367**	**3 084**	**98 450**

(*) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRIS IC en avril 2021 sur IAS 19

Comptes consolidés au 31 décembre 2022

Notes annexes aux états financiers

Note 1. Informations générales ---- 10
Note 2. Faits caractéristiques de la période ---- 10
Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation ---- 11
Note 4. Evolution du périmètre de consolidation ---- 16
Note 5. Information sectorielle ---- 19
Note 6. Charges de personnel ---- 21
Note 7. Immobilisations incorporelles ---- 22
Note 8. Immobilisations corporelles ---- 24
Note 9. Droits d'utilisation et dettes locatives ---- 26
Note 10. Provisions et dépréciations ---- 28
Note 11. Autres charges et produits opérationnels ---- 30
Note 12. Résultat financier ---- 31
Note 13. Impôts sur les résultats ---- 31
Note 14. Résultat par action ---- 34
Note 15. Goodwill ---- 34
Note 16. Dépréciation des actifs ---- 36
Note 17. Participation dans les entreprises associées ---- 37
Note 18. Actifs financiers ---- 38
Note 19. Stocks ---- 41
Note 20. Créances clients ---- 41
Note 21. Autres actifs courants ---- 42
Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie ---- 42
Note 23. Capitaux propres ---- 43
Note 24. Dettes financières ---- 45
Note 25. Covenants ---- 47
Note 26. Passifs financiers ---- 47
Note 27. Instruments dérivés et gestion des risques financiers ---- 48
Note 28. Autres passifs courants et compte de régularisation ---- 52
Note 29. Parties liées ---- 52
Note 30. Engagements et passifs éventuels ---- 53
Note 31. Evénements postérieurs à la clôture de la période ---- 54
Note 32. Informations diverses ---- 54

Note 1. Informations générales

AdVini (ci- après « le Groupe ») est une société de droit français dont le siège social est situé L'Enclos Saint Félix de Lodez (34). Son activité est la production, le négoce et l'élevage de vins.

Les comptes consolidés d'AdVini sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT D'OCCITANIE :

- S.A. au capital de 1 908 800 Euros
- Siège social : Saint Félix de Lodez
- R.C.S. : Montpellier 348 276 536

AdVini est une société anonyme cotée sur le marché Euronext Growth Paris (Code ISIN : FR0000053043). Elle est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de Commerce.

En date du 24 mars 2023, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes au 31 décembre 2022 a autorisé leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 16 juin 2023.

Note 2. Faits caractéristiques de la période

En 2022, AdVini a poursuivi sa progression malgré les vents contraires économiques et politiques qui ont pesé sur les marchés. Cette année a été particulièrement marquée par la hausse massive des coûts (matières sèches et intrants, énergie, masse salariale et coût financier) qui a été répercutée en partie dans nos tarifs.

- **Variations de périmètre**

L'acquisition de la société Kleine Zalze Wines dont le siège est basé à Stellenbosch (Afrique du Sud), a été finalisée le 1ERseptembre après accord de la commission de la concurrence en août. Cet accord n'ayant pas été de nature à remettre en cause l'acquisition, Kleine Zalze Wines est entrée dans le périmètre au 1er juillet 2022.
Kleine Zalze (233 millions de ZAR de chiffre d'affaires, 83 employés) est une marque de vin haut de gamme de Stellenbosch avec une forte distribution en Afrique du Sud et une part de marché importante en Suède, au Royaume-Uni, aux Pays-bas et en Allemagne.

- **Transfert des actions Advini sur le marché Euronext Growth**

Le projet de transfert de la cotation des actions AdVini du marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociations Euronext Growth Paris a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires d'AdVini réunie le 16 décembre 2022. Ce transfert doit permettre à AdVini d'être cotée sur un marché plus approprié à sa taille et à sa capitalisation boursière, et offrant un cadre réglementaire mieux adapté à son profil et aux besoins actuels. Il permettra ainsi à AdVini de simplifier le fonctionnement de la cotation tout en lui permettant de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

La demande d'admission des actions AdVini sur le marché Euronext Growth Paris a été approuvée par l'Euronext Listing Board le 20 février 2023 et le transfert est effectif depuis le 24 février 2023.

- **Changement de gourvenance**

L'assemblée générale tenue le 16 décembre 2022 a également acté le changement de mode de direction et d'administration d'AdVini qui a opté pour un Conseil d'administration, en remplacement du Conseil de Surveillance et du Directoire.

Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC et SIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2022. Les IFRS sont disponibles sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm).
Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour le Groupe au 1er janvier 2022, à savoir :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE attendue (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IAS 16: Property, Plant and Equipment— Proceeds before Intended Use	01/01/2022	01/01/2022
2	Amendments to IAS 37: Onerous Contracts—Cost of Fulfilling a Contract	01/01/2022	01/01/2022
3	Annual Improvements to IFRS 2018-2020[1]	01/01/2022	01/01/2022
3.1	IFRS 9 : Fees in the '10 per cent' Test for Derecognition of Financial Liabilities		
3.2	Illustrative Examples accompanying IFRS 16 Leases: lease incentives		
3.3	IAS 41: Taxation in Fair Value Measurements		
3.4	IFRS 1: Evaluation de la réserve de conversion d'une filiale adoptant les IFRS après sa mère		

L'adoption des nouvelles normes/amendements/interprétations obligatoires listées ci-dessus n'a eu aucun impact significatif sur les comptes du Groupe.

[1] N'est pas repris dans ce tableau l'amendement d'IFRS 3 (références au cadre conceptuel)

Enfin, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune autre norme, interprétation et amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire aux états financiers ouverts le 1er janvier 2022 :

	Norme / Interprétation	**Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)**	**Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)**
1	Amendments to IFRS 10 and IAS 28: Sale or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture Effective date of amendments to IFRS10 and IAS 28	*Reportée sine die*	*Suspendu*
2	IFRS 17 Insurance contracts	01/01/2023	01/01/2023
2bis	Amendments to IFRS17 Insurance contracts: Initial Application of IFRS17 and IFRS9 – comparative information	01/01/2023	01/01/2023
3	Amendments to IAS 1: Classification of Liabilities as Current or Non-current	01/01/2024	NC
3bis	Non- current liabilities with covenants	01/01/2024	NC
4	Amendments to IAS 1 [et IFRS Practice Statement 2]: Disclosure of Accounting Policies	01/01/2023	01/01/2023
5	Amendments to IAS 8 : Definition of Accounting Estimates	01/01/2023	01/01/2023
6	Amendments to IAS 12 Income Taxes: Deferred Tax related to Assets and Liabilities arising from a Single Transaction	01/01/2023	01/01/2023
7	Amendments to IFRS16 Leases: lease Liability in a Sale and Leaseback	01/01/2024	NC

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

Par ailleurs les comptes consolidés annuels du Groupe ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposé sondage à l'IASB et l'IFRIC à la date de clôture.

Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indications contraires.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers et actifs financiers disponibles à la vente (qui sont évalués à la juste valeur) conformément aux règles édictées par les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 ont une durée de 12 mois.

Règles de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Le groupe a fait le choix de présenter la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence en Résultat opérationnel conformément à la recommandation ANC 2013-01 du 4 avril 2013.

Conversion des opérations en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

- **Transactions en devises**

Les transactions en devises sont converties sur la base du cours en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant du règlement de ses opérations et de la conversion au taux de change à la clôture des actifs et passifs libellés en devises sont comptabilisés en produits ou en perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change touchant un élément monétaire faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une activité à l'étranger, en l'occurrence l'Afrique du Sud, sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la cession de l'investissement net.

- **États financiers libellés en devises**

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros au cours en vigueur à la date de clôture des comptes.

Cette conversion s'applique également au goodwill.
Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros au cours de change moyen de la période. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuation significative.
Les capitaux propres sont convertis au taux historique. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la rubrique « Ecart de conversion », jusqu'à la cession complète de la société.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. La subvention est comptabilisée en diminution des coûts liés dans les exercices qui ont supporté les coûts qu'elle compense.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

Estimations et incertitudes

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait entraîner un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période antérieure.

- **Jugements**

Le management a émis des hypothèses en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont les effets sont significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers concernant les contrats de location pour lesquels le Groupe est locataire :

- **Contrat de location financement**

Le Groupe conclut régulièrement des contrats de location portant sur des équipements. Le Groupe analyse à la date de signature de chaque contrat, sur la base des termes et conditions des conventions, s'il conserve ou non la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens loués. Selon l'analyse ainsi effectuée, ils sont comptabilisés soit comme des contrats de location simple, soit comme des contrats de location-financement.

- **Recours à des estimations**

Les principales estimations utilisées sont les suivantes :

- Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir subi une perte de valeur. Dans le cadre de ses calculs de valeur d'utilité, le management procède à une estimation des flux de trésorerie futurs que l'entité s'attend à obtenir de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie, et retient un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs. Des détails complémentaires sont communiqués en note 16 – Dépréciation des actifs.

- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe évalue le coût des transactions avec des membres du personnel et les dirigeants et réglées en instruments de capitaux propres, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués. L'estimation de la juste valeur requiert de recourir à un modèle financier décrit en note 23 –capitaux propres.

- Impôts différés actifs

La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

De plus amples détails sont communiqués en note 13– Impôts sur les résultats.

- Impôts sur le résultat.

- Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative.

De plus amples détails sont communiqués en note 10 – Provisions et dépréciation.

- Provisions pour risques et charges et provisions clients

La détermination du montant des provisions requiert de formuler des hypothèses et retenir des estimations sur les niveaux de coûts attendus ainsi que sur la période durant laquelle la sortie de ressources interviendra.

De plus amples détails sont fournis en note 10 – Provisions et dépréciation.

Note 4. Evolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 69 sociétés dont 64 sont consolidées par intégration globale et 5 par mise en équivalence (contre 69 sociétés au 31 décembre 2021).

Au cours de l'exercice les opérations suivantes ont été effectuées :

- AdVini South Africa, filiale d'AdVini France, acquiert 100% des parts de la société Kleine Zalze Wines dont le siège est basé à Stellenbosch (Afrique du Sud).

- Advini a cédé, le 9 juin 2022, 3% des parts sociales de la société AdVini South Africa.

- La société Advini a cédé sa participation dans la société Notre Dame de Cousignac (capital détenu de 100%) en date du 12 mai 2022.

- Advini a acquis des minoritaires de la SC du Causse d'Arboras portant ainsi sa participation à 94.25%.

L'incidence des variations du périmètre sur le TFT est de 13 583K€ correspondant à la cession de Cousignac pour 0.5 M€ et à l'acquisition de Kleine Zalze pour -14 M€ (nettes de la trésorerie à la date d'opération, soit : - 2 363 K€).

Les autres flux liés aux opérations d'investissement concernent principalement les rachats des minoritaires soit la SC du Causse d'Arboras (-0.2 M€), la cession de 3% des parts sociales de la société Advini South Africa +0.6M€, et le rachat des minoritaires d'Advini South Africa (4.2M€) et Prodegustation (0.3 M€).

Au 31 décembre 2022, Kleine Zalze a contribué à hauteur de 7M€ au Chiffre d'affaires consolidé, de 0,7M€ à l'Ebitda et 0,520M€ au résultat net.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement Kleine Zalze se décomposent ainsi :

en milliers d'euros	
Acquisition de titres de participation	-11 741
Trésorerie nette	-2 363
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**-14 104**

Les actifs et passifs des entrées de périmètre Kleine Zalze se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	01-juil-22
Immobilisations incorporelles	4 074
Immobilisations corporelles	2 226
Autres actifs non courants	320
Actifs non courants	**6 621**
Stocks	7 213
Clients	2 816
Autres créances	214
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-
Actifs courants	**10 243**
TOTAL ACTIF	**16 863**
Dettes financières	766
Autres passifs non courants	-
Passifs non courants	**766**
Dettes financières	2 363
Fournisseurs et comptes rattachés	2 702
Autres passifs courants	1 345
Passifs courants	**6 410**
TOTAL PASSIF	**7 176**

Comptes consolidés au 31 décembre 2022

Liste des sociétés du Groupe :

NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
SA AdVini (Mère)	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	71,43%	71,43%	Euro	Intégration globale
ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	100,00%	100,00%	CHF	Intégration globale
SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SC DU CAUSSE D'ARBORAS	94,25%	94,25%	Euro	Intégration globale
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
SAS CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
Advini South Africa	89,78%	89,78%	Rand	Intégration globale
Ken Forester	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
Maison du Cap	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
Le Bonheur	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
STELLENBOSCH VINEYARDS	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
SAS PRODEGUSTATION	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SAS L&M HOLDINGS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SCEA DOMAINE DES ROCS	99,50%	99,50%	Euro	Intégration globale
ADVINI Italia	33,33%	33,33%	Euro	Mise en équivalence
SAS BVC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
BVC BODEGAS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
KLEINE ZALZE WINES	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale

Note 5. Information sectorielle

- **Ventes de produits**

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable.

Le chiffre d'affaires consolidé s'entend net des accords de coopération commerciale.

Dans le cadre des contrats de distribution, le Groupe analyse les critères et circonstances du contrat afin de conclure s'il agit en tant qu'agent ou principal.

Dans la totalité des contrats, le Groupe agit en tant que principal. Les éléments indiquant que le Groupe agit en tant que principal sont notamment que :

- le client s'attend à ce que ce soit le Groupe qui assume la majorité des obligations ;
- le Groupe peut fixer le prix de vente au consommateur ;
- le Groupe porte le risque de stock ;
- le Groupe exécute certains des services fournis ou modifie les produits proposés ;
- le Groupe assume le risque de crédit lié à la transaction.

- **Prestations de services**

Le chiffre d'affaires généré par les prestations est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de celles-ci.

Le Groupe AdVini est organisé autour d'un secteur opérationnel principal : le secteur « vin ».

AdVini intervient sur toute la filière vin, et de façon quasi exclusive dans ce secteur, en tant que producteur, éleveur, négociant et metteur en marché. AdVini est organisé autour de maisons de vins, implantées au cœur des principales régions viticoles, et de structures centralisées qui regroupent les fonctions support et la commercialisation.

Ces secteurs opérationnels ont été regroupés car ils remplissent les critères de regroupement de la norme IFRS8 paragraphe 12 pour être regroupés en un seul secteur Vins. Les interactions entre les maisons, et avec les services centraux sont nombreuses :

- Sur le plan commercial :
 - Flux commerciaux croisés
 - Force de vente commune
- Sur le plan industriel :
 - Sites de stockage des vins et outils de production partagés
 - Logistique et stockages centralisés
- Sur le plan financier :
 - Gestion des besoins de trésorerie / flux de trésorerie
 - Décisions d'investissements
 - Gestion des besoins de financements

Dans ce contexte, le pilotage et mesure de la performance prennent toute leur importance au niveau global, c'est-à-dire à travers des indicateurs pilotés au niveau groupe.

Les autres activités connexes sont regroupées dans la colonne « Autres ». Ces activités sont les suivantes :

- Le transport et la gestion de la flotte de véhicules,
- La fabrication d'étiquettes et de capsules
- L'activité d'hôtellerie et de restauration

Elles ne représentent pas plus de 10% de l'ensemble et ne font donc pas l'objet d'une information séparée.

Au 31 décembre 2022

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2022	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	293 113	11 086	-6 357	**297 843**
Marge Brute	99 188	7 228	-3 679	**102 737**
%	33,8%	65,2%	57,9%	34,5%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	9 161	551	-19	**9 693**
Résultat Financier	-3 627	-44	0	**-3 672**
Résultat avant IS	3 820	606	0	**4 426**
Charge d'Impôt	-972	-161	0	**-1 134**
Actifs sectoriels	415 991	8 524	-12 060	**412 455**

Au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	276 837	8 810	-5 400	**280 247**
Marge Brute	94 528	5 912	-3 364	**97 076**
%	34,1%	67,1%	62,3%	34,6%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	8 848	-223	-8	**8 617**
Résultat Financier	-3 031	-44	-351	**-3 426**
Résultat avant IS	5 731	-248	-350	**5 132**
Charge d'Impôt	-556	-54	0	**-610**
Actifs sectoriels	392 886	7 990	-11 415	**389 461**

Les méthodes comptables utilisées pour l'information sectorielle sont cohérentes avec celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. La quasi-totalité des flux d'investissements concerne le secteur Vin.

Informations relatives aux zones géographiques

Au 31 décembre 2022	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	136,2	161,6	**297,8**

en millions d'euros

Au 31 décembre 2021	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	124,9	155,4	**280,2**

Chiffre d'Affaires (ventilé sur la base du pays de localisation du client).

Le Groupe n'a aucun client avec lequel il réalise un volume de ventes supérieur au dixième du chiffre d'affaires consolidé. La quasi-totalité des actifs immobilisés concerne des actifs localisés en France et en Afrique du Sud.

Note 6. Charges de personnel

Avantages du personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charge de personnel de la période à laquelle ils sont rattachés.

Pour le régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les droits sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Les coûts sont estimés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, ils sont évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

Le Groupe ne possède pas de régime particulier à prestations définies autre que le régime légal d'indemnités de départ en retraite de droit français et défini par la convention collective en vigueur.

en milliers d'euros	31-déc.-22	31-déc.-21
Salaires et traitements	30 655	28 144
Charges sociales	11 557	11 420
Participation des salariés	245	389
Charges liées aux actions gratuites	0	0
Total	**42 457**	**39 953**

Le montant des cotisations comptabilisées dans le cadre du régime à cotisations définies représente 2 061 milliers d'euros (contre 1 812 milliers d'euros en 2021).

L'évolution de l'effectif se présente de la manière suivante :

	31-déc.-22	31-déc.-21
Dirigeants	1	1
Cadres	237	209
Agents de Maîtrise	112	95
Employés et Ouvriers	476	439
Total	**826**	**744**

Note 7. Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	Logiciels (ERP)	Marques	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	**8 911**	**25 409**	**3 396**	**37 716**
Regroupement d'entreprises		4 204	(2)	**4 202**
Acquisitions	194	481	131	**805**
Cessions /Diminution				**0**
Ecarts de conversion		(217)	(0)	**-217**
Autres	(33)			**-33**
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	**9 071**	**29 877**	**3 525**	**42 473**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2021	**7 807**	**540**	**492**	**8 839**
Regroupement d'entreprises		131	(2)	**129**
Dotation aux Amortissements	1 264		113	**1 377**
Cessions/Diminution				**0**
Ecarts de conversion		(6)	(0)	**-7**
Autres				**0**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2022	**9 071**	**664**	**602**	**10 338**
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	**1 104**	**24 869**	**2 904**	**28 877**
Valeurs nettes au 31 décembre 2022	**0**	**29 212**	**2 923**	**32 135**

Evaluation

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charge dès qu'encourues.

Les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprise sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats.

Amortissement

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

	Frais de dév.ERP	Marques	Logiciels
Durée d'utilité	Finie	Indéfinie	Finie
Amortissement linéaire	7 ans	Non amorties	1 à 3 ans
Généré en interne ou acquis	Généré en interne et acquis	Acquises	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement jusqu'à la date de mise en service, puis quand un indice de perte de valeur apparaît	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît	Quand un indice de perte de valeur apparaît

La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

Perte de valeur des immobilisations incorporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

Perte de valeur des marques

Les marques dans le Groupe correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie.

De ce fait, elles sont isolées dans un poste de bilan et ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année en application de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs (voir note 16).

Note 8. Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	**62 185**	**78 365**	**57 096**	**21 726**	**219 371**
Regroupement d'entreprises	(10)		4 043	252	**4 285**
Acquisitions	770	4 434	2 856	3 513	**11 573**
Cessions /Diminution	(494)	(10)	(328)	(168)	**(999)**
Ecarts de conversion	(25)	(184)	(248)	(53)	**(510)**
Autres	656	137	643	(1 683)	**(248)**
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	**63 080**	**82 741**	**64 062**	**23 588**	**233 471**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2021	**5 674**	**36 176**	**37 706**	**15 527**	**95 083**
Regroupement d'entreprises	(2)		1 931	183	**2 112**
Dotation aux Amortissements et Provisions	499	2 503	3 563	830	**7 395**
Cessions/Diminution	(487)	(5)	(319)	(78)	**(889)**
Ecarts de conversion	(1)	(8)	(148)	(14)	**(171)**
Autres	0				**0**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2022	**5 684**	**38 667**	**42 732**	**16 448**	**103 530**
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	**56 510**	**42 189**	**19 390**	**6 199**	**124 288**
Valeurs nettes au 31 décembre 2022	**57 397**	**44 074**	**21 330**	**7 140**	**129 941**

Evaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles résultant de tests de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comporte des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément de la structure.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs corporels sont capitalisées si elles contribuent à augmenter les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées distinctement à l'actif en remplacement du bien remplacé ou renouvelé.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle soit :

- Terrains — non amortis
- Plantations (vignes) — 15 à 35 ans
- Constructions (*) — 10 à 100 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriel — 5 à 40 ans
- Autres immobilisations corporelles — entre 5 et 10 ans

** Les bâtiments ayant un caractère historique sont amortis sur 100 ans.*

Contrats de location

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Actifs biologiques

Suite à l'amendement d'IAS 41 « Plantes productrices », les plantes productrices (dont les vignes) sont désormais dans le champ d'application d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et sont comptabilisées au coût amorti. Cela n'a eu aucun impact sur le traitement appliqué par Advini.

Perte de valeur des immobilisations corporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

Note 9. Droits d'utilisation et dettes locatives

Les droits d'utilisation avant application de la norme IFRS 16 concernent les valeurs de fermage et le retraitement des crédits baux en application d'IAS 17.

Ces droits d'utilisation étaient comptabilisés respectivement dans les immobilisations incorporelles et dans les immobilisations corporelles. Ils ont été reclassés en droit d'utilisation.

Amortissement

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux baux du Groupe est présenté ci-dessous :

	Baux ruraux
Durée d'utilité	Indéfinie
Amortissement linéaire	non amortis si la durée est de 9 ans ou multiple de 9 ans
Généré en interne ou acquis	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît

Droits d'utilisation

Droits d'utilisation	Locations						Locations financements			
en milliers d'euros	Fermages	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total	Total droits
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	**27 857**	**28**	**7 456**	**2 120**	**2 697**	**40 157**	**8 832**	**4 593**	**13 425**	**53 583**
Regroupement d'entreprises	(315)					**(315)**	(113)		**(113)**	**(428)**
Acquisitions				94	402	**496**		198	**198**	**694**
Cessions /Diminution						-	(143)	(129)	**(272)**	**(272)**
Ecarts de conversion			(2)	1		**(1)**			-	**(1)**
Autres	(19)		76	(279)	29	**(193)**			-	**(193)**
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	**27 523**	**28**	**7 529**	**1 937**	**3 128**	**40 145**	**8 576**	**4 663**	**13 239**	**53 384**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	**4 656**	**17**	**2 373**	**1 196**	**970**	**9 213**	**7 996**	**3 358**	**11 354**	**20 566**
Regroupement d'entreprises	(184)					**(184)**	(93)		**(93)**	**(277)**
Dotation aux Amortissements et Provisions	1 547	6	996	378	510	**3 438**	280	481	**761**	**4 199**
Cessions/Diminution						-	(143)	(123)	**(266)**	**(266)**
Ecarts de conversion			(2)	0		**(2)**			-	**(2)**
Autres				(317)	(20)	**(337)**		(27)	**(27)**	**(364)**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	**6 020**	**22**	**3 368**	**1 257**	**1 461**	**12 128**	**8 040**	**3 688**	**11 728**	**23 856**
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	**23 200**	**11**	**5 083**	**924**	**1 727**	**30 945**	**836**	**1 236**	**2 072**	**33 016**
Valeurs nettes au 31 décembre 2022	**21 503**	**6**	**4 162**	**680**	**1 667**	**28 017**	**536**	**974**	**1 510**	**29 527**

La valeur des immobilisations corporelles nettes détenues en vertu de contrats de location-financement est de 1 510 milliers d'euros au 31 décembre 2022 (contre 2 072 milliers d'euros en 2021).

Les actifs pris en contrat de location-financement sont donnés en nantissement des dettes de location-financement et de location avec option d'achat correspondantes.

L'incidence sur le TFT de l'application de la norme IFRS16 est de 4,2 M€ de dotations aux amortissements, 0,5 M€ de coût de l'endettement financier et -3,8 M€ de remboursement d'emprunt.

Les loyers restant à courir sur ces contrats sont de :

en milliers d'euros	Valeur
Loyer à un an	**566**
Loyer de un à cinq ans	**1 192**
Loyer à plus de cins ans	**0**
TOTAL	**1 758**

Dettes locatives

en milliers d'euros	Emprunts sur location financement	Emprunts sur location	Total
Valeur au 31 décembre 2021	**2229**	**23 563**	**25 792**
Augmentation	195	746	941
Diminution	(666)	(3 245)	(3 911)
Regroupement d'entreprises		(138)	(138)
Écart de conversion		1	1
Autres variations		21	21
Valeur au 31 décembre 2022	**1 758**	**20 948**	**22 705**
dont part courante	566	2 666	3 231
dont part non courante	1 192	18 282	19 474
	-	-	-
dont de 1 à 5 ans	1 192	8 789	9 981
dont + de 5 ans	0	9 493	9 493

- **Échéancier**

en milliers d'euros	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts sur location financement	566	1 192	(0)	1 758
Emprunts sur location	2 666	8 789	9 493	20 948
Valeur au 31 décembre 2022	**3 231**	**9 981**	**9 493**	**22 705**

Note 10. Provisions et dépréciations

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût financier.

en milliers d'euros	Stock	Clients	immob.	Titres de part.	TOTAL ACTIF	Autres	Retraite	TOTAL PASSIF	TOTAL
Valeur au 31 décembre 2021	**4 419**	**2 096**	**568**	**5**	**7 087**	**1 682**	**2 029**	**3 711**	**10 798**
Dotations	602	219	0	0	**822**	38	71	**109**	**931**
Reprises utilisées	(1 264)	(14)			**(1 279)**	(849)		**(849)**	**(2 128)**
Reprises non utilisées					-	(50)	(349)	**(399)**	**(399)**
Reclassement					-	-		-	-
Regroupement d'entreprises					-	-		-	-
Écart de conversion	(9)	(28)			**(37)**	(1)		**(1)**	**(38)**
Var. des écarts actuariels comptabilisés en OCI					-	-	(195)	**(195)**	**(195)**
Valeur au 31 décembre 2022	**3 747**	**2 273**	**568**	**5**	**6 593**	**820**	**1 557**	**2 376**	**8 970**
- dont part courante	3 747	2 273			6 021	820		820	6 840
- dont part non courante			568	5	573		1 557	1 557	2 129

Les provisions pour risque couvrent divers risques sociaux et commerciaux.

Provision pour engagements de retraite et autres avantages assimilés

- **Composantes des engagements provisionnés**

Le détail des provisions pour pensions et avantages assimilés se présente de la manière suivante :

en milliers d'euros	31-déc.-22	31-déc.-21
Indemnités de départ à la retraite	1 557	2 029
Médaille du travail		
Autres		
Total provision pour pensions et autres avantages assimilés	**1 557**	**2 029**

- **Variation des engagements sur la période**

en milliers d'euros	31-déc.-22	31-déc.-21
Provision au bilan à l'ouverture	**2 029**	**2 113**
Variations de périmètre	-	55
Charges nettes de la période	48	15
Reprises nettes de la période	(349)	
Prestations payées sur la période	23	
Variations des écarts actuariels comptabilisés en OCI	(195)	(154)
Changement de méthode IAS 19 (*)		
Provision au bilan à la clôture	**1 557**	**2 029**
- Dont part courante		
- Dont part non courante	1 557	2 029

- **Hypothèses de calcul retenues**

Les hypothèses de calcul retenues sur l'ensemble des sociétés du Groupe sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux » et se présentent de la manière suivante :

	31-déc.-22	31-déc-21
Taux d'actualisation	3,75%	0,95%
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*	67 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10%	0 à 10%
Taux de progression des salaires	1,0%	1,0%
Taux de charges sociales	45 à 50%	45 à 50%

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

La sensibilité de la provision aux variations du taux d'actualisation est présentée dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	Engagements de retraite		Sensibilité
Engagements au 31/12/2022	1 557		
Engagements au 31/12/2022 avec une baisse de 0,4% du taux d'actualisation	1 815	-	258
Engagements au 31/12/2022 avec une hausse de 0,5% du taux d'actualisation	1 637	-	80

Autres provisions

Les autres provisions se détaillent de la façon suivante :

en milliers d'euros	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2020	753	140,8	788	**1 682**
Dotations	-		38	**38**
Reprises utilisées	(52)	(39)	(758)	**(849)**
Reprises non utilisées	(50)			**(50)**
Reclassement	-		-	-
Regroupement d'entreprises				-
Écart de conversion	(1)			**(1)**
Var. des écarts actuariels comptabilisés en OCI				-
Valeur au 31 décembre 2020	650	101,5	68	**820**
- dont part courante	650	102	68	**820**
- dont part non courante				

Note 11. Autres charges et produits opérationnels

- **Autres charges et produits opérationnels courants**

en milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Pertes et Gains de change	1 151	945
Divers produits et charges d'exploitation	-89	-1 644
Total autres produits et charges opérationnels	**1 062**	**-699**

Les pertes et les gains de change sont essentiellement liés aux variations de la devise sud-africaine (ZAR).

Les divers produits se composent notamment d'un produit d'un montant de 2M€ suite à la résolution d'un litige commercial à l'international

Les diverses charges d'exploitation se composent notamment de pertes et pénalités sur créances clients ainsi que des indemnités et redevances.

- **Autres charges et produits opérationnels non courants**

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Autres charges opérationnelles non courantes	-1 594	-2 973
Autres produits opérationnels non courants	0	2 915
Autres charges et produits opérationnels non courants	**-1 594**	**-58**

En 2022, les autres charges opérationnelles non courantes comprennent essentiellement :

- des coûts liés à la célébration des 150 ans JEAN JEAN pour 473K€
- des indemnités de rupture de contrat de travail pour 346K€
- l'impact de la cession de Cousignac pour 173K€ .

En 2021, les autres charges opérationnelles non courantes incluaient essentiellement :

- Les charges de sous activité liées à l'épisode de gel du mois d'avril pour 1M€ ;
- Certains coûts liés à la crise sanitaire de la COVID-19 pour 400K€ relatifs notamment aux compensations de salaires et aux fermetures des hôtels-restaurants imposées par les autorités locales (France et Afrique du Sud).

Les autres produits opérationnels non courants étaient principalement liés au produit de cession de la société Rigal.

Note 12. Résultat financier

- **Intérêts**

Les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif qui est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier) pour la valeur comptable nette de l'actif financier.

- **Dividendes reçus**

Les produits sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit de percevoir le paiement.

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-3 874	-3 528
Coût de l'endettement financier net	**-3 874**	**-3 528**
Autres produits financiers	351	112
Autres charges financières	-149	-10
Résultat Financier	**-3 672**	**-3 426**

Note 13. Impôts sur les résultats

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. La valeur fiscale est déterminée à partir des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base du taux d'impôt qui a été adopté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées, tenant compte de la modification des règles relatives à l'utilisation des reports déficitaires suite à l'adoption de la Loi de finance rectificative pour 2012.

Au 31 décembre 2020, le taux d'impôt du groupe d'intégration fiscale était de 28% à hauteur de 500 000 euros de résultat fiscal puis 31% au-delà. A compter de 2021, le taux est de 26,5%. Puis, à compter de 2022, le taux est de 25%.

Au 31 décembre 2022, le groupe d'intégration fiscale est déficitaire. Ce déficit a donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif au taux de 25% à hauteur de 361K€.

en milliers d'euros		
Impôts différés sur :	**31-déc-22**	**31-déc-21**
Provisions règlementées	-967	-1 019
Indemnités de départ en retraite	389	618
Immo corporelles et crédit bail	143	228
Différences temporelles fiscales	-1 267	-1 030
IDA sur report fiscaux déficitaires	4 927	4 820
Instruments dérivés	-903	19
Ecarts d'Evaluation	-14 311	-16 255
Frais d'émission d'emprunt	-305	-371
Divers	-1 538	-98
modification taux de 33,33% à 28% et 25%	0	1 964
Total	**-13 831**	**-11 126**
Dont IDP	-14 180	-11 718
Dont IDA	349	592

Charge d'impôt

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Charge (produit) d'impôt courant sur	758	1 103
Charge (produit) d'impôt différé	375	(493)
Total charge d'impôt	**1 134**	**610**

Le Groupe AdVini a mis en place un contrat d'intégration fiscale entre 20 sociétés du groupe.

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

La société mère du Groupe consolidé étant également tête d'un Groupe d'intégration fiscale déficitaire, le taux d'impôt retenu pour le Groupe est de 25% correspondant au taux d'impôt appliqué pour la reconnaissance de l'impôt différé actif relatif au déficit.

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Résultat net de l'ensemble consolidé après impôt	3 292	4 522
Charge d'impôt comptabilisée	1 134	610
RESULTAT AVANT IMPOT	**4 426**	**5 132**
Taux d'impôt	*25%*	*25%*
Charge d'impôt théorique	1 107	1 283
Eléments de rapprochement :		
Différences permanentes fiscales	57	101
Non reconnaissance des actifs d'ID non recouv. sur reports fiscaux déficitaires	313	435
IDA sur déficits antérieurs	(253)	(80)
Aide Etat	(175)	(160)
Cotisation sur la valeur ajoutée	347	403
Autres (dont impact de différence de taux d'imposition)	(262)	(1 372)
Total	**1 134**	**610**

Note 14. Résultat par action

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice auquel s'ajoute le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités sont les suivantes :

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Résultat net, part du Groupe	2 968	4 032
Résultat net, part du Groupe, pour le résultat dilué	2 968	4 032
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	3 941 835	3 941 835
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenues	-121 017	-95 727
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	**3 820 818**	**3 846 108**
Effet de la dilution des actions attribuées gratuitement		6 000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	**3 820 818**	**3 852 108**
Résultat par action de base (en euro) total	**0,78**	**1,05**
Résultat par action dilué (en euro) total	**0,78**	**1,05**

Note 15. Goodwill

Regroupement d'entreprises

- **Goodwill**

A la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le goodwill est diminué du cumul des pertes de valeurs éventuelles. Les goodwills ne sont plus amortis à compter du 1er janvier 2004.

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation annuels et plus fréquemment dès l'existence d'indices de perte de valeur.

- **Goodwill négatif**

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables comptabilisés excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat opérationnel de l'exercice.

- **Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle**

Les intérêts ne conférant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe.

Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Lors d'acquisitions de tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle, la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en capitaux propres.

Perte de valeur des goodwill

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, au 31 décembre.

Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique.

La valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est dépréciée lorsqu'elle devient inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou du groupe d'actifs. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif ou au groupe d'actifs.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

UGT	Valeur nette au 31 décembre 2021	Acquisition	Actualisation valeur	Cession	Valeur nette au 31 décembre 2022
UGT Roussillon (CAZES SAS et PAULILLES)	970				970
UGT Rhône (OGIER, AMOUROUX, RAYMOND, COUSIGNAC, RONCIERE)	831			(147)	684
UGT Sud-ouest (MOUEIX SAS + RIGAL SAS)	641				641
UGT USA (ADVINI USA, ex-Cannon Wines)	189				189
UGT Provence (GASSIER et BARON GEORGES)	531				531
UGT Paris (CFV+PRD)	4 145				4 145
UGT Afrique du Sud (ASA)	51	2 054	(101)		2 004
UGT BVC	4 123				4 123
Divers non affecté	70				70
TOTAL	11 552	2 054	(101)	(147)	13 358

La société Advini a acquis la société Kleine Zalze Wines, entrée dans le périmètre au 1er juillet 2022.Il ressort de cette acquisition un écart d'acquisition de 2 M€. Cet écart est provisoire au 31 décembre 2022. Il sera finalisé dans les 12 mois suivant la date d'acquisition conformément à la norme IFRS 3.

La cession de la société Notre Dame de Cousignac entraîne une diminution du goodwill net de 147K€

Note 16. Dépréciation des actifs

Dépréciation des goodwill

Les valeurs recouvrables des goodwill ont été calculées à partir de la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT.

Les critères retenus sont les suivants :

- Résultat d'exploitation des années 2023 à 2027 issus des business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil d'Administration.
- Taux actualisation : 8,5% (vs 8% en 2021) pour la France, 10,5% (vs 10% en 2021) pour les activités digitales, 11,5% (vs 11% en 2021) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2021) pour la France et 4% (vs 4% en 2021) pour l'Afrique du Sud

Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant évoluer individuellement et de façon défavorable les principales hypothèses comme suit :

- variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5 % ;
- variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Suite à ce test, aucune UGT n'apparaît en moins-value. Par conséquent, aucune dépréciation ne serait comptabilisée.

Dépréciation des marques

Le test annuel de dépréciation des marques à durée de vie indéfinie se base sur une valeur recouvrable individuelle établie selon la méthode des redevances.

Les critères retenus sont les suivants :

- Chiffre d'affaires des années 2023 à 2027 issus des business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil d'Administration.
- Taux de redevance de marques : 1% à 5% (vs 1 à 5% en 2021)
- Taux actualisation : 8,5% (vs 8% en 2021) pour la France, 10,5% (vs 10% en 2021) pour les activités digitales, 11,5% (vs 11% en 2021) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2021) pour la France et 4% (vs 4% en 2021) pour l'Afrique du Sud

Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant évoluer individuellement et de façon défavorable les principales hypothèses comme suit :

- variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5 % ;
- variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Ces tests de sensibilité conduiraient à déprécier une marque à hauteur de 81K€ avec une variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Dépréciation des autres immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs recouvrables des autres immobilisations corporelles et incorporelles sont testées, concomitamment au goodwill, à partir de la valeur d'entreprise correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT.
Par ailleurs, le Groupe n'a pas observé d'indice de perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles non incluses dans les tests de dépréciation des goodwill.

Note 17. Participation dans les entreprises associées

Le total des Bilans (comptes individuels) des entreprises associées s'élève à 28 M€. Le Chiffre d'affaires est de 3,6 M€ pour un résultat net de -0.1 M€.

en milliers d'euros	Actifs non Courants	Capitaux propres	Endettement financier net	Chiffre d'Affaires	Résultat net	dont quote part groupe
SCEA CHÂTEAU GASSIER	133	724		578	170	83
SELECT VINS ADVINI	40	6		512	3	1
L&M HOLDINGS	10 169	10 035		0	-34	-15
SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	6 215	2 462	5 826	1 431	-204	-92
SCEA MIREFLEURS	968	3 040	426	1 066	-63	-28
TOTAL	**17 525**	**16 266**	**6 252**	**3 586**	**-128**	**-50**

Note 18. Actifs financiers

- **Actifs financiers**

Les actifs financiers sont classés, selon le cas, en :

- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- Prêts et créances ;
- Placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les investissements sont initialement comptabilisés à la juste valeur qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans les catégories « juste valeur par le résultat » ou « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur.

Pour les investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence au prix de marché publié à la date de clôture.

Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'investissement.

- **Actifs financiers à la juste valeur par le résultat**

Le Groupe inclut dans cette catégorie les seuls actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction acquis en vue d'être revendus à court terme. Les profits et les pertes sur ces actifs sont enregistrés en résultat. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2022 et 2021, cette catégorie correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie (VMP).

- **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2022 et 2021, cette catégorie est principalement composée de dépôts et cautions versées et de créances clients.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

- **Actifs disponibles à la vente**

Les résultats sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que :

- l'investissement soit vendu, encaissé ou décomptabilisé d'une autre manière ou,

- jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur.

Le résultat cumulé enregistré jusqu'alors en capitaux propres est repris dans le compte de résultat. Les seuls actifs financiers de cette catégorie aux 31 décembre 2022 et 2021 sont les titres de participation non consolidés.

Ils sont évalués au coût historique d'acquisition lorsque leur juste valeur n'est pas estimable de façon fiable.

- **Hiérarchie des justes valeurs**

En application d'IFRS 13, la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : (Cours cotés non ajustés) cours auxquels la société peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés et actifs (principalement les valeurs mobilières de placement) est déterminée par référence aux cours de clôture (juste valeur dite « de niveau 1 »).

Niveau 2 : (Données observables) données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (un prix par exemple) ou indirectement (i.e. déduites de prix observables).

La juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt et de devises a été calculée en utilisant les prix de marché que le Groupe devrait payer ou recevoir pour dénouer ces contrats, tels que calculés par les établissements bancaires (juste valeur dite « de niveau 2 »).

Niveau 3 : (Données non observables) données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Le Groupe ne détient aucun actif ou passif entrant dans cette catégorie.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres débiteurs et autres créditeurs, est égale à leur valeur comptable du fait du caractère court terme de ces instruments.

- **Dépréciation des actifs financiers**

Une dépréciation est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat. Toute reprise ultérieure de dépréciation est également enregistrée en résultat.

Pour l'ensemble des actifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

La juste valeur des Actifs financiers disponibles à la vente (titres de participation non consolidés) n'étant pas déterminable de façon fiable, ces titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 31 décembre 2022

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2022	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	13 358				13 358
Immobilisations incorporelles	32 135				32 135
Droits d'utilisation	29 527				29 527
Immobilisations corporelles	129 941				129 941
Participations dans des entreprises associées	4 606				4 606
Autres actifs financiers	6 494	351	6 143		-
Impôts différés actifs	349				349
ACTIFS NON COURANTS	**216 410**	**351**	**6 143**	**-**	**209 916**
Stocks	130 232				130 232
Créances clients	24 551		24 551		-
Autres créances	11 892		3 351		8 541
Actifs d'impôts exigibles	1 018				1 018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 350			28 350	-
ACTIFS COURANTS	**196 044**	**-**	**27 902**	**28 350**	**139 792**

Les catégories de Justes Valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Les autres créances correspondent notamment aux avances fournisseurs pour 3 351 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2021

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2021	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	11 552				11 552
Immobilisations incorporelles	28 877				28 877
Droits d'utilisation	33 016				33 016
Immobilisations corporelles	124 289				124 289
Participations dans des entreprises associées	4 692				4 692
Autres actifs financiers	2 488	352	2 136		-
Impôts différés actifs	592				592
ACTIFS NON COURANTS	**205 506**	**352**	**2 136**	**-**	**203 018**
Stocks	122 250				122 250
Créances clients	24 098		24 098		-
Autres créances	11 155		3 023		8 132
Actifs d'impôts exigibles	1 761				1 761
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 691			24 691	-
ACTIFS COURANTS	**183 955**	**-**	**27 121**	**24 691**	**132 142**

Variation des actifs financiers non courants

en milliers d'euros	31-déc-22	Regroupement d'entreprises	Acquisitions	Diminutions	Reclassement	Ecart de conversion	31-déc-21
Actifs financiers disponibles à la vente	**352**	-5	4				**351**
Participations dans entreprises associées	**4 691**	60		-146			**4 605**
Placements détenus jusqu'à leur échéance	**0**						**0**
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	**0**						**0**
Prêts et créances financières	**2 136**	342	3 684			-19	**6 143**
Total	**7 179**	**397**	**3 689**	**-146**	**0**	**-19**	**11 099**

Echéancier des actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2022	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers disponibles à la vente		351	351
Participations dans entreprises associées		4 605	4 605
Placements détenus jusqu'à leur échéance			0
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			0
Prêts et créances financières	6 143		6 143
Total	6 143	4 956	11 099

Aucun actif financier non courant n'est en souffrance ou déprécié.

Note 19. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût moyen pondéré est calculé pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis et semi-finis. Ce coût moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

Le coût des produits finis et semi finis inclut des coûts de conditionnement et des frais accessoires (filtration et traitement des vins notamment).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Matières premières (matières sèches)	9 194	6 612
Vins en vrac	52 115	52 069
Vins en bouteille	68 283	64 073
Autres	4 387	3 915
Valeur brute	**133 979**	**126 669**
Dépréciation	(3 747)	(4 419)
Valeur nette	**130 232**	**122 250**

Note 20. Créances clients

Clients et autres débiteurs

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables.

Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Variation

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2021
Créances clients	26 824	-2 273	24 551	24 098
Créances cédées au factor				
Effets à l'encaissement				
Total	**26 824**	**-2 273**	**24 551**	**24 098**

Balance âgée clients

en milliers d'euros	brut	%CA HT	net	%CA HT
non échues	17 955	6,0%	15 682	5,3%
Echues moins de 3 mois	6 429	2,2%	6 429	2,2%
Echues entre 3 et 12 mois	2 105	0,7%	2 105	0,7%
Echues de plus de 12 mois	335	0,1%	335	0,1%
Total	**26 824**	**9,0%**	**24 551**	**8,2%**

Afin d'optimiser son BFR, Advini a signé un contrat d'affacturage déconsolidant le 20 juin 2019, au 31 décembre 2022, 32,7 M€ de créances ont été cédées (32,6 M€ au 31 décembre 2021).

Note 21. Autres actifs courants

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2021
Avances Fournisseurs	3 351		3 351	3 023
Personnel	97		97	242
Charges constatées d'avance	702		702	837
Créances sur cessions d'immobilisations			-	0
Créances fiscales et divers	7 742		7 742	7 053
Créance d'impôt exigible	1 018		1 018	1 761
Total	**12 910**	**-**	**12 910**	**12 915**

Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, et présentent un risque de fluctuation de valeur faible.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des concours bancaires courants.

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Valeurs Mobilières de Placement	33	32
Disponibilités	28 318	24 659
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 350	24 691
Découverts et concours bancaires courants	-63 403	-65 727
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	-35 053	-41 036

Note 23. Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

L'assemblée générale mixte du 16 juin 2022 a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0.50€ par action, soit 1 970 k€.

Ainsi, au 31 décembre 2022, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

Paiements en actions

Des attributions d'actions gratuites peuvent être décidées par le Groupe et dénouées en actions ADVINI à émettre. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces actions gratuites est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites actions à la date de leur attribution et au nombre d'actions supposées acquises à la fin de la période d'acquisition des droits.

La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, sous condition de présence.

Cette dépense est constatée en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire. Sur ces 15.000 actions, le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2021 a approuvé l'attribution définitive de 6.000 actions qui ont été affectées au bénéficiaire en juillet 2022. Les 9.000 autres actions de ce plan, basées sur des critères de performance annuelle, ne seront pas attribuées.

Dans sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 30.000 actions de performance au bénéfice du management sur la période 2019 à 2021 et a aligné le plan au bénéfice du Président du directoire sur la durée du plan du management.

Au titre des exercices 2019, 2020 et 2021, les critères n'ayant pas été atteints, aucune action gratuite n'a été attribuée au management.

Dans sa réunion du 22 mars 2022, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite basé sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs sur la période 2022-2024, avec un bilan lors de l'approbation des comptes en 2025. Le potentiel total d'attribution est de 52.500 actions de performance au terme de l'année 2024.

Ecarts de conversion

Les variations des écarts de conversion liés aux capitaux propres sont de – 1 175 milliers d'euros (– 243 milliers d'euros en 2021). Les gains de change nets représentent 1 151 milliers d'euros au cours de l'exercice (contre 945 milliers d'euros pour 2021).

Actions propres

Les actions propres sont inscrites en diminution du poste de réserves consolidées.

Les plus et moins-values de cession sont également inscrites en réserves consolidées.

en milliers d'euros	Nombre de titres	Valeur en K€
Au 31 décembre 2021	97 912	1 514
Acquisitions	52 993	1 247
Cessions	-12 438	-293
Au 31 décembre 2022	**138 467**	**2 468**

Capital et réserves

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale.

Lors de l'assemblée Générale du 16 juin 2023, il sera proposé de distribuer un dividende unitaire de 0,35€ pour les 3 941 835 actions au titre de l'exercice 2022 .

Gestion du capital

L'objectif du Groupe en matière de gestion de son capital est de s'assurer du maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et de disposer de ratios de qualité de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour ses actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut rembourser

une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2022.

Les seules contraintes règlementaires externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital sont celles qui découlent du droit français ainsi que du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Le Groupe est en conformité avec la totalité de ces contraintes règlementaires au cours de l'exercice.

Note 24. Dettes financières

Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur coût amorti qui correspond à leur valeur nominale d'origine diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont, par la suite, évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt calculés selon le taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf lorsqu'il existe un actif qualifié auquel ils se rattachent. Dans ce cas, ils sont inclus dans le coût de l'actif qualifié.

Evolution de l'endettement

La société mère AdVini SA a souscrit en date du 12 novembre 2020 un crédit syndiqué pour un montant de 230 M€. L'accord conclu entre AdVini et les banques est structuré autour de 5 tranches :

- Une Tranche A amortissable sur 7 ans pour un montant de 40 M€ ;
- Une Tranche B in fine sur 7 ans pour un montant de 40M€ ;
- Une Tranche revolver sur 7 ans pour un montant de 80M€ ;
- Une Tranche de crédit d'investissement sur 7 ans pour un montant de 30 M€ ;
- Une Tranche de Croissance Externe confirmée de 40 M€.

Ce crédit syndiqué, largement sursouscrit, a été conclu dans des conditions financières de marché attractives, AdVini s'engageant à respecter des ratios financiers classiques couvrant la période 2020/2027. (Cf. Note 25. Covenants)

Au 31 décembre 2020, cet emprunt avait été tiré à hauteur de 143 ,3 M€ et les frais d'émission (1,9 M€) avaient été comptabilisés en diminution de la dette financière correspondante.

Au 31 décembre 2021, cet emprunt a été tiré pour un montant supplémentaire de 12,5M€ et il a été amorti pour un montant total de 6,9M€.

Au 31 décembre 2022, cet emprunt a été tiré pour un montant supplémentaire de 26.4M€ et il a été amorti pour un montant total de 9M€.

Au mois de mai et juin 2020, le Groupe avait également souscrit des prêts garantis par l'Etat à hauteur de 20 M€ qui ont été remboursés au cours de l'exercice 2021.

L'incidence des autres flux liés aux opérations de financement sur le TFT en 2022 concernent :

- les encaissements d'emprunt liés au tirage supplémentaire sur les tranches de croissance externe et d'investissement de l'emprunt syndiqué (26.4M€).
- les décaissements pour le remboursement de l'emprunt syndiqué à hauteur de (9M€) à fin décembre 2022.

en milliers d'euros	Emprunts envers établissements de crédit	Instruments dérivés passifs	Concours bancaires	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2021	**92 643**	**112**	**65 727**	**3 727**	**162 210**
Augmentation	26 930				26 930
Diminution	(9 114)	(170)	(4 588)		(13 872)
Regroupement d'entreprises	(22)		2 232	22	2 233
Écart de conversion	(6)	6	31		31
Autres variations		52		(35)	17
Valeur au 31 décembre 2022	**110 430**	**0**	**63 403**	**3 715**	**177 548**
dont part courante	14 221		63 403		77 625
dont part non courante	96 209			3 715	99 924
dont de 1 à 5 ans	96 209			3 715	99 924
dont + de 5 ans					

Y compris en Autres l'option d'achat des minoritaires BVC de 3 700 K€.

Echéancier

en milliers d'euros	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts envers établissements de crédit	14 221	96 209		110 430
Instruments dérivés passifs				-
Concours bancaires	63 403			63 403
Autres		3 715		3 715
Valeur au 31 décembre 2021	**77 625**	**99 924**		**177 548**

Les dettes financières sont toutes libellées en euros.

Les emprunts envers les établissements de crédit correspondent essentiellement aux Tranches A (28,5 M€), B (40 M€), crédit investissement (19,6 M€) et croissance externe (23,5 M€) de l'emprunt syndiqué.

Les concours bancaires correspondent principalement à la tranche revolver de l'emprunt syndiqué.

Analyse par nature de taux

	2022		2021	
en milliers d'euros	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes envers des établissements de crédit		100,0%		100,0%
Concours Bancaires		100,0%		100,0%

Les dettes à taux variables sont indexées sur de L'EURIBOR 3 mois ou 6 mois pour les concours bancaires et sur de l'EURIBOR 6 mois pour les emprunts bancaires.

Note 25. Covenants

Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€ (Cf. Note 24. Dettes financières), AdVini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :

- **Ratio de levier :** Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / EBITDA consolidé publié
- **Ratio de gearing :** Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / Capitaux propres consolidés
- **Ratio LTV Stock :** Dette financière Court Terme consolidée / Valeur des stocks

Au 31 décembre 2022, les ratios sont respectés :

- Ratio de levier < 7,96
- Ratio de gearing < 1,70
- Ratio LTV Stock < 0,7

En cas de non-respect du Ratio de Levier et/ou Ratio de Gearing, AdVini aura la possibilité d'y remédier au moyen de toute émission d'une dette subordonnée et/ou d'une augmentation de capital en numéraire.

Note 26. Passifs financiers

- **Passifs financiers**

Les passifs financiers comprennent principalement les emprunts, dettes financières et les concours bancaires.

- **Fournisseurs et autres créditeurs**

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur coût.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 31 décembre 2022

	Montant au bilan 31.12.2022	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	99 924	99 924				-
Dettes locatives	19 474					19 474
Passifs d'impôts différés	14 180					14 180
Provisions part non courante	1 557					1 557
PASSIFS NON COURANTS	**135 135**	**99 924**	**-**	**-**	**-**	**35 211**
Dettes financières part moins d'un an	77 624	77 624				-
Dettes locatives	3 231					3 231
Dettes d'impôt exigible	112					112
Dettes fournisseurs	70 232	70 232				-
Provisions part courante	821					821
Autres passifs courants	26 849	1 191				25 658
PASSIFS COURANTS	**178 869**	**149 048**	**-**	**-**	**-**	**29 822**

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Pour l'ensemble des passifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Au 31 décembre 2021

	Montant au bilan 31.12.2021	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	87 539	87 539				-
Dettes locatives	22 174					22 174
Passifs d'impôts différés	11 718					11 718
Provisions part non courante	2 029					2 029
PASSIFS NON COURANTS	**123 460**	**87 539**	**-**	**-**	**-**	**35 922**
Dettes financières part moins d'un an	74 671	74 671				-
Dettes locatives	3 617					3 617
Dettes d'impôt exigible	596					596
Dettes fournisseurs	62 021	62 021				-
Provisions part courante	1 681					1 681
Autres passifs courants	26 563	1 167				25 396
PASSIFS COURANTS	**169 151**	**137 859**	**-**	**-**	**-**	**31 291**

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Pour l'ensemble des passifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Note 27. Instruments dérivés et gestion des risques financiers

- **Instruments financiers dérivés**

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change sur ses ventes en devises étrangères (CAD, USD et ZAR) et de taux d'intérêt sur son endettement à taux variable.

Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change retenue par le Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments détenus à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception liée à l'application de la comptabilité de couverture, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Dans le contexte Groupe, les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon la relation de couverture de flux de trésorerie : la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes : pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat du ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'élément couvert affecte le résultat.

La gestion des risques financiers repose sur des stratégies spécifiques en matière de risque de taux d'intérêt, de risque de change, de risque de liquidité et de risque de crédit. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative. Tous les instruments financiers dérivés ont été conclus pour les besoins de la couverture des risques de taux d'intérêt et des taux de change. Ainsi, en 2022, tous les instruments dérivés sont traités en instruments de couverture au sens de l'IAS 39 (cf. note 3 – instruments financiers dérivés).

Risque de change

Description du risque
L'essentiel des flux d'achats et de ventes du Groupe est réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US.
Le risque de change, en termes d'actifs, porte également sur le Rand Sud-Africain, le RMB chinois et le dollar de Hong Kong, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

Effets potentiels sur le Groupe
Ces fluctuations de devises peuvent impacter les résultats et les capitaux propres du Groupe en raison du risque de conversion des comptes des filiales consolidées ayant une devise différente de l'Euro.

Gestion et mesures mises en place
AdVini applique une gestion prudente non spéculative de ses expositions au taux de change, accompagné d'un consultant spécialisé, en charge d'identifier les instruments les plus adaptés en fonction de la conjoncture et des cours cibles retenus dans les modèles économiques.

Les couvertures de taux de change font l'objet de revues périodiques durant l'année afin i) de bénéficier de taux de change favorables et ii) de maintenir une couverture minimum sur les expositions du Groupe.

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/22	Valeur de marché 31/12/21	Variation de juste valeur
Vente à terme	5 519	202	(1)	203
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	5 519	202	(1)	203

Les opérations de couverture de risque de change en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin juin 2023.

Risque de taux

Description du risque

La dette financière nette d'AdVini est composée à 100% de dettes à taux variables indexées sur EURIBOR 3 mois ou 6 mois selon les tranches..

Effets potentiels sur le Groupe

AdVini est donc exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt qui majorerait le coût de son endettement.

Gestion et mesures mises en place

Le Groupe poursuit une politique constante de gestion prudente des risques de taux d'intérêt :

- Les principaux emprunts à moyen terme libellés à taux variable sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux), qui permettent de limiter la hausse des taux d'intérêt tout en gardant la possibilité de bénéficier de taux plus favorable ;

Les lignes de crédit à court terme donnent lieu ou non à couverture selon l'analyse faite par le Management des perspectives d'évolution des taux.

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/22	Valeur de marché 31/12/21	Variation de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	0			0
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	76 000	3 389	205	3 184
Total des instruments dérivés sur risque de taux	76 000	3 389	205	3 184

Les opérations de couverture de risque de taux en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à mi-juin 2026.

Risque de liquidité

Description du risque
La liquidité du Groupe résulte d'une part de la bonne adéquation de ses financements à ses besoins, d'autre part de la consolidation à moyen et long terme d'une part significative de son endettement.

Effets potentiels sur le Groupe
Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€, le Groupe s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année (Cf. Note 25. Covenants)

Gestion et mesures mises en place
AdVini a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. AdVini a pris toutes les mesures de précaution pour se garantir une liquidité suffisante afin de faire face à ses besoins, notamment en ayant accès à des sources de financement diversifiées :

- Le Groupe a souscrit en novembre 2020 un crédit syndiqué pour un montant de 230 M€ structuré en 5 tranches (Cf. Note 24. Dettes financières)-
- Afin d'optimiser son BFR, le Groupe a signé un contrat d'affacturage déconsolidant le 20 juin 2019 (Cf. Note 20. Créances clients)

Ce modèle permet de faire face à tous les besoins de financements liés à l'exploitation et à la croissance externe et donc de limiter le risque de liquidité.

Un service de trésorerie centralisée au niveau du Groupe permet d'optimiser les ressources et leur allocation aux différentes entités.

Risque de crédit

Description du risque
Il s'agit du risque de contrepartie lié aux activités commerciales, et plus particulièrement dans les économies émergentes.

Effets potentiels sur le Groupe
La défaillance d'un de ses clients ou le non-recouvrement d'une créance commerciale aurait un impact négatif sur les états financiers du Groupe.

Gestion et mesures mises en place
Le risque client est limité à la fois par :

- Une assurance-crédit en place et exhaustive ;
- Concernant les clients non éligibles à l'assurance-crédit :
 - Une autorisation préalable requise pour validation des commandes et recherche de sécurisation des paiements (paiement d'avance, lettre de crédit stand by, CREDOC irrévocable et confirmé, ...) ;
 - Blocage automatique des commandes lorsque l'encours total du client dépasse le niveau de garantie.
- Les créances clients échues ainsi que les écarts sur règlements sont analysés mensuellement, au cas par cas, et provisionnés en fonction de leur âge ou des motifs de non-recouvrement.

Note 28. Autres passifs courants et compte de régularisation

en milliers d'euros	31-déc.-22	31-déc.-21
Dettes fiscales et sociales	**13 292**	**13 999**
Autres dettes	**11 556**	**10 412**
Produits constatés d'avance	**2 001**	**2 152**
Total	**26 849**	**26 563**

Les autres dettes sont principalement constituées des dettes de participations publicitaires envers les clients et d'avances et acomptes reçus sur contrat primeurs.

Note 29. Parties liées

Achats et ventes de biens et services

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Ventes au Groupe AdVini	4 445	5 035
Achats au Groupe AdVini	690	81

La majorité des ventes des parties liées au Groupe (75 %) sont constituées par les achats de vins réalisés auprès des domaines viticoles détenus par les actionnaires familiaux.

Ces transactions ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

L'autre poste principal concerne les facturations de location immobilière (25%).

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Avantages à court terme	2 385	1 449
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions		
Total	**2 385**	**1 449**

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration, au titre de 2022, s'est élevé à 108 milliers d'euros (120 milliers d'euros en 2021).

Information complémentaire sur la rémunération des dirigeants

En complément des informations mentionnées dans le tableau qui précède, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466 €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de

Président du Conseil d'Administration, de non-renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 385 508 €. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2022. Il n'existe pas de stock-options.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés ont bénéficié d'une retraite complémentaire « article 83 ». Cela concerne deux membres du Conseil d'Administration.

Note 30. Engagements et passifs éventuels

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Engagements Hors Bilan liés au financement		
Dettes garanties par des suretés réelles ou personnelles*		
Nantissements fonds de commerce		
Nantissements titres et instruments financiers	111 538	94 120
Hypothèques		
Gages sur stocks	55 000	55 000
Cautions		
Dettes garanties par l'Etat (PGE)	-	-
Engagements Hors Bilan liés aux activités opérationnelles		
Envers les caves ou des propriétaires	19 998	36 237
Cautions	190	288
Engagements Hors Bilan liés aux subventions		
Cautions	-	446
	186 726	**186 092**

en milliers d'euros	31-déc-22	31-déc-21
Engagements reçus de la part des caves ou des propriétaires	19 998	36 237
Engagements reçus de la part des Prêteurs*	198 450	230 000
	218 448	**266 237**

La valeur comptable des actifs donnés en garantie de passifs correspond aux titres des sociétés Cazes, Ogier, Amouroux, Antoine Moueix, Gassier, Domaine Laroche, Champy, Mas La Chevalière et BVC.
Les gages sur stock correspondent aux sociétés Advini, Cazes, Antoine Moueix, Ogier, Gassier, Mas La Chevalière, Domaine Laroche et Champy.
Les engagements envers les caves et les propriétaires correspondent au montant des contrats d'achats de vin non retirés.
Les cautions liées aux subventions concernent France Agrimer.
Par ailleurs, la société Advini SA est caution solidaire et indivisible au titre du Crédit Renouvelable.

*conformément à un contrat de crédits signé en date du 12 novembre 2020 aux termes duquel les Prêteurs se sont engagés à mettre à la disposition la Société des Crédits d'un montant maximal en principal initial de 230.000.000€, ont été consenties 230 millions de sûretés réelles par nantissements de comptes titres financiers et/ou gages sur stocks et/ou garanties.

Note 31. Evénements postérieurs à la clôture de la période

Le transfert de la cotation des actions AdVini du marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociations Euronext Growth Paris est effectif depuis le 24 février 2023.

Note 32. Informations diverses

Les honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 31/12/2022 s'élèvent à :

en milliers d'euros	EY	KPMG
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	150	117
Autres SACC (attestations, mission de l'organisme tiers indépendant)	1	6
Total	**151**	**123**